

AGIR

LES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

GUIDE PRATIQUE



Remerciements

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) tient à remercier chaleureusement Régions de France pour sa collaboration étroite et son appui tout au long de l'élaboration de ce guide. Elle adresse également ses remerciements aux régions qui ont contribué activement à ce travail, en partageant leurs expériences, leurs analyses et des retours constructifs qui ont grandement enrichi le contenu et permis de mieux valoriser la mobilisation des financements européens au service des territoires.

La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ; [contact : info@anct.gouv.fr](mailto:info@anct.gouv.fr)

Directeur de publication : Henri Prévost (ANCT) ; Coordinateurs et coordinatrices de la publication : Corinne de la Mettrie, Eric Briat, Sabrina Abdi, Jean-Nicolas Joly (ANCT) ; Auteurs : Valérie Buisine, Pauline Fanjat (Welcomeurope).

Contact presse : relations.presse@anct.gouv.fr

Version actualisée : avril 2026

Dépôt légal : décembre 2025 ISBN : 978-2-492484-95-7



PRÉAMBULE

Par son implication dans les programmes européens, notamment en tant qu'autorité de gestion du programme URBACT et son rôle de coordinateur du partenariat « Villes de l'Égalité » dans le cadre de l'Agenda urbain pour l'UE, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) contribue, dans le champ du développement urbain, à valoriser l'expertise française et à renforcer les coopérations à l'échelle européenne. Ces initiatives permettent un apprentissage mutuel à travers le partage de pratiques inspirantes et ancrent les politiques locales dans une dynamique européenne inclusive, porteuse de transformation et d'innovation au service des habitants.

L'ANCT œuvre également, à l'échelle nationale, au service du développement intégré des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en s'appuyant sur une coordination renforcée des acteurs à toutes les échelles. À travers ses différents programmes, elle agit sur plusieurs thématiques essentielles pour ces territoires : éducation, emploi, développement économique, cadre de vie, logement, mobilités, tranquillité publique, lien social et image des quartiers. L'objectif de la politique de la ville est de réduire les inégalités de développement et de restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus en difficulté, en s'appuyant sur une approche à la fois territoriale et partenariale. **Face aux enjeux de réduction des inégalités dans les QPV, la mobilisation des financements européens constitue un levier parfois méconnu ou insuffisamment exploité.**

La stratégie de développement urbain intégré nécessite en effet la mobilisation de financements nationaux, mais aussi européens, qui constituent des instruments financiers complémentaires pour soutenir des projets structurants en matière d'insertion, de transition écologique, de cohésion sociale ou encore de développement économique. **Une meilleure articulation entre les dispositifs de la politique de la ville et les opportunités offertes par l'Union européenne (UE) permettrait de maximiser l'impact des politiques publiques, de sécuriser le financement des initiatives locales et de renforcer l'ingénierie des territoires.** Consciente du potentiel encore insuffisamment exploité par les acteurs locaux des ressources européennes, l'ANCT a confié au cabinet de conseil Welcomeurope la rédaction de ce **Guide pratique**, visant à améliorer cette articulation et à développer ces synergies.

Ce guide s'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués dans la politique de la ville, en tant que politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale en faveur des quartiers et leurs habitants. Il identifie les financements européens susceptibles d'être mobilisés en faveur des QPV et, au-delà, recense l'ensemble des financements disponibles pour soutenir des projets développés dans ces territoires ou au profit de leurs populations.

La notion de QPV, très ancrée dans la politique nationale, peut apparaître ponctuellement dans certains programmes européens, notamment dans les programmes mettant en œuvre le Fonds européen de développement régional (Féder), le Fonds pour une transition juste (FTJ) ou le Fonds social européen + (FSE+) dans les territoires. De nombreux autres programmes, en particulier les programmes sectoriels, privilégient des notions plus larges comme les « zones urbaines défavorisées » ou les « quartiers vulnérables ». La définition de ces zones varie selon les programmes afin de répondre au mieux aux besoins et spécificités des territoires. Ce guide met en exergue les financements accessibles aux QPV, tout en prenant en compte ceux destinés à toutes les zones urbaines.



Il offre donc un **panorama des financements européens** accessibles pour l'ensemble des régions de l'hexagone et d'Outre-Mer au cours de la période 2021 – 2027. Il propose une analyse approfondie des dispositifs existants grâce à des **fiches méthodologiques** permettant d'identifier les fonds mobilisables par région et par thématique prioritaire, **en illustrant par des cas concrets l'utilisation de ces financements**.

L'objectif est de fournir à l'ensemble des acteurs intervenant dans les QPV – collectivités territoriales et leurs groupements, associations, entreprises, bailleurs sociaux, universités, acteurs de l'économie sociale et solidaire et du développement local - une compréhension claire et pratique des financements européens disponibles pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets.

Pour répondre à cette ambition, ce guide est structuré en trois parties :

- une introduction générale, qui présente les principaux enjeux et constats liés à l'étude, tout en proposant **une définition claire des termes techniques** afin de faciliter l'accès au contenu ;
- une présentation des **programmes sectoriels, sous forme de fiches thématiques**, accessibles et mobilisables par **l'ensemble des régions** ;
- une approche centrée sur les régions, également sous forme de fiches méthodologiques permettant d'approfondir les thématiques spécifiques sélectionnées par elles et de détailler les fonds mobilisables selon les priorités propres à chacune d'entre elles. Dans cette partie il sera question de porter une attention sur les **fonds de la politique de cohésion (Feder, FTJ et FSE+)** et les **programmes de coopération transfrontaliers et transnationaux** (Interreg).

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
INTRODUCTION	9
Contexte de l'étude	9
Fonctionnement et règles des financements européens	11
Grille de lecture des fiches thématiques	19
Glossaire	20
PROGRAMMES SECTORIELS	21
Cohésion sociale	22
o ERASMUS+ Jeunesse et Sport	23
o Europe Creative - sous-programme culture	25
Transition écologique	27
o Programme LIFE	28
Emploi et développement économique	30
o Programme pour l'emploi et l'innovation (EaSI)	31
Education et formation	33
o ERASMUS+ Education et Formation	34
Accès aux droits	36
o Digital Europe	37
o Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) Volet numérique	39
o Citoyens, égalité, droits et valeurs (CERV) Volet 2 Egalité, Droits et Egalité des genres	40
o Citoyens, égalité, droits et valeurs (CERV) Volet 3 Engagement et participation des citoyens	43
o Citoyens, égalité, droits et valeurs (CERV) Volet 4 Daphné	45
o Horizon Europe - PILIER 2 Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne	47
FONDS DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE MIGRATION ET D'AFFAIRES INTERIEURES	49
o Fonds asile migration et intégration (FAMI) volet national	50
PROGRAMMES DE LA POLITIQUE DE COHÉSION	52
Programmes financés par le Feder/FSE+/FTJ	53
o FSE+ volet national Emploi, inclusion, jeunesse et compétences	54



○ Programme Opérationnel Auvergne-Rhône-Alpes	
• Financements du FEDER_____	57
• Financements du FSE+_____	60
• Financements du FTJ_____	62
○ Programme Opérationnel Bourgogne-Franche-Comté	
• Financements du FEDER_____	64
• Financements du FSE+_____	66
○ Programme Opérationnel Bretagne	
• Financements du FEDER_____	68
• Financements du FSE+_____	71
○ Programme Opérationnel Centre-Val De Loire	
• Financements du FEDER_____	72
• Financements du FSE+_____	75
○ Programme Opérationnel Corse	
• Financements du FEDER_____	77
• Financements du FSE+_____	80
○ Programme Opérationnel Grand Est	
• Financements du FEDER_____	83
• Financements du FSE+_____	86
• Financements du FTJ_____	88
○ Programme Opérationnel Guadeloupe	
• Financements du FEDER_____	90
• Financements du FSE+_____	94
○ Programme Opérationnel Guyane	
• Financements du FEDER_____	96
• Financements du FSE+_____	100
○ Programme Opérationnel Hauts-de-France	
• Financements du FEDER_____	103
• Financements du FSE+_____	106
• Financements du FTJ_____	108
○ Programme Opérationnel Ile-de-France	
• Financements du FEDER_____	110
• Financements du FSE+_____	113
○ Programme Opérationnel La Réunion	
• Financements du FEDER_____	115
• Financements du FSE+_____	118
○ Programme Opérationnel Martinique	
• Financements du FEDER_____	120
• Financements du FSE+_____	123
○ Programme Opérationnel Mayotte	
• Financements du FEDER_____	126
• Financements du FSE+_____	129
○ Programme Opérationnel Normandie	
• Financements du FEDER_____	130
• Financements du FSE+_____	133
• Financements du FTJ_____	135
○ Programme Opérationnel Nouvelle-Aquitaine	
• Financements du FEDER_____	137



• Financements du FSE+ _____	140
○ Programme Opérationnel Occitanie	
• Financements du FEDER _____	142
• Financements du FSE+ _____	145
○ Programme Opérationnel Pays de la Loire	
• Financements du FEDER _____	147
• Financements du FSE+ _____	150
• Financements du FTJ _____	152
○ Programme Opérationnel Provence-Alpes-Côte d'Azur	
• Financements du FEDER _____	153
• Financements du FSE+ _____	156
• Financements du FTJ _____	158
○ Programme Opérationnel Saint Martin	
• Financements du FEDER _____	160

Programmes européens pour la coopération et l'innovation urbaine _____ 163

○ URBACT _____	164
○ Initiative urbaine européenne (IUE) _____	167
○ Interreg Europe _____	169

Programme Interreg de coopération transfrontalière _____ 171

○ Interreg Alcotra : coopération transfrontalière France-Italie _____	172
○ Interreg France-Suisse _____	175
○ Interreg Rhin Supérieur _____	177
○ Interreg-France-Wallonie-Flandres _____	180
○ Interreg Grande Région _____	183
○ Interreg France-Italie-Maritime _____	186
○ Interreg Poctefa _____	188

Programme Interreg de coopération transnationale _____ 190

○ Interreg Espace Alpin _____	191
○ Interreg Europe du Nord-Ouest (ENO) _____	193
○ Interreg Mer du Nord _____	195
○ Interreg Euro-MED _____	197
○ Interreg Espace Atlantique _____	199
○ Interreg NEXT MED _____	201
○ Interreg Sud-Ouest Européen (SUDOE) _____	204

Programme Interreg de coopération en Outre-Mer _____ 206

○ Interreg Amazonie _____	207
○ Interreg Caraïbes _____	209
○ Interreg Océan Indien _____	211
○ Interreg Canal du Mozambique _____	213

ANNEXE : TABLEAU RÉCAPITULATIF _____ 216



INTRODUCTION



CONTEXTE DE L'ETUDE

La dimension urbaine dans la politique européenne

Via la politique de cohésion (Feder, FTJ et FSE+), l'UE cible depuis plusieurs années le développement urbain et joue un rôle clé dans la **promotion d'un développement territorial durable et intégré**. En effet, la politique de cohésion vise à réduire les écarts de richesse et de développement entre les régions. Ces fonds soutiennent également les zones urbaines dans leur transition économique, sociale et environnementale, tout en s'adaptant **aux spécificités locales**.

Cette ambition se traduit également par la mise en œuvre de **programmes sectoriels**, qui ciblent des enjeux spécifiques à **l'échelle européenne**, tels que la transition écologique, l'innovation, l'éducation et la formation, ou encore l'inclusion sociale. Ces programmes s'inscrivent dans une stratégie plus large, en répondant à des enjeux transversaux. Ils visent à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale au sein de l'UE.

Dans ce contexte, les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** français figurent parmi les territoires potentiellement concernés par ces différents **financements européens**. Identifiés sur la base d'un critère unique – le **revenu par habitant** – ces quartiers concentrent des populations confrontées à de fortes inégalités socio-économiques. Ils se caractérisent par un écart de développement significatif avec leur unité urbaine, matérialisant des zones en difficulté au sein même des agglomérations.

Les défis auxquels ces quartiers font face sont multiples et souvent cumulatifs. Ils touchent aussi bien à l'accès à l'emploi, l'éducation et l'égalité des chances qu'à des enjeux plus tangibles, tels que la qualité des logements, les infrastructures de mobilités douces et urbaines ou de manière plus générale le cadre de vie.

Face aux défis rencontrés par les QPV, les financements européens apparaissent comme une des réponses complémentaires aux politiques nationales. C'est notamment de cette manière qu'ils sont évoqués dans le cadre de la nouvelle génération des contrats de ville lancés en 2024, aussi appelés « *Engagements Quartiers 2030* ». Dans ce cadre, les financements européens constituent un levier essentiel : en combinant approches territoriales et thématiques, ils offrent une réponse adaptée à la diversité des enjeux rencontrés par les habitants des QPV et viennent en complément des financements déployés par les crédits nationaux et locaux. Les régions occupent une place centrale pour garantir l'orientation des fonds européens vers ces territoires, notamment pour le Feder (géré par les conseils régionaux), et le FSE+ (géré par les DREETS pour son volet national déconcentré et par les Régions pour son volet régional). L'importance de cette articulation entre contrats de ville et fonds européens est rappelée dans l'instruction relative à la gouvernance de la nouvelle génération de contrats de ville du 4 janvier 2024.

La mobilisation des financements européens peut passer par les Investissements territoriaux intégrés (ITI) 2021-2027, qui constituent un outil clé de la politique de cohésion européenne. Ils permettent aux autorités locales de mettre en œuvre une stratégie de développement territorial intégrée, en bénéficiant d'une enveloppe dédiée inscrite dans le programme opérationnel régional (Feder, FSE+). Conçus pour répondre aux enjeux spécifiques des territoires, les ITI sont particulièrement pertinents pour QPV et les zones confrontées à des difficultés économiques, sociales ou environnementales. Mis en œuvre sous la responsabilité des Régions, autorités de gestion des fonds européens, ils peuvent être confiés à des structures porteuses locales (métropoles, EPCI) qui assurent la sélection et le suivi des projets. En intégrant une stratégie territoriale adaptée, les ITI favori-



sent la complémentarité des financements et soutiennent des actions ciblées en faveur de la transition écologique, du développement numérique, de l'inclusion sociale et de l'amélioration des infrastructures locales, contribuant ainsi à un développement équilibré et durable des territoires.

La stratégie de l'UE et la programmation 2021-2027

Les fonds européens soutiennent des projets qui peuvent répondre aux besoins locaux, tout en contribuant aux grands objectifs de l'UE. Tous les sept ans, un **Cadre financier pluriannuel** (CFP) est adopté, et définit la stratégie d'attribution des fonds en fonction des enjeux spécifiques, des territoires et des populations, en réponse aux défis actuels. Ce cadre permet de planifier et de mettre en œuvre les politiques européennes à long terme, en fixant les ressources financières dis-

Pour aller plus loin dans la dimension urbaine européenne

Lancé en 2016 avec le Pacte d'Amsterdam, l'**Agenda urbain pour l'UE** constitue un cadre de coopération multiniveaux réunissant les États membres, la Commission européenne, les villes et divers acteurs locaux autour de partenariats thématiques portant sur des enjeux urbains majeurs tels que l'inclusion sociale, le logement, la transition énergétique ou la mobilité durable. Bien qu'il ne déploie pas de financements spécifiques, il vise à améliorer la prise en compte des réalités urbaines dans les politiques européennes.

Structuré autour de trois priorités – mieux réguler, mieux financer et mieux partager les connaissances – l'Agenda urbain contribue notamment à **faciliter l'accès des villes aux financements existants** (Feder, FSE+, Fonds de cohésion, Horizon Europe, Life, InvestEU, etc.) et à **simplifier leur mobilisation**. Les plans d'action produits par les partenariats thématiques orientent ainsi les financements des programmes européens vers des solutions plus adaptées aux besoins des territoires, renforçant la capacité des collectivités territoriales et de leurs groupements à développer des projets intégrés et innovants au service des habitants. L'ANCT est elle-même impliquée, avec la Métropole de Rome, en tant que co-coordinatrice du partenariat « **Villes de l'Égalité** » qui s'inscrit dans ce cadre.

ponibles pour chaque période. Le cycle de programmation actuel s'étend de 2021 à 2027.

Pour cette période, le CFP est fixé à 1275 milliards d'euros après une révision à mi-parcours entrée en vigueur le 1^{er} mars 2024, venue ajouter 64,4 milliards d'euros supplémentaires. Ce montant est complété par le plan de relance NextGenerationEU, doté de 807 milliards d'euros, destiné à soutenir la reprise économique post pandémie, tout en soutenant les priorités écologiques et numériques de l'Union.



Tableau 1 – Cadre financier pluriannuel 2021-2027
Dotations par thématiques (montants exprimés en milliards d'€)

Catégories d'actions	CFP	NexGenEU	TOTAL
Marché unique, innovation et numérique	149,5	11,5	160,7
Cohésion, résilience et valeurs	426,7	776,5	1202,8
Ressources naturelles et environnement	401	18,9	419,9
Migration et gestion des frontières	25,7		28,2
Sécurité et défense	14,9		16,4
Voisinage et le monde	110,6		113,7
Administration publique européenne	82,5		73,1
Révision du CFP à mi-parcours	64,6		64,4
TOTAL	1275,5	806,9	2079,4

Source : Commission européenne

Ce cadre est élaboré sur la base des propositions de la Commission européenne et adopté à l'issue d'une négociation entre les États membres et le Parlement européen. Il traduit les priorités stratégiques de l'Union et oriente les actions menées pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux.

FONCTIONNEMENT ET REGLES DES FINANCEMENTS EUROPEENS

À partir du budget global défini dans le cadre financier pluriannuel, l'Union européenne met en œuvre différentes politiques publiques qui traduisent ses priorités stratégiques. Ces politiques sont déployées à travers des fonds et programmes spécifiques permettant de financer des actions concrètes dans les États membres.

Les fiches programmes qui suivent présentent plus particulièrement les instruments de financement mobilisables dans le cadre des territoires de la politique de la ville, à travers notamment :

- **les programmes d'action communautaires**, également appelés programmes sectoriels, financés en gestion directe par la Commission européenne dans le cadre des politiques internes de l'Union (par exemple Erasmus+, Horizon Europe, Life, CERV, etc.), et visant à soutenir l'innovation, la recherche, la jeunesse, la culture, la transition écologique ou encore la santé à l'échelle européenne ;
- **la politique de cohésion économique, sociale et territoriale**, qui s'appuie notamment sur les programmes du Feder, du FSE+ et du FTJ ;
- **la politique de l'Union européenne en matière de migration et d'affaires intérieures**, mis en œuvre à travers le Fonds asile, migration et intégration (FAMI) notamment.

Les principes fondamentaux des financements européens

Les financements européens sont régis par des principes fondamentaux qui garantissent leur bonne gestion, leur transparence et leur alignement avec les priorités stratégiques de l'UE. Ces règles permettent de s'assurer que les fonds sont utilisés de manière optimale pour répondre aux objectifs fixés. Avant de soumettre une demande, il est essentiel que les porteurs de projet prennent en compte ces principes clés.



Les principales règles qui encadrent les financements européens sont :

- **la règle de non-cumul¹** : avant toute demande, il faut s'assurer que le projet ne bénéficie pas déjà de financements de l'UE, y compris pour les programmes ou initiatives qui sont gérés par d'autres organisations que la Commission européenne (tels que certains dispositifs nationaux ou régionaux), en passant en revue toutes les sources de financements du projet. Un **cumul de fonds européens** entraîne le **rejet de la demande de subvention** ;
- **le principe du cofinancement²** : les financements européens ne couvrent généralement qu'une partie des coûts du projet (par exemple, entre 40 % et 85 % selon les programmes et jusqu'à 100 % dans certains cas spécifiques). Le porteur de projet doit rechercher **d'autres cofinanceurs** publics, privés, ou apporter une part d'autofinancement en fonds propres **pour couvrir la part restante** ;
- **l'absence de profit³** : le principe de non-profit garantit que les projets financés par l'Union européenne sont mis en œuvre uniquement pour couvrir leurs coûts réels, sans générer de bénéfice pour le bénéficiaire. Si un excédent financier est constaté à l'issue du projet, la Commission européenne ou l'autorité de gestion déduit le montant correspondant du versement final de la subvention.

Les différents types de programmes européens

Les programmes de financement sont encadrés par plusieurs règlements qui fixent les règles communes à tous les fonds.

Le Règlement financier (UE, Euratom) 2018/1046, définit la façon dont le budget de l'Union est géré, tandis que le Règlement (UE) 2021/1060, dit Règlement portant dispositions communes (RPDC), encadre la mise en œuvre des fonds de la politique de cohésion (Feder, FSE+, FTJ, etc.). Pour cette période de programmation, chaque fonds dispose également de règles spécifiques adaptées à ses objectifs.

Ces programmes précisent les conditions d'éligibilité, les procédures de candidature et les types d'actions pouvant bénéficier d'un soutien financier. Ils se répartissent en deux grandes catégories, détaillées ci-après :

- les programmes relevant de la gestion directe, mis en œuvre par la Commission européenne et ses agences exécutives ;
- les programmes relevant de la gestion partagée entre la Commission européenne et les États membres, encadrés notamment par le RPDC.

Notes

¹ **Règlement (UE, Euratom) 2018/1046** du Parlement européen et du Conseil du **18 juillet 2018** relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, **article 191, paragraphe 3.**

² **Règlement (UE, Euratom) 2018/1046** du Parlement européen et du Conseil du **18 juillet 2018** relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, **article 190, paragraphe 1.**

³ **Règlement (UE, Euratom) 2018/1046** du Parlement européen et du Conseil du **18 juillet 2018** relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, **article 192, paragraphe 2.**

Les programmes sectoriels « intracommunautaires » :

Objectif :

Promouvoir la coopération entre les États membres et renforcer la cohésion européenne

Gestion directe :

- Programmes émanant et gérés directement par la Commission européenne, qui attribue directement les fonds aux porteurs de projets. Dans certains cas, cette gestion est déléguée à des agences spécialisées.

Fonctionnement général :

- Principe fondamental du **partenariat** : *a minima* **trois structures distinctes** issues de **trois partenaires de pays européens ou pays éligibles différents**
- Appels à propositions ponctuels sur la plateforme Funding & Tenders
- Taux de cofinancement : entre 60 % et 100 % des coûts éligibles du projet

Thématiques principales :

- Tous les domaines des politiques de l'UE, de la recherche et l'innovation (à travers le programme Horizon Europe), à la protection de l'environnement (avec le programme Life), en passant par la mobilité (grâce au programme Erasmus+)

Echelle géographique :

- Ouverts principalement à tous les États membres
- Nombreux programmes également ouverts à d'autres pays grâce à des accords d'association

Modalités de candidature :

- Processus de candidature structurant et exigeant (dossier détaillé, plan de travail, budget prévisionnel)
- Dépôt principalement sur la plateforme Funding & Tenders, certains projets peuvent également être déposés sur des plateformes nationales
- Aucun échange possible avec la Commission européenne pendant le processus d'évaluation
- Des projets (processus strictement basé sur les critères de sélection)
- Forte compétition européenne, avec un taux de sélection souvent faible
- Les délais de réponse peuvent être longs (6 à 12 mois entre le dépôt et la notification des résultats)

Spécificités des projets :

- Projets d'envergure européenne avec une dimension transnationale obligatoire
- Innovation, transfert de bonnes pratiques et coopération sont au cœur des objectifs

Les programmes financés par les fonds de la politique de cohésion (Feder, FTJ et FSE+)

Objectif :

Réduire les disparités et les inégalités régionales au niveau européen

Gestion partagée :

- Les fonds de la politique de cohésion reposent sur le principe de subsidiarité. Leur gestion est partagée entre la Commission européenne et les États membres à travers un accord de partenariat, fixant les priorités nationales et régionales. En France, Régions en hexagone, la Région Réunion, Guadeloupe, la collectivité territoriale unique de Corse, de Martinique, de Guyane gèrent directement le Fonds européen de développement régional (Feder), le Fonds pour une Transition Juste (FTJ) et une partie du Fonds social européen (FSE+). L'État via le ministère du travail gère le FSE+ sur les thématiques emploi et inclusion.

Fonctionnement général :

- **Feder, FSE+/FTJ** : projets **individuels ou collectifs**, les partenariats peuvent être autorisés
- **Programmes Interreg** : projets en partenariat
- Les fonds structurels **interviennent en remboursement des dépenses réalisées, acquittées et justifiées**
- **Appels à projets ponctuels publiés par les autorités de gestion ou candidature au fil de l'eau de la programmation**
- Taux de cofinancement : varie selon le type de programme et le niveau de développement de la région concernée. Il peut atteindre au maximum 85 % des coûts éligibles du projet en fonction des spécificités de la région (notamment le niveau de développement)

Thématiques principales :

- **Europe + intelligente** : innovation, numérisation, transformation économique et au soutien aux PME
- **Europe + verte** : transition énergétique, climatique et écologique
- **Europe + connectée** : réseaux stratégiques de transports ;
- **Europe + sociale** : emploi, éducation, compétences, inclusion sociale, égalité d'accès aux soins de santé
- **Europe plus proche des citoyens** : développement local et développement urbain durable

Echelle géographique :

- **Feder/FSE+/FTJ** : échelle locale, régionale
- **Programmes Interreg** : zones frontalières, zones géographiques partageant des défis communs, régions ultrapériphériques

Modalités de candidature :

- Démarches plus accessibles et adaptées aux porteurs locaux notamment via des plateformes en ligne
- Accompagnement possible par les autorités de gestion pour le montage du projet
- Échanges possibles avec le service instructeur tout au long du processus d'instruction (clarification, ajustement, transmission de documents complémentaires)

Spécificités des projets :

- Projets à forte dimension locale ou régionale
- Priorité aux investissements (infrastructures, inclusion sociale, transition écologique)
- Délais de traitement variables selon l'autorité de gestion, souvent plus courts qu'en gestion directe
- Obligation de préfinancer les dépenses : remboursement après validation des coûts éligibles

Le FSE + en France

Le Fond Social Européen + (FSE+) s'inscrit dans une programmation européenne de 7 ans, dont la programmation actuelle s'étend de 2021-2027. Pour cette période, la France dispose de 6,7 milliards d'euros. Ces crédits sont répartis entre 2 programmes nationaux gérés par l'Etat et 17 programmes régionaux.

3 types d'autorités de gestion pour 3 types de programmes

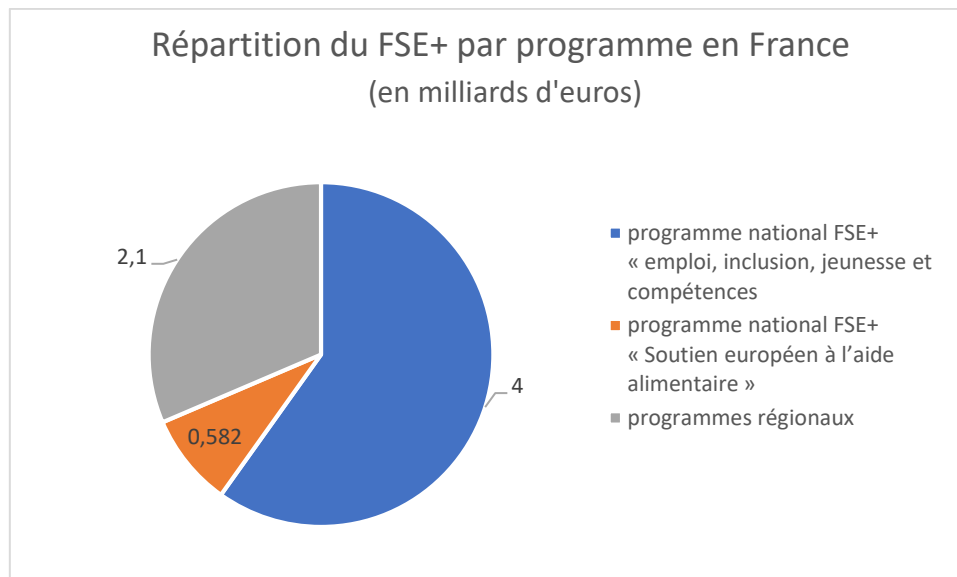
La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) est autorité de gestion du [programme national FSE+ « emploi, inclusion, jeunesse et compétences »](#) doté de 4 milliards d'euros pour la période 2021-2027 (dont une fiche dédiée se trouve page 54) :

- dont un tiers est directement géré par la DGEFP pour soutenir des opérateurs nationaux ;
- un tiers est géré par les services déconcentrés du ministère du Travail (DREETS et DEETS) ;
- le dernier tiers est confié à des organismes intermédiaires, tels que les conseils départementaux, les PLIE et certaines métropoles.

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) est autorité de gestion du [programme national FSE+ « Soutien européen à l'aide alimentaire »](#) doté de 582 millions d'euros pour la période 2021-2027.

Les Régions (ou collectivité unique en Corse, Guyane et Martinique) sont autorités de gestion de programmes régionaux FEDER-FSE+ dont les volets FSE+ représentent 2,1 milliards d'euros.

À noter que pour le PN FSE+ « emploi, inclusion, jeunesse et compétences » et pour les programmes opérationnels régionaux, la délégation à des organismes intermédiaires est possible. Il convient de se référer aux pages dédiées à ces programmes.



Une répartition des domaines de compétences entre l'Etat et des Régions

Afin de s'assurer de l'absence de double financement des actions par le FSE+ entre les programmes nationaux et régionaux, des « lignes de partage », définies en concertation entre l'Etat et Régions de France, définissent les grands principes de répartition des compétences entre le programme national FSE+ piloté par la DGEFP et les 17 programmes régionaux. Ce partage s'appuie sur les compétences légales de chaque autorité de gestion.



Domaines d'actions relevant du programme national FSE+ « emploi, inclusion, jeunesse et compétences » :

- l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi (sauf dans les collectivités uniques),
- l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'apprentissage,
- le développement des compétences des salariés,
- la qualité de vie de travail,
- l'égalité professionnelle.

Domaines d'actions relevant des programmes régionaux :

- la formation des demandeurs d'emploi (sauf à Mayotte et Saint-Martin),
- l'appui à la création d'entreprise,
- le soutien à l'économie sociale et solidaire,
- l'orientation tout au long de la vie (sauf à Mayotte et Saint-Martin).

La répartition des compétences concernant certains sujets tels que la lutte contre le décrochage scolaire est déterminée dans des [accords locaux de lignes de partage.](#)

Des objectifs stratégiques dont les programmes doivent tenir compte

Le règlement général de mise en œuvre du FSE + (Règlement (UE) 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021) prévoit que celui-ci réponde à des objectifs stratégiques (OS) sur lesquels doivent se caler les priorités du programme national ou des programmes régionaux FSE +

Extrait de l'article 4 :

« *Le FSE+ soutient la réalisation des objectifs spécifiques ci-après dans les domaines de l'emploi et de la mobilité de la main-d'œuvre, de l'éducation et de l'inclusion sociale, à l'appui notamment de l'éradication de la pauvreté, contribuant de cette façon aussi à atteindre l'objectif stratégique une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux (...)* »

Voici la liste des OS :

a) améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale ;

b) moderniser les institutions et services du marché du travail pour qu'ils évaluent et anticipent les besoins de compétences et apportent, en temps opportun, une assistance et un soutien adaptés face aux enjeux de l'adéquation aux besoins du marché du travail, des transitions et de la mobilité ;

c) promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes au marché du travail, l'égalité des conditions de travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, y compris grâce à l'accès à des services de garde d'enfants abordables et à des services de prise en charge des personnes dépendantes ;

d) promouvoir l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs au changement, le vieillissement actif et en bonne santé ainsi qu'un environnement de travail sain et bien adapté qui tient compte des risques pour la santé ;

e) améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non



formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages ;

f) promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées ;

g) promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle ;

h) favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés ;

i) promouvoir l'intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers, y compris des migrants ;

j) promouvoir l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, telles que les Roms ;

k) améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services abordables, durables et de qualité, notamment à des services promouvant l'accès au logement et à des soins centrés sur la personne, y compris aux soins de santé; moderniser les systèmes de protection sociale, y compris en promouvant l'accès à la protection sociale, un accent particulier étant mis sur les enfants et les groupes défavorisés; améliorer l'accessibilité, notamment pour les personnes handicapées, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des services de soins de longue durée ;

l) promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants ;

m) lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, y compris les enfants, et prévoir des mesures d'accompagnement favorisant leur inclusion sociale.

Le FTJ en France

[Le Fonds de transition juste \(FTJ\)](#) vise à accompagner les territoires confrontés à de fortes difficultés socio-économiques liées à la transition vers la neutralité climatique, en particulier dans les zones dépendantes d'activités industrielles fortement émettrices de CO₂. Il s'inscrit dans le cadre des politiques européennes de transition écologique et a pour objectif d'atténuer les impacts sociaux et économiques de la décarbonation, tout en favorisant de nouvelles dynamiques de développement local.

En France, six régions sont éligibles au FTJ pour la période 2021-2027 : Auvergne-Rhône-Alpes (fiche dédiée page 62), Grand Est (fiche dédiée page 88), Hauts-de-France (fiche dédiée page 108), Normandie (fiche dédiée page 135), Pays de la Loire (fiche dédiée page 152) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (fiche dédiée page 158). Au sein de ces territoires, le dispositif cible en priorité des bassins industriels particulièrement exposés aux mutations économiques liées à la transition énergétique.



Le FTJ intervient à la fois auprès des secteurs en déclin, comme la production d'électricité à base de charbon, la cokéfaction ou le raffinage, et des secteurs en transformation tels que la métallurgie, la chimie ou la fabrication de produits minéraux non métalliques. Parallèlement, il soutient des secteurs dits de diversification, considérés comme porteurs d'avenir et à fort potentiel d'emploi. Ces secteurs varient selon les territoires et sont définis dans les Plans territoriaux de transition juste (PTTJ). Ils incluent par exemple les énergies renouvelables, l'économie circulaire ou d'autres filières liées à la transition écologique.

Pour la période 2021-2027, la France bénéficie d'une enveloppe de 1,03 milliard d'euros au titre du FTJ. Cette dotation est répartie entre les conseils régionaux et l'État. Les régions gèrent environ 70 % des crédits, principalement orientés vers les mesures économiques mises en œuvre dans le cadre des PTTJ. Ces plans établissent un diagnostic socio-économique territorial au regard des enjeux climatiques et précisent la répartition des compétences entre les régions et l'État. Les 30 % restants, soit environ 309 millions d'euros, sont pilotés par l'État à travers les DREETS, dans le cadre du programme national FTJ « emploi et compétences ». Ce volet finance notamment des actions de reconversion et de formation des salariés, l'accompagnement des demandeurs d'emploi ainsi que des actions d'ingénierie sociale territoriale.

Les PTTJ sont élaborés conjointement par les conseils régionaux et les services de l'État. Ils comprennent des plans d'action visant à accompagner les secteurs en déclin ou en mutation tout en développant les filières de diversification identifiées. L'intervention des régions et de l'État est conçue comme complémentaire : les régions interviennent principalement auprès des entreprises (investissements productifs, création d'activités, recherche et innovation), tandis que l'État agit principalement sur la formation des salariés et l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Enfin, le programme national FTJ « emploi et compétences », en cohérence avec les six PTTJ, fournit un cadre général d'intervention territoriale et précise les modalités d'action de l'État sur ses compétences propres. Il s'inscrit dans le cadre réglementaire européen du FTJ, notamment au titre des dispositions prévues à l'article 8.2 du règlement (UE) 2021/1056.

Le périmètre d'éligibilité du programme national FTJ constitue en principe un motif d'inéligibilité au programme national FSE+, afin d'éviter tout double financement. Le PN FSE+ peut toutefois être mobilisé, dans certains territoires identifiés comme socialement vulnérables, lorsque l'intervention du FTJ n'est pas possible.

L'identification des fonds disponibles

Avant de déposer une demande de financement, il est essentiel d'identifier le ou les programmes européens les plus adaptés aux besoins, aux objectifs et aux caractéristiques du projet envisagé. Chaque programme s'inscrit dans une logique d'intervention spécifique et dispose de règles d'éligibilité et de procédures de sélection propres.

L'identification du programme adéquat repose sur plusieurs étapes :

1. **Elaborer une fiche projet claire**, précisant la thématique, le périmètre géographique, le calendrier, les publics cibles, les partenaires et les besoins de financement.
2. **Déterminer le programme le plus pertinent** parmi :
 - les programmes en gestion directe, aussi appelé programmes sectoriels (Erasmus+, Horizon Europe, Life, CERV, etc.), gérés par la Commission européenne ou ses agences exécutives ;
 - les programmes en gestion partagée (tels que le Feder, le FSE+, le FTJ, etc.), pilotés au niveau national ou régional.
3. **Consulter les appels à projets en cours ou les dispositifs disponibles** :
 - sur le portail européen *Funding & Tenders* ;
 - sur les sites des autorités de gestion régionales et des services de l'État qui gèrent les fonds structurels.



Procédure de sélection des projets

Pour la sélection des projets, il convient de distinguer la procédure utilisée pour :

- **Les programmes sectoriels (gestion directe)**

La Commission européenne procède à une sélection par appel à propositions. Chaque appel précise les priorités, le budget disponible, les conditions d'éligibilité, les critères d'évaluation et le taux de cofinancement applicable.

Les porteurs déposent leur dossier en ligne sur le portail officiel Funding & Tenders Portal, dans le respect des calendriers définis pour chaque appel.

- **Les programmes issus de la politique de cohésion et de la politique de l'UE en matière de migration et d'affaires intérieures (gestion partagée)**

En France, chaque programme décline les priorités, les objectifs spécifiques et les actions financées pouvant être soutenues via les fonds européens. Les porteurs de projets peuvent soumettre leur demande aux autorités de gestion de deux manières :

- dans le cadre d'appels à projets, publiés sur des thématiques spécifiques, selon les calendriers définis par les Régions. Ces appels à projets sont généralement accessibles sur les sites internet des autorités de gestion régionales et des services de l'Etat ;
- par une manifestation spontanée auprès de l'autorité de gestion, dite « dépôt au fil de l'eau », lorsqu'un projet répond aux priorités du programme en dehors d'un appel à projets spécifique.

En cette fin de programmation 2021-2027, les enveloppes financières disponibles peuvent varier selon les programmes et les territoires. Avant de déposer un projet, il est donc recommandé de se rapprocher de l'autorité de gestion compétente afin de vérifier les crédits encore mobilisables et les prochaines opportunités de dépôt.

GRILLE DE LECTURE DES FICHES THEMATIQUES

Ce document présente un aperçu des options de financement disponibles pour les projets des acteurs impliqués dans les QPV, ainsi que des démarches pratiques pour y accéder. Les programmes financés par l'UE sont répartis en deux catégories : les programmes sectoriels et les programmes financés par les Fonds de la politique de cohésion (Feder, FTJ et FSE+). Chaque programme est ensuite décrit dans une fiche individuelle, contenant les informations suivantes :

Catégories de la fiche	Définition
Pictogrammes	Visuels permettant de déterminer la thématique visée par le programme
Objectif de l'aide	Objectifs et buts visés par le programme
Bénéficiaires	Types de bénéficiaires éligibles
Actions financées	Types d'actions éligibles pour recevoir un soutien financier
Critères d'éligibilité	Conditions requises pour recevoir des fonds
Taux de co-financement	Pourcentage maximum du coût du projet couvert par le programme
Calendrier	Modalités de soumission des demandes et échéances
Contact	Personnes ou services à contacter pour obtenir davantage d'informations
Lien(s) internet	Adresses web fournissant des ressources complémentaires et les formulaires de demande en ligne

Une matrice présentant de manière plus concrète les thématiques liées à chaque programme est présente en annexe.

GLOSSAIRE

Sigle	Définition
AG	Autorité de gestion
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
CFP	Cadre financier pluriannuel
CERV	Citoyenneté, Égalité, Droits et Valeurs
DGDPV	Direction générale à la politique de la ville
EaSI	Programme pour l'emploi et l'innovation sociale
ENO	Europe du Nord-Ouest
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunal
FAMI	Fonds asile, migration et intégration
FEDER	Fonds européen de développement régional
FESI	Fonds européens structurels et d'investissement
FSE+	Fonds social européen
FTJ	Fonds pour une transition juste
INTERREG	Initiative de coopération territoriale européenne (programme de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale)
ITI	Investissement territorial intégré
IUE	Initiative urbaine européenne
LIFE	Programme européen pour l'environnement et l'action climatique
MIE	Mécanisme pour l'interconnexion en Europe
OS	Objectif spécifique / stratégique
PO	Programme opérationnel
POCTEFA	Programme opérationnel de coopération territoriale Espagne-France-Andorre
QPV	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
SUDOE	Sud-Ouest européen
UE	Union européenne



LES PROGRAMMES SECTORIELS



Cohésion sociale





Cohésion sociale

- 21. Accès à la culture
- 22. Accès aux sports
- 23. Accès à la mobilité européenne et internationale
- 24. Accès aux vacances et aux loisirs

Le programme Erasmus+ dispose d'une enveloppe de 26 Md € pour la période 2021-2027.

Le programme soutient le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà.

Erasmus+ est organisé par secteur, sous la forme d'actions clés thématiques :

- Action clé 1 – Mobilité des personnes à des fins d'apprentissage
- Action clé 2 – Coopération entre organisations et institutions
- Action clé 3 – Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération
- Actions Jean Monnet

En France, la mise en œuvre du programme Erasmus+ pour les volets jeunesse et sport est réalisée par l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport, située à Paris.

Une partie des actions est gérée de façon centralisée par la Commission européenne, via l'Agence exécutive pour l'éducation et la culture (EACEA), notamment celles à dimension stratégique, à grande échelle ou impliquant plusieurs pays.

CONTACT :

Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport
Mél : erasmusplus@service-civique.gouv.fr
erasmusplus-sportfrance@service-civique.gouv.fr

Erasmus+

Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Cette fiche présente les volets Jeunesse et Sport du programme Erasmus+. Une fiche consacrée aux actions en faveur de l'Éducation et de la Formation est disponible séparément.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Permettre l'apprentissage non-formel et informel des jeunes et des acteurs de la jeunesse, par toute activité d'apprentissage organisée hors d'un cadre éducatif officiel ou dans des moments d'échanges en dehors de tout cadre structuré.
- Soutenir les projets de conception, transfert et utilisation de pratiques innovantes et les échanges d'expériences au niveau européen des organisations actives dans le domaine de la jeunesse.
- Financer des projets d'organisations dans le domaine du sport : mobilités, partenariats ou manifestations sportives valorisant la dimension européenne du sport ainsi que sa pratique et les valeurs.

BENEFICIAIRES

- Entités publiques et privées opérant dans le secteur de la jeunesse et/ou du sport (collectivités, associations sportives, fédérations sportives, PME, universités, administrations, organisation de la société civile, organismes de formations...).

ACTIONS FINANCEES

- Les échanges de jeunes, séjours proposés à des jeunes de différents pays.
- Les projets de participation des jeunes dans le cadre d'actions de sensibilisation, de consultation, de rencontres entre jeunes et décideurs politiques.
- Les voyages en Europe de jeunes 18 à 21 ans (action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU).
- La mobilité pour les acteurs exerçant dans le champ de la jeunesse pour encourager leur développement professionnel.
- Les projets de partenariats jeunesse ou sport pour partager des expériences et pratiques innovantes entre organismes de pays différents.
- La mobilité des personnels sportifs, salariés ou bénévoles actifs dans une organisation sportive pour favoriser leur montée en compétences et améliorer le sport de masse.



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

IMPACT

Le projet IMPACT, lancé en 2025, réunit 28 jeunes et 4 encadrants venus de zones rurales de France, Pologne, Portugal et République tchèque. Il vise à renforcer l'ouverture culturelle, l'inclusion et l'autonomie des participants à travers une expérience de mobilité européenne fondée sur l'éducation non formelle.

Pendant la mobilité, les jeunes participent à des activités interculturelles et créatives : ateliers de durabilité (cuisine locale, recyclage textile), jeux en plein air, visites culturelles, dîners internationaux et création d'un court-métrage collectif. Ces échanges favorisent la découverte de nouvelles cultures, le développement des compétences linguistiques et sociales, ainsi qu'une prise de conscience des enjeux environnementaux.

IMPACT contribue à l'épanouissement personnel des jeunes, à la dynamisation des communautés locales et au renforcement des partenariats européens entre les organisations impliquées. Bien qu'il s'agisse d'un projet en milieu rural, ce type de projet peut également prendre place en milieu urbain.

Le projet bénéficie d'une subvention Erasmus+ de 36 708 € pour une durée de deux ans.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Éligibilité géographique et portage :

- Projets impliquant au moins deux organisations établies dans des pays participant au programme Erasmus+, notamment les États membres de l'UE, les pays de l'EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège), la Macédoine du Nord, la Serbie et la Turquie.
- Certains pays tiers peuvent également participer à certaines actions du programme, sous réserve de conditions spécifiques.

FINANCEMENT

- Le programme Erasmus+ applique un système de financement forfaitaire, calculé sur la base de coûts unitaires définis par la Commission européenne. Le montant de la subvention dépend notamment du type d'action financée, du nombre de participants et des distances de mobilité.

MODALITES

- Les appels à propositions sont publiés à date fixe chaque année au Journal officiel de l'UE.

ALLER PLUS LOIN

- [ERASMUS+ Jeunesse et Sport en France](#)
- [Guide du programme](#)

EUROPE CREATIVE

SOUS-PROGRAMME CULTURE



Cohésion sociale

21. Accès à la culture

Europe Créative 2021-2027 est un programme de la Commission européenne dont l'objectif est de renforcer la diversité culturelle en Europe et de répondre aux besoins et aux défis des secteurs culturel, créatif et audiovisuel. Il contribue à la relance de ces secteurs et les soutient dans leurs efforts pour devenir plus numériques, plus écologiques, plus résilients et plus inclusifs.

Le programme comprend trois volets :

- Culture,
- Média,
- Trans-sectoriel.

Le volet « culture » est particulièrement pertinent pour les QPV car il favorise l'accès à la création et aux pratiques culturelles, réduisant ainsi les inégalités et renforçant la cohésion sociale. En soutenant des initiatives locales et participatives, il dynamise ces territoires en mettant en valeur leur créativité et en encourageant l'inclusion par la culture.

CONTACT

Martha GUTTIERREZ – Responsable Europe Créative Culture Relais Culture Europe
Mél : martha.gutierrez@relais-culture-europe.eu
Tél : 01.53.40.95.14

Bureau Europe Créative France
Mél : infos@relais-culture-europe.eu



Europe
Créative
MEDIA

OBJECTIF DE L'AIDE

- Encourager la coopération tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie audiovisuelle et au niveau de l'UE afin de développer les entreprises et le contenu européen à l'échelle mondiale.
- Encourager les talents, d'où qu'ils viennent, et faciliter le partage des connaissances.
- Soutenir les solutions innovantes pour répondre aux demandes et aux tendances du marché.
- S'engager auprès des publics de tous âges, en particulier des jeunes générations.

BENEFICIAIRES

- Organismes publics ou privés à but non lucratif ou lucratif actifs dans les secteurs culturels, créatifs et audiovisuels.
- Associations, entreprises, fondations, institutions éducatives, autorités locales ou nationales.

ACTIONS FINANCEES

- Projets de coopération transnationale : initiatives favorisant les échanges culturels, la mobilité des artistes et la mise en réseau des organisations culturelles entre différents pays participants.
- Réseaux culturels européens : renforcement des collaborations et des échanges entre structures culturelles.
- Plateformes européennes : soutien aux talents émergents et à la diffusion d'œuvres européennes à travers le continent.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique** : États membres de l'UE et États non-membres de l'UE, incluant les pays de l'EEE répertoriés et les pays associés au programme Europe Créative.
- **Eligibilité temporelle** : généralement les projets ne doivent pas dépasser les 48 mois.
- **Partenariat** : le projet doit être collaboratif, impliquant des partenaires de plusieurs pays participants (souvent au moins trois organisations issues de différents pays éligibles).



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ PAR EUROPE CREATIVE

ADESTE+ – Audience DEvelopment STrategies for cultural organizations in Europe

Le projet ADESTE+, financé dans le cadre du programme Europe Créative en 2018, propose de concevoir et de diffuser des outils méthodologiques pour accompagner les institutions culturelles dans l'élargissement et la diversification de leurs publics, en particulier pour les publics éloignés ou marginalisés.

Le projet est porté par un consortium de 15 organisations culturelles, piloté par le Fondazione Fitzcarraldo (Italie).

Le montant conventionné pour ce projet s'élève à 1,5 M€.

• Projets visant à :

- Favoriser la création artistique et les pratiques culturelles inclusives à l'échelle européenne ;
- Développer des initiatives innovantes pour diversifier les audiences et répondre aux nouvelles attentes culturelles ;
- Soutenir des collaborations transnationales entre artistes et structures culturelles pour encourager l'échange de compétences et de pratiques.

FINANCEMENT

- Généralement le taux de cofinancement est de 80 %.

MODALITES

- Les appels à projets Europe Creative sont publiés sur [Funding and Tenders](#).

ALLER PLUS LOIN

- [Le programme Europe Créative](#)
- [Les appels à projets Europe Créative](#)



Transition écologique





Transition écologique

5. Energies renouvelables

6. Rénovation et efficacité énergétique

Le programme Life finance des projets innovants en faveur de l'environnement, du climat et de la transition énergétique, offrant ainsi des opportunités pour améliorer la qualité de vie et la durabilité dans les quartiers prioritaires.

Pour la période 2021-2027, ce programme est réparti en quatre sous-programmes :

- Nature et biodiversité
- Économie circulaire et qualité de vie
- Atténuation du changement climatique et adaptation
- Transition énergétique propre

Life est particulièrement pertinent pour les QPV car il permet de relever des défis environnementaux plus marqués dans ces quartiers, comme la précarité énergétique, la vulnérabilité aux risques climatiques ou le manque d'espaces verts. En soutenant des initiatives locales d'adaptation au changement climatique, de gestion durable des ressources ou de promotion des énergies renouvelables, le programme Life peut contribuer à renforcer la cohésion sociale, à créer des emplois verts et à améliorer le cadre de vie des habitants.

CONTACT

Points de contact nationaux (PCN)
Mél : lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr



OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Aider à réaliser la transition vers une économie durable, circulaire, basée sur des énergies renouvelables, neutres en carbone et résilientes.
- Protéger, restaurer et améliorer notre environnement.
- Ralentir et inverser la perte de biodiversité.
- Arrêter la dégradation des écosystèmes, en gérant et améliorant le réseau Natura 2000, et ainsi accélérer le développement durable.
- Encourager et soutenir les idées vertes pour les petites et grandes entreprises, ONG, autorités publiques, groupes de citoyens, académiciens et autres.
- Accroître la dynamique d'amélioration des performances des bâtiments et réduire la charge administrative, logistique et financière de la rénovation des bâtiments.

BENEFICIAIRES

- Administration, autorité nationale ou locale, PME, entreprises, organisations privées non commerciales (à l'instar des ONG)...
- Les porteurs de projets doivent être des entités juridiques enregistrées dans l'UE.

ACTIONS FINANCEES

- Travaux de modernisation des bâtiments pour améliorer leur efficacité énergétique (isolation, chauffage, ventilation, etc.).
- Installation de dispositifs économes en énergie, comme des panneaux solaires ou des pompes à chaleur.
- Aménagements verts et infrastructures durables (toitures végétalisées, murs végétaux, etc.) pour améliorer la résilience climatique.
- Conversion et adaptation d'espaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Création de plateformes pour simplifier les démarches de rénovation énergétique.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique** : États membres de l'UE.
- **Eligibilité temporelle** : maximum cinq ans.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ PAR LIFE

OTTER LIFE (Organisation for a Territorial Trustworthy Energy Renovation)

Le projet Otter Life, financé par le programme Life en 2024, vise à encourager les propriétaires à entreprendre des rénovations énergétiques dans des zones urbaines spécifiques, notamment la métropole Aix-Marseille-Provence et l'Eurométropole de Strasbourg.

Ce projet contribue à la lutte contre le changement climatique en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments, renforçant ainsi la résilience des territoires face aux défis environnementaux.

Le montant conventionné pour ce projet s'élève à 1,6 M€ sur un coût total éligible de 1,7 M€.

• **Partenariat** : les projets peuvent être portés par une seule entité légale ou par un consortium. Bien que les consortiums ne soient pas obligatoires pour tous les appels, ils sont fortement encouragés, notamment pour les projets ayant une dimension transnationale.

• **Projets visant à :**

- Mettre au point, démontrer et promouvoir des techniques, des méthodes et des approches innovantes pour atteindre les objectifs de l'Union en matière d'environnement ;
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle de l'application de la législation et de la politique de l'UE en matière d'environnement ;
- Catalyser le déploiement à grande échelle de solutions techniques ou stratégiques efficaces pour mettre en œuvre la législation et la politique de l'Union en matière d'environnement.

Life finance principalement les projets dits « proches du marché », proposant des solutions innovantes et démonstratives qui impactent positivement l'environnement, la gestion des déchets, l'économie circulaire ou l'atténuation du changement climatique.

Attention, Life ne cofinance ni les projets de recherche, ni les projets d'infrastructures.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- En général, les appels à projets Life sont publiés chaque année au mois d'avril sur [Funding and Tenders](#)

ALLER PLUS LOIN

- [Site internet de la Commission européenne - Programme LIFE](#)
- [Site internet du Ministère de la transition écologique - Programme LIFE](#)



Emploi et développement économique



PROGRAMME POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION (EaSI)



Emploi et développement économique

30. Accès à l'emploi

Le programme pour l'Emploi et innovation sociale (EaSI) est dédié à la lutte pour l'emploi, la protection sociale et agit contre la pauvreté et l'exclusion. Il est financé par le FSE+ et se situe à la frontière entre les Fesi et les programmes sectoriels. Il vise à mettre en œuvre les principes du socle européen des droits sociaux.

Ce programme contribue à réduire les inégalités socio-économiques, il favorise l'insertion professionnelle et promeut l'inclusion sociale dans ces territoires souvent marqués par un chômage élevé et des conditions de vie précaires.

EaSI est composé de trois volets :

- PROGRESS (61 % du budget) pour la modernisation des politiques sociales et de l'emploi ;
- EURES (18 % du budget) pour la mobilité professionnelle ;
- Microfinance et entrepreneuriat social (21 % du budget) pour l'accès au microfinancement et à l'entrepreneuriat social.

CONTACT

Alexis BOUGES – Chargé de mission
Mél : alexis.bouges@avise.org



OBJECTIF DE L'AIDE

- Soutenir la mobilité professionnelle.
- Favoriser l'accès au microfinancement et à l'entrepreneuriat social.
- Mettre en œuvre et faire progresser les politiques de l'Union européenne la Commission européenne en matière sociale (emploi et compétences, marchés du travail et mobilité des travailleurs, protection sociale et inclusion, conditions de travail etc.).

BENEFICIAIRES

- Entités juridiques privées ou publiques (sociétés privées, organisations à but non lucratif, associations, organisations caritatives, fondations, autorités publiques, universités, etc.).

ACTIONS FINANCEES

- Etudes permettant l'optimisation des politiques publiques sur la base de données probantes et de l'expérimentation sociale.
- Mise en place d'outils visant à répondre aux priorités politiques de l'UE
- Actions visant à favoriser la mobilité des travailleurs dans l'UE.
- Création de services visant à promouvoir un environnement plus favorable pour les personnes sans domicile fixe.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique** : États membres de l'UE, incluant les pays de l'EEE répertoriés et les pays associés au programme EaSI.
- **Eligibilité temporelle** : généralement entre 12 et 36 mois.
- **Partenariat** : collaboration transnationale requise entre au moins deux organisations de pays éligibles.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 90 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- La Commission européenne publie régulièrement des appels à projet spécifiques.



EXEMPLE DE PROJET FINANCE PAR EASI

JUST4ALL

Le projet vise à renforcer l'innovation sociale pour accompagner une transition juste, inclusive et durable, en particulier dans le champ de la formation et de l'éducation des adultes. Il cible les personnes vulnérables, notamment les femmes, les adultes peu qualifiés et les personnes migrantes, en France, en Irlande, à Chypre et en Suède.

En France, le projet est mis en œuvre par La Ligue de l'enseignement, acteur de l'éducation populaire. Grâce à sa présence territoriale étendue et à son engagement dans les domaines éducatif, culturel, sportif et de loisirs, elle contribue activement à l'inclusion des publics éloignés de la formation. A travers la création de laboratoires d'apprentissage, le projet conçoit des outils pédagogiques et formule des recommandations politiques en faveur d'une éducation plus accessible, tout en renforçant les compétences des associations œuvrant auprès de ces publics.

Le projet est cofinancé par l'UE à hauteur de 546 713 € via le volet EaSI du FSE+, pour un coût total éligible de 612 477 €. Il se déroule d'octobre 2023 à septembre 2025.

ALLER PLUS LOIN

- [Le programme EaSI](#)
- [Les appels à projets FSE+/EaSI \(Funding and Tenders\)](#)



Education et formation





Education et formation

23. Accès à la mobilité européenne et internationale

27. Réussite éducative

29. Orientation

31. Formation professionnelle

Le programme Erasmus+ dispose d'une enveloppe de 26 Md€ pour la période 2021-2027.

Ce programme soutient le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà.

Erasmus+ est organisé, par secteur, sous la forme d'actions clés thématiques :

- Action clé 1 – Mobilité des personnes à des fins d'apprentissage
- Action clé 2 – Coopération entre organisations et institutions
- Action clé 3 – Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération
- Actions Jean Monnet

En France, la mise en œuvre du programme Erasmus+ pour les volets éducation et formation est réalisée par l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation, située à Bordeaux.

Une partie des actions est gérée de façon centralisée par la Commission européenne, via l'Agence exécutive pour l'éducation et la culture (EACEA), notamment celles à dimension stratégique, à grande échelle ou impliquant plusieurs pays.

CONTACT :

Mél : contact@agence-erasmus.fr

Tel : 05 56 00 94 00

Estelle DUPRAT - Chargée de développement Programme européen Education Formation

Mél : estelle.duprat@agence-erasmus.fr

Erasmus+

Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Cette fiche présente les volets Éducation et Formation du programme Erasmus+. Une fiche consacrée aux actions en faveur de la Jeunesse et du Sport est disponible séparément.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Promouvoir la mobilité des personnes à des fins d'apprentissage : étudiants, stagiaires, élèves, apprentis, enseignants, formateurs, personnels...
- Promouvoir la coopération, l'excellence, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation.

BENEFICIAIRES

- Entités publiques et privées opérant dans le secteur éducatif et de la formation, notamment dans les secteurs suivants :
 - Enseignement scolaire (écoles, collèges, lycées...).
 - Enseignement supérieur (universités, grandes écoles, IUT, BTS...).
 - Enseignement et formation professionnels (centres de formation, CFA, lycées professionnels).
 - Éducation des adultes (organismes de formation continue, associations, collectivités...).
- Public cible : étudiants, apprentis, jeunes, enseignants, formateurs.

ACTIONS FINANCEES

- Mobilité à l'étranger des apprenants et du personnel d'enseignement.
- Projets de coopération internationale fondés sur des partenariats multilatéraux.
 - Soutien à la conception, le transfert et/ou l'utilisation de pratiques innovantes.
 - Soutien à l'enseignement et la recherche dans le domaine des études européennes.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projets impliquant au moins deux organisations établies dans des pays participant au programme Erasmus+, notamment les États membres de l'UE, les pays de l'EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège), la Macédoine du Nord, la Serbie et la Turquie.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Researching the city: mapping imaginaries

Le projet « IMAGE – Researching the City : Mapping Imaginaires », financé dans le cadre d’Erasmus+, vise à renforcer l’implication des établissements d’enseignement supérieur dans la compréhension et la transformation des dynamiques urbaines locales, à travers une coopération interurbaine entre Amsterdam, Barcelone, Lisbonne, Paris et Vienne.

Des étudiants, enseignants et partenaires locaux ont collaboré dans une démarche de recherche participative fondée sur la méthode *Mapping Imaginaries*. Cette approche a permis d’explorer les représentations des quartiers dits périphériques, souvent absents des images dominantes des villes. Grâce à un travail interdisciplinaire et interculturel, les participants ont développé une cartographie sensible des territoires urbains, en valorisant les récits et les langues du quotidien, tels qu’ils sont réellement parlés et vécus dans chaque quartier. Malgré les contraintes liées à la pandémie, le projet a combiné des activités en ligne entre les villes partenaires et des actions locales sur le terrain.

Ce projet a bénéficié d’une subvention Erasmus+ s’élevant à 188 093 € pour une durée de 30 mois (du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2023).

De nombreux pays peuvent également participer à certaines actions du programme sous réserve de conditions ou de critères particuliers.

Projets impliquants au moins deux organisations de pays participant au programme Erasmus+.

- **Eligibilité temporelle** : la durée des projets varie selon le secteur, le type de projet et le nombre de partenaires concernés.
- **Mobilité** : la durée peut varier de deux jours pour une mobilité de groupe à un an pour une mobilité individuelle.
- **Partenariats de coopération** : entre 12 et 36 mois.

FINANCEMENT

- Le programme Erasmus+ applique un système de financement forfaitaire, calculé sur la base de coûts unitaires définis par la Commission européenne. Le montant de la subvention dépend notamment du type d’action financée, du nombre de participants et des distances de mobilité.
- Mobilité : jusqu’à 80 % du coût total d’un projet de mobilité. Un forfait supplémentaire pour l’inclusion peut être accordé pour les participants ayant moins d’opportunités (y compris les apprenants issus des quartiers prioritaires de la ville peuvent être concernés).

MODALITES

- Les appels à propositions sont publiés à date fixe chaque année au Journal officiel de l’UE.

ALLER PLUS LOIN

- [ERASMUS+ Education et Formation en France](#)
- [Guide du programme](#)
- [Le guide Inclusion et Diversité dans le programme Erasmus+](#)



Accès aux droits



Accès aux droits

20. Inclusion numérique

Le programme pour une Europe numérique, Digital Europe, est particulièrement pertinent pour les actions menées dans les QPV, car il s'attaque à la réduction de la fracture numérique, un défi crucial dans ces territoires souvent marginalisés.

En soutenant la transformation numérique, ce programme offre des opportunités pour promouvoir l'inclusion numérique, améliorer l'accès des habitants et des entreprises locales aux services publics en ligne, et stimuler l'économie locale en renforçant les compétences et les infrastructures numériques.

Pour la période 2021-2027, le programme Digital Europe est réparti en 5 sous-programmes :

- calcul haute performance,
- intelligence artificielle,
- cybersécurité,
- compétences numériques avancées,
- assurer une large utilisation des technologies numériques dans l'ensemble de l'économie et de la société.

CONTACT

Kévin KOK-HEANG – Chef de projet IA
Mél : kevin.kok-heang@finances.gouv.fr

Bétina JANNETEAU - Cheffe de projet
industrie du futur
Mél : betina.janneteau@finances.gouv.fr



OBJECTIF DE L'AIDE

- Améliorer l'accès aux technologies numériques pour les entreprises, les citoyens et les administrations publiques.
- Favoriser le développement de l'intelligence artificielle en accord avec les dispositions du règlement européen sur l'IA.
- Renforcer considérablement le niveau de cybersécurité au sein de l'Europe à travers la construction d'infrastructures européennes de cybersécurité.

BENEFICIAIRES

- Les universités, les organismes de recherche, les écoles et les entreprises (PME), centres hospitaliers, autorités gouvernementales, administrations publiques, institutions culturelles, musées, banques, associations/ONG...

ACTIONS FINANCEES

- Développement des équipements, des outils et infrastructures de données avancées en cybersécurité.
- Déploiement à grande échelle de solutions de cybersécurité de pointe.
- Création de réseaux numériques européens (cybersécurité, frontières, énergies, culture, emploi).
- Renforcement de la coopération entre la société civile et les autorités de défenses en cybersécurité.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique** : États membres de l'UE et États non-membres de l'UE, incluant les pays de l'EEE répertoriés et les pays associés au programme Digital Europe.
- **Eligibilité temporelle** : généralement entre 12 et 48 mois.
- **Partenariat** : généralement les projets collaboratifs exigent au minimum trois partenaires membres de l'UE ou de pays associés au programme.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ PAR DIGITAL EUROPE

AI-MINCER

Le projet AI-MINCER, financé par le programme Digital Europe en 2023, vise à renforcer les capacités en intelligence artificielle (IA) et en apprentissage automatique pour améliorer la gestion et l'analyse des données dans des secteurs clés tels que la santé, l'énergie et les infrastructures publiques.

Ce projet contribue à la transformation numérique en promouvant des solutions innovantes et inclusives, tout en renforçant les compétences numériques et en facilitant l'accès aux outils d'IA pour des communautés et organisations locales.

Le montant conventionné pour ce projet s'élève à 1,6 M€ sur un coût total éligible de 3,2 M€.

• Projets visant à :

- o Mettre en œuvre des initiatives alignées sur les priorités du programme, notamment la transformation numérique, l'intelligence artificielle, la cybersécurité, et le développement des compétences numériques.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 100 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- En général, le programme Digital Europe publie des appels à projets tous les ans sur [Funding and Tenders](#).

ALLER PLUS LOIN

- [Le programme DIGITAL EUROPE](#)
- [Les appels à projets DIGITAL EUROPE](#)

MECANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE (MIE)

VOLET NUMERIQUE



Accès aux droits

20. Inclusion numérique

Le programme MIE (ou CEF en anglais) vise à renforcer, moderniser et étendre les réseaux transeuropéens dans les domaines du transport, de l'énergie et du numérique. Il favorise également la coopération transfrontalière en matière d'énergies renouvelables, tout en intégrant les engagements de décarbonation à long terme. Il contribue à accroître la compétitivité européenne, à promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive, et à renforcer la cohésion territoriale, sociale et économique.

Le programme MIE repose sur trois volets :

- Transport,
- Énergie,
- Numérique.

Le volet numérique du programme MIE joue un rôle clé dans la réduction de la fracture numérique et pour améliorer l'inclusion sociale. En facilitant l'accès à des infrastructures de connectivité performantes, il ouvre de nouvelles opportunités en matière d'éducation, d'emploi et de formation, des leviers essentiels pour l'émancipation des habitants. Il favorise également le développement économique local en attirant des entreprises et en encourageant l'innovation.

CONTACT

Aliénor THOUVENOT - Chargée de mission, Programmes de financement européens | Pôle Numérique International
Mél : alienor.thouvenot@finances.gouv.fr

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Contribuer au déploiement de réseaux numériques à très haute capacité et de systèmes 5G.
- La fourniture d'une connectivité sans fil locale de très haute qualité dans les communautés locales, gratuitement et sans conditions discriminatoires.
- La mise en place d'infrastructures de connectivité numérique liées à des projets transfrontaliers de transport et d'énergie et/ou le soutien de plateformes numériques opérationnelles directement associées à ces infrastructures.

BENEFICIAIRES

- Organismes publics ou privés, y compris les autorités locales et autorités régionales.

ACTIONS FINANCEES

- Actions soutenant le déploiement et l'accès aux réseaux de très haute capacité, y compris les systèmes 5G, capables de fournir une connectivité Gigabit dans les zones où se trouvent les moteurs socio-économiques.
- Actions soutenant la fourniture d'une connectivité sans fil locale de très haute qualité dans les communautés locales, gratuite et sans conditions discriminatoires.
- Actions mettant en œuvre la couverture ininterrompue par des systèmes 5G de toutes les grandes voies de transport, y compris le réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique** : États membres de l'UE incluant les pays de l'EEE répertoriés et les pays associés au programme MIE.
- **Eligibilité temporelle** : généralement entre 24 et 48 mois.
- **Partenariat** : en principe, le MIE peut financer des projets monos ou multipartenaires.
- **Projets visant à** :
 - Déployer des infrastructures numériques avancées pour améliorer l'accès aux services publics et privés.
 - Optimiser la gestion urbaine grâce aux technologies 5G et Edge Computing.



EXEMPLE DE PROJET FINANCE PAR LE VOLET NUMERIQUE DE MIE

SmartSpire: Inspiring smart communities with 5G and EdgeAI

Le projet SmartSpire démarré en février 2025 vise à améliorer la connectivité numérique des villes en utilisant les technologies 5G et Edge AI. Il sera déployé sur le campus de Belval au Luxembourg pour tester des solutions innovantes qui faciliteront la mobilité, renforceront la sécurité publique et rendront la gestion des infrastructures plus efficace. En modernisant le réseau 5G et en développant des systèmes de calcul en périphérie (Edge Computing), le projet contribue aux objectifs de transition numérique et écologique de l'UE.

Le projet repose sur le développement de quatre cas d'usage clés, parmi lesquels l'optimisation de la gestion des déchets via des capteurs intelligents et la création d'un « Living Lab » permettant de tester et démontrer les innovations auprès des citoyens et acteurs locaux.

Le projet est cofinancé par l'UE à hauteur de 3 M€.

FINANCEMENT

- Le programme MIE Digital cofinance en général entre 30 % et 75 % du coût total du projet, selon son impact stratégique et sa priorité.

MODALITES

- En général, le programme MIE publie des appels à projets tous les ans sur [Funding and Tenders](#).

ALLER PLUS LOIN

- [Site internet programme MIE](#)
- [Les appels à projets MIE \(Funding & Tenders\)](#).

CITOYENS, EGALITE, DROITS ET VALEURS (CERV)

VOLET 2 EGALITE, DROITS ET EGALITE DES GENRES



Accès aux droits

16. Citoyenneté 18. Prévention et lutte contre les discriminations

Le programme CERV, « Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs » en français, vise à protéger et promouvoir les droits et les valeurs consacrés par les traités de l'UE, notamment en appuyant les organisations de la société civile, afin de soutenir des sociétés ouvertes, démocratiques et inclusives.

Ce programme s'articule en quatre volets :

- Valeurs de l'UE,
- Égalité, droits et égalité des genres,
- Engagement et participation des citoyens,
- Daphné : prévenir et combattre toute forme de violence à l'égard des femmes, des enfants, des jeunes et autres groupes à risques.

Le volet 2 sur l'égalité, l'accès aux droits et l'égalité des genres permet de lutter contre les discriminations et les inégalités sociales qui touchent souvent les QPV. Il favorise l'inclusion des populations marginalisées, la promotion de l'égalité des chances, l'autonomisation des femmes et des jeunes issus de milieux défavorisés, ainsi que la lutte contre les violences discriminatoires et les discours de haine.

CONTACT

Christine Maretheu
Mél : maretheu@cidem.org
Tél : 01 80 05 27 41

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Protéger et promouvoir les droits et les valeurs inscrits dans les Traités, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et dans le cadre international applicable aux conventions relatives aux droits de l'Homme.
- Soutenir les organisations de la société civile actives aux niveaux local, régional, national et transnational.
- Encourager la participation civique et démocratique, afin de soutenir et de développer davantage des sociétés ouvertes.

BENEFICIAIRES

- Organisations de la société civile actives aux niveaux local, régional, national et transnational (associations, ONG).
- Structures relevant de l'éducation, de la formation et de la recherche (établissements scolaires, centres de formation, universités et organismes de recherche...).
- Les pouvoirs publics (ministères, collectivités territoriales...) ainsi que les entreprises.

ACTIONS FINANCEES

- Promouvoir l'égalité et combattre le racisme, la xénophobie et la discrimination.
- Soutenir la mise en place de renforcement des processus nationaux de concertation dans le États membres, par le biais de plateformes nationales pour les Roms convoquées et gérées par Points de contact Roms.
- Promouvoir l'égalité de genre (élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation des stratégies des autorités des États membres, échange de bonnes pratiques, diffusion d'outils, activités de sensibilisation, renforcement des capacités)
- Soutenir les activités menées par les autorités nationales de protection des données pour contacter les parties prenantes dans la législation sur la protection des données



EXEMPLE DE PROJET FINANCE PAR LE VOLET 2 DE CERV

EPBN

Le projet EPBN - Workplace Inclusion for a Sustainable Europe lancé en 2024 vise à promouvoir l'égalité des personnes LGBTQIA+ sur le lieu de travail au sein de l'UE. Malgré les protections juridiques existantes, les personnes LGBTQIA+ continuent de faire face à des discriminations professionnelles, étant victimes de discriminations au travail au moins trois fois plus souvent que le reste de la société.

Ses actions clés incluent un programme de rôles modèles, un mentorat pour jeunes professionnels, un prix de la diversité pour les entreprises inclusives et une enquête sur les discriminations au travail. Le projet prévoit aussi des outils concrets pour aider les employeurs à instaurer une culture inclusive.

Ce projet a été financé à 100 % par le programme CERV, à hauteur de 548 000 €.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique** : États membres de l'UE, incluant les pays de l'EEE répertoriés et les pays associés au programme CERV.
- **Eligibilité temporelle** : généralement entre 12 et 36 mois.
- **Partenariat** : collaboration transnationale entre au moins deux organisations issues de différents pays éligibles.
- **Projets visant à** :
 - o Encourager la participation démocratique des citoyens,
 - o Promouvoir les droits fondamentaux et les valeurs européennes dans les communautés locales,
 - o Sensibiliser à l'importance des politiques publiques européennes.

FINANCEMENT

- Le programme finance entre 70 % et 90 % du coût total éligible du projet (selon l'appel).

MODALITES

- En général, le programme CERV publie des appels à projets tous les ans sur [Funding and Tenders](#).

ALLER PLUS LOIN

- [Le programme CERV](#)
- [Les appels à projets CERV \(Funding & Tenders\)](#).

CITOYENS, EGALITE, DROITS ET VALEURS (CERV)

VOLET 3 ENGAGEMENT ET PARTICIPATION DES CITOYENS



Accès aux droits

16. Citoyenneté

17. Participation des citoyens

Ce volet 3 du programme CERV sur l'engagement et la participation des citoyens favorise l'accès aux droits pour les populations souvent confrontées à des discriminations ou à des inégalités socio-économiques. Son objectif est également de renforcer la participation citoyenne des habitants des quartiers prioritaires et de soutenir des initiatives locales visant à promouvoir l'inclusion sociale, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations.

CONTACT

Christine Maretheu
Mél : maretheu@cidem.org
Tél : 01 80 05 27 41

OBJECTIF DE L'AIDE

- Promouvoir l'engagement et la participation des citoyens à la vie démocratique de l'UE, les échanges entre les citoyens des différents États membres, et faire prendre conscience de leur histoire européenne commune.
- Favoriser la solidarité transfrontalière.
- Soutenir, faire progresser et mettre en œuvre des politiques globales pour protéger et promouvoir les droits de l'enfant, y compris le droit à la participation.

BENEFICIAIRES

- Organisations de la société civile actives aux niveaux local, régional, national et transnational (associations, ONG,).
- Structures relevant du secteur des arts et de la culture (théâtres, compagnies, musées, etc.).
- Structures relevant de l'éducation, de la formation et de la recherche (établissements scolaires, centres de formation, universités et organismes de recherche...).
- Les pouvoirs publics (ministères, collectivités territoriales...) ainsi que les entreprises.

ACTIONS FINANCEES

- Mémoire européenne : les activités doivent concerner les moments et développements décisifs de l'histoire européenne récente.
- Participation citoyenne et engagement : promouvoir une participation directe au processus d'élaboration des politiques ; encourager l'engagement civique et démocratique ; créer les conditions d'une approche ascendante plus forte et d'un processus d'élaboration des politiques plus inclusif).
- Jumelage et réseaux de villes.
- Participation et droits des enfants : activités pensées et mises en œuvre avec les enfants tels que le développement d'outils et de programmes éducatifs de culture numérique, la formation et la production de matériel de formation et d'orientation pour les enfants, parents, soignants et professionnels de l'éducation, le développement de programmes d'éducation aux médias, le développement de ressources pour informer au service numérique les prestataires sur la responsabilité des plateformes, etc.



EXEMPLE DE PROJET FINANCE PAR LE VOLET 3 DE CERV

Connecting European towns to you

Ce projet vise à construire un réseau de collaboration entre quatre villes européennes clés – Paris, Sarajevo, Timișoara et Varsovie – ainsi que plusieurs associations partenaires, avec la participation de la Bulgarie. Il a pour objectif de renforcer les échanges culturels et l'engagement civique des jeunes en Europe.

À travers un programme de volontariat international en deux étapes, les jeunes participent d'abord à des actions locales, puis à des mobilités croisées dans les pays partenaires. Le projet met l'accent sur les valeurs européennes, les droits de l'homme, la paix et la participation démocratique, en lien avec des événements majeurs tels que les élections européennes de 2024, les Jeux olympiques de Paris et la présidence polonaise de l'Union européenne en 2025.

Ce projet est financé à 100 % par le programme CERV, pour un montant total de 211 425 €.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique** : États membres de l'UE, incluant les pays de l'EEE répertoriés et les pays associés au programme CERV.
- **Eligibilité temporelle** : généralement entre 12 et 36 mois.
- **Partenariat** : collaboration transnationale entre au moins deux organisations issues de différents pays éligibles.
- **Projets visant à** :
 - Encourager la participation démocratique des citoyens,
 - Promouvoir les droits fondamentaux et les valeurs européennes dans les communautés locales,
 - Sensibiliser à l'importance des politiques publiques européennes.

FINANCEMENT

- Le programme finance entre 70 % et 90 % du coût total éligible du projet (selon l'appel).

MODALITES

- En général, le programme CERV publie des appels à projets tous les ans sur [Funding and Tenders](#).

ALLER PLUS LOIN

- [Le programme CERV](#)
- [Les appels à projets CERV \(Funding & Tenders\)](#).



Accès aux droits

15. Soutien à la parentalité 18. Prévention et lutte contre les discriminations

Le volet 4 Daphné du programme CERV est dédié à la lutte contre toutes les formes de violences envers les femmes, les enfants et les groupes vulnérables. Ce volet contribue à renforcer la prévention et la prise en charge des violences intrafamiliales, scolaires ou de genre dont la prévalence peut s'intensifier dans les contextes sociaux fragiles.

CONTACT

Christine Maretheu

Mél : maretheu@cidem.org

Tél : 01 80 05 27 41

OBJECTIF DE L'AIDE

- Prévenir et combattre toute forme de violence à l'égard des femmes, des enfants, des jeunes et autres groupes à risques puis soutenir et protéger toutes les victimes directes ou indirects de ces violences.

BENEFICIAIRES

- Organisations de la société civile actives aux niveaux local, régional, national et transnational (associations, ONG,).
- Structures relevant du secteur des arts et de la culture (théâtres, compagnies, musées, etc.).
- Structures relevant de l'éducation, de la formation et de la recherche (établissements scolaires, centres de formation, universités et organismes de recherche...).
- Les pouvoirs publics (ministères, collectivités territoriales...) ainsi que les entreprises.

ACTIONS FINANCEES

- Elaboration d'outils pour aider les signes précoces de violence envers les enfants, et y remédier.
- Formations professionnelles : sessions destinées aux intervenants sociaux, éducatifs et juridiques pour améliorer la détection, la prévention et la gestion des situations de violence.
- Soutien aux victimes : mise en place de services d'accompagnement, de conseils juridiques et psychologiques pour les victimes de violence.
- Recherches et études : analyses visant à comprendre les causes profondes de la violence et à évaluer l'efficacité des mesures préventives.
- Renforcement des réseaux : création ou consolidation de partenariats entre organisations locales, nationales et européennes pour une réponse coordonnée à la violence.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique** : États membres de l'UE, incluant les pays de l'EEE répertoriés et les pays associés au programme CERV.
- **Eligibilité temporelle** : généralement entre 12 et 36 mois.
- **Partenariat** : collaboration transnationale entre au moins deux organisations issues de différents pays éligibles.



EXEMPLE DE PROJET FINANCE PAR LE VOLET 4 DE CERV

SHE

Le projet SHE (Supporting victims of domestic violence via a programme for capacity-building and awareness-raising among Human Resources specialists) a été mis en place du 1^{er} mars 2022 au 29 février 2024 pour répondre à la problématique croissante des violences domestiques à l'égard des femmes en Bulgarie. En particulier après les confinements liés à la Covid-19, qui ont renforcé l'isolement des victimes et leur difficulté d'accès aux services d'aide traditionnels.

L'initiative repose sur une approche novatrice en impliquant les professionnels des ressources humaines (RH) de l'administration publique comme acteurs clés de la détection, du soutien et de l'orientation des victimes. Ces spécialistes RH, en contact direct avec les employés, sont bien positionnés pour identifier les signaux de détresse et faciliter l'accès aux structures d'aide.

Le montant conventionné pour ce projet s'élève à 217 000 € pour un coût total éligible de 242 000 €.

FINANCEMENT

- Le programme finance entre 70 % et 90 % du coût total éligible du projet (selon l'appel).

MODALITES

- En général, le programme CERV publie des appels à projets tous les ans sur [Funding and Tenders](#).

ALLER PLUS LOIN

- [Le programme CERV](#)
- [Les appels à projets CERV \(Funding & Tenders\)](#).

HORIZON EUROPE

PILIER 2 PROBLEMATIQUES MONDIALES ET COMPETITIVITE INDUSTRIELLE EUROPEENNE



Accès aux droits

14. Santé

18. Prévention et lutte contre les discriminations

19. Equipements et services publics

20. Inclusion numérique

Le programme Horizon Europe est le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation pour la période 2021-2027.

Les projets financés au sein du Pilier 2 d'Horizon Europe sont organisés en six clusters thématiques. Ils soutiennent la recherche centrée sur la réponse à des défis sociétaux majeurs et renforcent les capacités technologiques et industrielles européennes qui sous-tendent les politiques de l'Union européenne et les objectifs de développement durable.

- Cluster 1 : santé
- Cluster 2 : culture, créativité et société inclusive
- Cluster 3 : sécurité pour la société civile
- Cluster 4 : numérique, industrie et espace
- Cluster 5 : climat, énergie et mobilité
- Cluster 6 : alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement

CONTACT :

[Points de contact nationaux](#)



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Vivre et travailler dans un environnement favorisant la santé.
- Favoriser une croissance inclusive et réduire efficacement les vulnérabilités.
- Lutter plus efficacement contre la criminalité et le terrorisme et renforcer la résilience des infrastructures.
- Développer un marché unique agile et sécurisé et une infrastructure pour des services de données et d'intelligence artificielle dignes de confiance.
- Assurer un approvisionnement énergétique renouvelable, décarboné, plus efficace, durable, sûr et compétitif.
- Développer durablement les zones rurales, urbaines et côtières.

BENEFICIAIRES

- Les appels s'adressent en grande partie aux enseignants chercheurs. Cependant, certains appels sont davantage destinés à la gouvernance des établissements ou d'autres communautés (par ex. collectivités, acteurs socio-économiques).

ACTIONS FINANCEES

- Projets collaboratifs transnationaux entre acteurs académiques et industriels.
- Activités de recherche appliquée pour répondre aux défis mondiaux.
- Innovation industrielle pour développer des technologies disruptives.
- Renforcement des capacités dans les secteurs ciblés (santé, climat, numérique, etc.).
- Diffusion des connaissances et formation dans les communautés concernées.
- Évaluations et analyses d'impact environnemental et social.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique** : États membres de l'UE, incluant les pays de l'EEE répertoriés et les pays associés au programme Horizon Europe.
- **Eligibilité temporelle** : généralement entre trois et cinq ans.



EXEMPLE DE PROJET FINANCE PAR HORIZON EUROPE

CapaCITIES

Le projet CapaCITIES lancé en 2022 vise à favoriser les transitions vers la neutralité climatique des villes européennes en soutenant les autorités nationales, régionales et locales. Il met en place des réseaux et des structures de gouvernance nationales, tout en fournissant un accompagnement dédié pour instaurer les conditions et mesures nécessaires à la réussite de la mission « villes neutres pour le climat ».

Le projet repose sur un consortium regroupant 15 pays européens engagés politiquement à impulser et renforcer ces dynamiques de changement, en s'appuyant sur un réseau structuré de ministères, agences et parties prenantes urbaines. Il propose à ses partenaires un appui sous forme d'alliances transnationales, de prototypage de gouvernances innovantes, de renforcement des capacités thématiques et de mise en synergie avec d'autres initiatives européennes. Coordonné par le ministère roumain de l'Éducation, le projet s'est déroulé du 1^{er} octobre 2022 au 31 mars 2025.

L'association France Ville Durable, dont la mission est d'accompagner les territoires dans leur transition durable et d'amplifier l'impact de leurs projets, a notamment pris part au projet et perçu une subvention de 81 425 €

Le montant conventionné pour ce projet s'élève à 1,9 M€.

- **Partenariat** : les consortiums doivent inclure des partenaires d'au moins trois pays membres ou associés à l'UE.

- **Projets visant à** :

- Développer des solutions innovantes répondant aux priorités des clusters.

FINANCEMENT

- Les financements vont d'un à plusieurs dizaines de millions d'euros.
- Jusqu'à 100 % du coût total éligible.

MODALITES

- Les appels à projets sont publiés chaque année en fonction du programme de travail Horizon Europe.

ALLER PLUS LOIN

- [Site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié au programme européen pour la recherche et l'innovation](#)
- [Site de la Commission Européenne – Horizon Europe](#)



Fonds de la politique en matière de migration et d'affaires intérieures

FONDS ASILE MIGRATION ET INTEGRATION (FAMI)

VOLET NATIONAL



Accès aux droits

Cohésion sociale

Le Fonds Asile Migration et Intégration (Fami) vise à contribuer à une gestion efficace des flux migratoires dans le respect des engagements de l'Union en matière de droits fondamentaux. Il permet aussi de faciliter l'intégration des réfugiés grâce à des subventions orientées : apprentissage des langues, formations, travail, logement.

Le Fami est un fonds en gestion partagée entre chaque Etat membre et la Commission européenne.

En France, il est piloté par la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'Intérieur, qui assure la programmation, la gestion et le suivi des projets, en lien avec la Commission européenne.

CONTACT :

Ministère de l'Intérieur - Direction générale des étrangers en France (DGEF)
Bureau des fonds européens
Mél : fonds-ue-dgef@interieur.gouv.fr

OBJECTIF DE L'AIDE

- Objectif stratégique 1 « Asile » : renforcer et développer tous les aspects du régime d'asile européen commun.
- Objectif stratégique 2 « Migration légale et intégration » : renforcer et développer la migration légale vers les Etats membres et promouvoir l'intégration et l'inclusion sociale.
- Objectif stratégique 3 « Retour » : contribuer à la lutte contre l'immigration irrégulière, favoriser un retour et promouvoir une ré-intégration effective dans les pays tiers.

BENEFICIAIRES

- Associations, établissements publics, services de l'Etat, collectivités territoriales, sociétés privées à condition que l'action ne soit pas à but lucratif.

ACTIONS FINANCEES

- Renforcement des compétences des acteurs de l'asile.
- Développement d'outils pour un traitement plus efficace des demandes d'asile.
- Amélioration des dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des demandeurs d'asile.
- Formations professionnelles et citoyennes auprès des migrants.
- Accès aux soins, assistance juridique.
- Coopération avec les pays tiers en matière d'asile, de migration légale et de lutte contre la migration irrégulière.

Cette liste n'est pas exhaustive. Pour une information complète sur les actions éligibles, il est recommandé de consulter le programme national Fami 2021-2027 ainsi que les appels à projets publiés sur le site de la DGEF.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage :**
 - Projets ouverts à tous les pays de l'UE, à l'exception du Danemark. Des pays tiers peuvent également participer s'ils ont conclu un accord avec l'UE sur la gestion des demandes d'asile ;
 - Un seul porteur de projet est autorisé, avec un maximum de cinq partenaires par projet.
- **Eligibilité temporelle :** défini selon les appels à projets, généralement entre un et quatre ans.

FINANCEMENT

Le Fami peut cofinancer les projets à des taux variables selon la nature des actions :



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Migr'Action – Ali Jan

Le projet « Migr'Action – Ali Jan » lancé en janvier 2023 est porté par les associations BATIK International et MADERA.

Il vise à faciliter l'insertion socioprofessionnelle et culturelle des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) et des personnes primo-arrivantes, en milieu rural et périurbain sur cinq régions françaises : Bretagne, Île-de-France, Normandie, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le projet prévoit des sensibilisations, séjours d'immersion, ateliers interculturels et professionnels dans plusieurs secteurs (agriculture, artisanat, bâtiment, aide à la personne, etc.). Il comprend également un accompagnement des acteurs de terrain (professionnels et société civile) pour renforcer l'accueil, l'inclusion sociale et les dispositifs d'accompagnement existants.

Le projet a bénéficié d'une subvention Fami de 428 476 €, sur un budget total de 571 301 €.

- Jusqu'à 75 % du coût du projet pour la majorité des actions,
- Jusqu'à 90 % pour des actions spécifiques comme pour l'aide au retour volontaire et à la réinsertion,
- Jusqu'à 100 % pour le maintien des conditions de vie dans les centres de rétention administrative.

MODALITES

- Les financements sont attribués sur la base d'appels à projets, diffusés sur le site du ministère de l'Intérieur.

ALLER PLUS LOIN

- [Programme national](#)
- [Guide du porteur de projet](#)
- [Déposer sa demande de subvention](#)



LES PROGRAMMES DE LA POLITIQUE DE COHESION



Programmes financés par le Feder/FSE+/FTJ

FSE+ PROGRAMME NATIONAL

EMPLOI, INCLUSION, JEUNESSE ET COMPETENCES



Education

Emploi et développement économique



Le programme national FSE+ « emploi, inclusion, jeunesse et compétences » dont la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) est l'autorité de gestion, a pour objectifs principaux de renforcer l'insertion professionnelle et sociale des personnes qui en ont le plus besoin, de lutter contre la pauvreté, de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et d'améliorer les compétences des actifs pour accompagner les mutations économiques.

Pour la période 2021-2027, le programme national FSE+ « emploi, inclusion, jeunesse et compétences » dispose d'une enveloppe de 4 milliards d'euros.

[Les spécificités de gestion du programme national FSE+ « emploi, inclusion, jeunesse et compétences »](#)

Une partie des fonds du programme national FSE+ « emploi, inclusion, jeunesse et compétences » est confiée aux services déconcentrés du ministère du Travail, les D(R)EETS. Chaque direction régionale dispose d'un service dédié au Fonds social européen (FSE). Ces services lancent les appels à projets, instruisent les dossiers, sélectionnent les opérations cofinancées et assurent leur suivi administratif et financier. Ils disposent pour cela d'une enveloppe budgétaire fléchée, attribuée en fonction des priorités définies au niveau national.

En complément, environ 110 organismes intermédiaires (OI) seront désignés. Il s'agit principalement des Départements, des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ou des métropoles disposant d'une compétence en matière d'insertion. Ces organismes se voient déléguer une subvention globale, portant majoritairement sur la priorité 1 du programme. Dans ce cadre, ils sont

PRIORITES DU PROGRAMME

- Priorité 1 : favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus (OS H/L).
- Priorité 2 : favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité par la réussite éducative (OS A/F).
- Priorité 3 : améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques (OS E/G).
- Priorité 4 : promouvoir un marché du travail, créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain (OS A/C/D).
- Priorité 5 : fournir de l'aide alimentaire et matérielle aux plus démunis (OS M).
- Priorité 6 : favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants (OS H).
- Priorité 7 : répondre aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques (OS A/F/K).
- Priorité 8 : Répondre aux conséquences socio-économiques des catastrophes naturelles (RESTORE) (OS A/G/L)

A noter : les crédits fléchés sur la priorité 8 du programme national FSE+ sont uniquement destinés à Mayotte.

BENEFICIAIRES

- Toute structure peut être éligible au programme. Pour chaque priorité et objectif spécifique, il convient de se référer au programme national FSE+.

ACTIONS FINANCEES

Le programme national FSE+ permet sur toutes ses priorités le soutien de projets :

- D'accompagnement de personnes
- D'accompagnement de structures et d'ingénierie

Se référer aux priorités et objectifs spécifiques pour la liste des actions visées par le programme national FSE+.

responsables, sur leur territoire, de définir et de piloter la stratégie d'inclusion active, de sélectionner les projets et d'en assurer le suivi conformément aux règles européennes et nationales.

Les territoires ultramarins sont pleinement intégrés au programme. Ils mettent en œuvre l'ensemble des priorités prévues, tout en bénéficiant d'une priorité spécifique liée aux contraintes structurelles découlant de leur éloignement. Cette priorité est financée notamment par l'allocation spécifique destinée aux régions ultrapériphériques (RUP), afin de compenser les surcoûts et les difficultés particulières auxquelles ces territoires sont confrontés.

Enfin, la coordination entre l'État et les Régions est formalisée par un accord local de lignes de partage signé, dans chaque région, par le préfet et le président du conseil régional. Cet accord précise la répartition des compétences et des financements entre le programme national et les programmes régionaux. Ces derniers interviennent principalement sur la formation des demandeurs d'emploi, le soutien à l'économie sociale et solidaire, l'appui à la création d'entreprise et les actions d'orientation. Des adaptations peuvent être prévues pour tenir compte des spécificités locales. Par ailleurs, les collectivités territoriales dites « uniques », lorsqu'elles exercent la compétence en matière d'inclusion, sont également compétentes pour intervenir sur le champ de l'objectif spécifique H.

CONTACT :

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - DGEFP

Services déconcentrés de l'Etat en régions - DREETS et DEETS
<https://fse.gouv.fr/contacts-des-services>

ZOOM SUR LES ACTIONS CIBLANT LES TERRITOIRES URBAINS

Priorité 1 – Objectif spécifique H : favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés :

- Actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en recherche d'emploi ainsi que l'articulation de l'accompagnement professionnel et social,
- Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive, sous la forme de conseils ou appui aux services de ressources humaines ou d'accompagnement par les partenaires sociaux,
- Actions visant à soutenir le développement de l'insertion par l'activité économique comme solution de mise à l'emploi et comme parcours d'accompagnement vers l'emploi durable (salarié ou indépendant),
- Actions favorisant l'insertion professionnelle, l'insertion sociale par l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des personnes souffrant d'une maladie de longue durée, notamment l'appui aux entreprises adaptées, à la fluidité des parcours, l'accompagnement dans l'emploi des personnes handicapées, l'appui aux entreprises et la coopération des acteurs.

Public cible : les personnes en recherche d'emploi qu'elles soient ou non inscrites auprès du service public de l'emploi, y compris les personnes en activité réduite subie, présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes notamment :

- les femmes, les jeunes, les seniors, les personnes handicapées ou souffrant d'une affection de longue durée,
- les demandeurs d'emploi de longue durée,
- les travailleurs indépendants souhaitant retrouver un emploi salarié,
- les personnes inactives,
- les bénéficiaires de minima sociaux,
- les ressortissants de pays tiers,
- les personnes placées sous-main de justice,
- les personnes vivant dans des zones urbaines ou rurales prioritaires.

A noter : la DGEFP a mis en place un indicateur relatif aux participants résidant dans les QPV et accompagnés dans le cadre de la priorité 1 afin de permettre un suivi de ces participants.

Priorité 2 – Objectif spécifique F : promouvoir l'égalité d'accès et le suivi jusqu'à son terme d'un parcours d'éducation ou de formation inclusive et de qualité. En particulier pour les groupes défavorisés, depuis l'éducation et l'accueil des jeunes enfants et en passant par l'enseignement général et supérieur,



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

Transition Pro Séniors

Le projet « Transition Pro Seniors résidant majoritairement en QPV », lancé en 2024 et porté par Retravailler Alsace, vise à favoriser le retour à l'emploi de seniors demandeurs d'emploi, dans un contexte de recul de l'âge de la retraite et de difficultés accrues d'insertion, en particulier pour les publics résidant en quartiers prioritaires.

Le dispositif propose un parcours d'accompagnement structuré de 16 semaines pour 24 à 30 bénéficiaires par an, combinant temps de préparation en centre, construction du projet professionnel, immersions en entreprise et suivi individualisé. Des ateliers transversaux complètent l'accompagnement (compétences numériques, gestion du stress, valorisation de l'image professionnelle), avec une attention particulière portée à l'égalité femmes-hommes et à l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Le projet a bénéficié d'une subvention FSE+ sur la P3G de 30 200 € pour un coût total éligible de 60 606,87 €.

et la formation professionnelle et par l'enseignement supérieur. Faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous et l'accessibilité pour les personnes handicapées.

- Actions visant à favoriser l'accès à l'éducation et sa continuité effective.

Public cible : les élèves du primaire (école maternelle et élémentaire), du secondaire (collège et lycée) et les étudiants en risque de décrochage ou présentant des facteurs de rupture, notamment dans les zones urbaines ou rurales prioritaires, ou les bénéficiaires de bourses sur critères sociaux ; les jeunes ayant décroché du système scolaire et n'étant plus inscrits.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet est autorisé par candidature.
- Selon les modalités précisées dans l'appel à projets, des candidatures portées par un consortium avec un chef de file peuvent éventuellement être admises.
- Un projet ne peut être déposé que sur un seul couple priorité / objectif spécifique.
- **Eligibilité géographique :** locale, régionale, nationale.

FINANCEMENT

- **Taux de cofinancement applicable :**
 - Régions les plus développées : Île-de-France, Rhône-Alpes (ancien périmètre géographique) : jusqu'à 40 % ;
 - Régions en transition : Auvergne (ancien périmètre), Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, PACA : jusqu'à 60 % ;
 - Régions les moins développées : Guyane, Guadeloupe, Mayotte, La Réunion, Martinique : jusqu'à 85 %.

MODALITES

- Candidature en réponse à des appels à projets ponctuels publiés sur le site fse.gouv.fr.

ALLER PLUS LOIN

- Programme national FSE+ [Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences](#)
- Site national du programme : <https://fse.gouv.fr>



Accès aux droits
Cohésion sociale
Emploi et développement économique
Espace public, aménagements et infrastructures
Transition écologique

La Région Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie de 637,6 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

À noter qu'au mois de juin 2025, le Programme régional affiche un taux de consommation de 65 %, ce qui signifie que de nombreux dispositifs sont d'ores et déjà entièrement mobilisés. Afin de vérifier les disponibilités restantes et les éventuelles possibilités de financement, il convient de prendre attache avec l'autorité de gestion.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Auvergne-Rhône-Alpes

Mél : europa@auvergnerhonealpes.fr



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1 : recherche, innovation, numérique, compétitivité et réindustrialisation.
- Priorité 2 : transition énergétique et environnement.
- Priorité 3 : connectivité numérique.
- Priorité 4 : santé et tourisme.
- Priorité 5 : approches territoriales.
- Priorité 6 : mobilité urbaine.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux, organismes de recherches...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel.

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

Les projets en faveur du développement urbain doivent s'inscrire dans une **stratégie intégrée de développement territorial** définie localement (ex. : SCoT, PLUi, Plan climat air énergie territorial...).

Pour bénéficier de ces financements, la Région publie des appels à projets territoriaux intégrés thématiques ou pluri-thématiques.

Les territoires pouvant bénéficier de ces financements sont listés dans le Document de mise en œuvre - Domo (mesure 5.5.1.1).

Les projets devront présenter des dépenses éligibles justifiant d'une subvention Feder minimum de 1 M€ à l'issue de l'instruction.

- Améliorer, revitaliser l'espace public et favoriser la requalification urbaine.
- Renforcer la sécurité dans les espaces publics.
- Renforcer l'attractivité urbaine via le financement d'équipements structurants culturels, sportifs, de loisirs, associatifs et de services à la population.
- Soutenir la rénovation énergétique des logements.



EXEMPLES DE PROJET FINANCÉ

Rénovation du quartier de la Verrerie à Montluçon

Le projet a consisté à rénover et mieux intégrer deux « sous quartiers » QPV présentant une très forte densité de logements sociaux de septembre 2023 à avril 2024. Une large concertation (permanences, expositions, ateliers de co-construction, information sur les travaux en cours) a permis d'associer les habitants au projet.

Aménagements réalisés : espaces verts, zones de partage, poches de stationnement, équipements pour lutter contre les îlots de chaleur, création d'une piste cyclable, points d'apports volontaires.

Le projet a bénéficié d'une subvention Feder de 1,6 M€ et d'une subvention de 335 990 €.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Lutte contre les îlots de chaleur, lutte contre les risques naturels, adaptation de l'espace urbain.
- Efficacité énergétique dans la rénovation et la construction des bâtiments tertiaires publics et d'éducation et enseignement supérieur.
- Production et distribution d'énergies renouvelables.
- Aménagements cyclables, voies vertes, itinéraires cyclables.

ACCES AUX DROITS ET COHESION SOCIALE

- Infrastructures, équipements et achat de matériel pour soutenir les établissements de santé.
- Outils numériques dans la santé, télémédecine.
- Projets à dimension touristique, sportive ou culturelle régionaux
- Tourisme social et éducatif.
- Services numériques en matière d'accès aux soins, e-éducation, mobilité durable.
- Déploiement et finalisation du très haut débit (THD).

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Soutien à la recherche et l'innovation et à la compétitivité des PME.
- Création de jeunes entreprises innovantes.
- Accompagnement des filières durables, stratégies numériques, e-commerce, transformation numérique.
- Services numériques en faveur du développement touristique et de l'attractivité régionale.
- Transformation numérique : entreprises et administrations publiques.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale

FINANCEMENT

Le taux moyen d'intervention Feder est de :

- jusqu'à 40 % du coût total éligible pour les opérations réalisées sur le territoire ex-rhônealpin,
- jusqu'à 60 % du coût total éligible pour les opérations réalisées sur le territoire ex-auvergnat.
- Pour la rénovation et l'efficacité énergétique des logements sociaux et bâtiments : application d'un barème standard de coûts unitaires.
- Les fonds sont versés en remboursement des dépenses réalisées, acquittées et justifiées.



MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Auvergne-Rhône-Alpes [FEDER/FSE/FTJ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur les fonds européens <https://www.europeenauvergnerhonealpes.fr/>

PROGRAMME OPERATIONNEL AUVERGNE-RHONE-ALPES

FINANCEMENTS DU FSE+



Accès aux droits
Education et formation
Emploi et développement
économique



La Région Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie de 137,6 M€ de FSE+ pour la période 2021-2017.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Auvergne-Rhône-Alpes :

Mél : europa@auvergnerhonealpes.fr

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 9 : formation, emploi, création, orientation, santé.

BENEFICIAIRES

- Acteurs publics et privés du secteur de la formation et de l'enseignement, associations, collectivités territoriales, centres de formation d'apprentis (CFA), acteurs économiques, opérateurs de compétence (Opco), branches professionnelles, organismes consulaires, établissements de santé...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCEES

EDUCATION ET FORMATION

- Formation, préapprentissage, apprentissage et remise en formation à destination des jeunes décrocheurs, formations de remise à niveau, écoles de la seconde chance (E2C).
- Formations qualifiantes, certifiantes et professionnalisantes.
- Prévention du décrochage/raccrochage.
- Orientation et promotion des métiers (outils numériques, événements, communication).
- Formation des salariés, adaptation et renforcement des compétences des salariés.

Public cible : jeunes, étudiants précaires, publics fragiles, personnes éloignées du marché du travail.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Accompagnement des créateurs d'entreprise
- Formation à la création et à la reprise d'entreprises, projets dans l'ESS.
- Reprise d'entreprises par les salariés, entrepreneuriat social.

Public cible : demandeurs d'emploi, inactifs, travailleurs précaires à la recherche d'un emploi pérenne ou souhaitant créer leur emploi, salariés confrontés à des mutations, actifs.



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

Diversitech, en soutien à l'éclosion des métiers du numérique dans les QPV

WAOUP SHAKER, une start-up studio, a lancé le projet Diversitech dans le but de créer un parcours de sensibilisation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat dans les métiers du numérique, accessible à tous les porteurs de projet, avec une attention particulière portée aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le projet a bénéficié en 2024 de 67 691 € de subvention FSE+ pour un montant total du projet de 169 220 €.

ACCES AUX DROITS

- Infrastructures, équipements et achat de matériel pour soutenir les établissements de santé.
- Sensibilisation des publics sur l'éducation à la santé, développement de l'accès aux soins des personnes fragiles dans les déserts médicaux.
- Outils numériques dans la santé, télémédecine.
- Élévation des niveaux de qualification et professionnalisation des acteurs de la santé, soutien à la formation et accompagnement des apprenants, formation ouvertes et/ou à distance (FOAD).

Public cible : publics en formation, actifs, demandeurs d'emploi, jeunes, publics vulnérables, professionnels de santé, acteurs du secteur médical et paramédical, patients.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Éligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Entre 40 % et 60 % du coût total éligible du projet.
- En matière de formation : mise en œuvre de barèmes standards de coûts unitaires destinés à la formation.
- Les fonds sont versés en remboursement des dépenses réalisées, acquittées et justifiées.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Auvergne-Rhône-Alpes [FEDER/FSE/FTJ 2021-2027](#)
- Le site de la région Auvergne-Rhône-Alpes sur les fonds européens <https://www.europeenauvergnerhonealpes.fr>

PROGRAMME OPERATIONNEL AUVERGNE-RHONE-ALPES

FINANCEMENTS DU FTJ



Emploi et développement économique

Espace public, aménagements et infrastructures

La Région Auvergne Rhône-Alpes est l'une des six régions françaises éligibles au Fonds de transition juste.

Le volet économique du FTJ est mis en œuvre au travers du programme régional.

L'Etat gère un programme national pour l'emploi et la formation des salariés des secteurs en déclin.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie de 75 M€ de FTJ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Auvergne-Rhône-Alpes

Mél : europa@auvergnerhonealpes.fr



OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 10 : aider les territoires à faire face aux conséquences économiques, sociales, environnementales et en matière d'emploi de la transition écologique sur les territoires industriels les plus émetteurs de CO₂.

BENEFICIAIRES

- Collectivités, État, établissements publics, PME et fédérations d'entreprises, organismes de recherche et universités, associations, chambres consulaires, pôles de compétitivité et clusters... (sous respect du cadre réglementaire des aides d'état et conformément à la liste indicative du Plan territorial pour une transition juste - PTTJ).
- Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCEES

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Soutien aux filières chimie, produits minéraux non métalliques, métallurgie (activités RDI, développement d'entreprises, formation).
- Entrepreneuriat.
- Accompagnement de projets d'implantation ou de relocalisation d'entreprises : animation, promotion, aménagement de zone d'activité.
- Innovation, modernisation et adaptation des capacités de production.
- Promotion et de développement de l'entrepreneuriat.

ESPACE PUBLIC, AMÉNAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- Requalification des friches.
- Aménagement de quai fluvial fret en bordure du Rhône, déploiement d'énergies renouvelables, démarches d'écologie industrielle.



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

Filière H2 en Région AURA

Construction d'une usine de production d'hydrogène vert en Isère pour décarboner l'industrie et la mobilité lourde.

L'entreprise Lhyfe a lancé la construction d'un site de production d'hydrogène vert au Cheylas en Isère sur la friche industrielle d'une ancienne aciérie. Objectif du projet : produire de grandes quantités d'hydrogène vert pour décarboner la mobilité, l'industrie de l'acier, de la chimie et du semi-conducteur.

Coût total de l'opération : 11,7 M€ dont 5,5 M€ du FTJ.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.

- **Eligibilité géographique** : le FTJ bénéficie aux quatre territoires suivants : Vallée de la chimie (Rhône et Isère), agglomération grenobloise, communauté de communes Entre-Bièvre et Rhône (Isère), communauté de communes Les balcons du Dauphiné (Isère).

FINANCEMENT

- Jusqu'à 50 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Auvergne-Rhône-Alpes [FEDER/FSE/FTJ 2021-2027](#)

- Le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur les fonds européens <https://www.europeenauvergnerhonealpes.fr/>



Accès aux droits et cohésion sociale
Emploi et développement économique
Espace public, aménagements et infrastructure
Transition écologique

La Région Bourgogne-Franche-Comté bénéficie de 388 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Bourgogne-Franche-Comté :
Mél : monprojeteuropéen@bourgognefranche-comte.fr



OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : développer une économie régionale innovante et compétitive.
- Priorité 2 : développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics.
- Priorité 3 : promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité.
- Priorité 5 : accompagner le développement territorial vers un développement durable.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de formation, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...
- Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCÉES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

Le développement des zones urbaines répond à cinq thématiques. Les projets doivent s'inscrire dans une stratégie urbaine intégrée d'une métropole, pôle métropolitain, communauté d'agglomération ou communauté urbaine qui a répondu à un appel à manifestation d'intérêt de la Région.

- Villes intelligentes : stratégies de transformation numérique pour une plus grande efficacité de l'usage quotidien de la ville en matière de mobilité, tourisme, habitat, énergie, économie des ressources, services aux habitants.
- Projet promouvant la mobilité durable urbaine : développement de la multimodalité, recours aux mobilités moins carbonées, amélioration de la logistique urbaine durable, aménagement d'aires de covoiturage...
- Infrastructures vertes : traitement des effets d'îlots de chaleur, amélioration de la biodiversité en milieu urbain, remédiation ou désimperméabilisation des sols urbains, réduction des pollutions en milieu urbain.
- Renouvellement urbain : reconversion d'ensembles fonciers ou immobiliers, résorption des îlots d'habitats et commerces



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Rénovation énergétique de 64 logements sociaux à Montbéliard

Néolia réhabilite 64 logements dans un bâtiment collectif à Montbéliard. L'opération s'inscrit dans la stratégie du bailleur de réaliser des rénovations énergétiques, fonctionnelles et performantes sur son patrimoine historique. Les travaux permettront notamment de réduire les charges des locataires.

Le montant total éligible du projet est de 1,09 M€. Le projet bénéficie d'une subvention de 256 000 € de Feder sur une durée de 3,5 ans.

dégradés ou abandonnés, réhabilitation d'espaces, requalification des friches...

- Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels pour soutenir la valorisation des sites patrimoniaux et des équipements culturels.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Rénovation de bâtiments (label Bâtiment basse consommation - BBC) : parc de logements sociaux publics et privés, parc de copropriétés, bâtiments publics et associatifs.
- Rénovation ou construction de bâtiments démonstrateurs/exemplaires.
- Création, densification, extension de réseaux de chaleur/de froid
- Accompagnement et animation de projets en faveur des énergies renouvelables.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Investissements immatériels et matériels productifs des PME (acquisition de machines ou mobiliers servant à la production).
- Accès au financement des PME et à titre exceptionnel, des petites entreprises de taille intermédiaire (PETI).
- Projets innovants portés par les PME (en collaboration avec d'autres entreprises ou individuelle).
- Projets e-tourisme et e-culture.
- Projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine).
- Projets e-administration et e-citoyen.
- Projets e-formation, e-orientation & e-inclusion.
- Projets e-mobilité dont billettique (Mobigo).

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Bourgogne- Franche-Comté 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur les fonds Européens : <https://www.europe-bfc.eu>



Education et formation

La Région bénéficie de plus de 80 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Bourgogne-France-Comté
Mél : monprojeteeuropeen@bourgogne-franchecomte.fr



OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 4 : développer l'orientation et l'offre de formation régionale.

BENEFICIAIRES

- Acteurs publics et privés du secteur de la formation et de l'enseignement, associations, collectivités territoriales, CFA, acteurs économiques, Opco, branches professionnelles, organismes consulaires, établissements de santé...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCÉES

EDUCATION ET FORMATION

- Soutien à l'ingénierie pédagogique de formations nouvelles en apprentissage.
- Information/promotion sur les métiers (formation de professionnels de l'orientation, création d'évènements, mini stages...).
- Formation qualifiante, formations en amont de la qualification : savoirs de base, lutte contre l'illettrisme, remise à niveau générale et technique, diagnostics individualisés.

Publics cibles : collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, personnes en recherche d'emploi, inactifs, public sous-main de justice.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique :** locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Soutenir l'École de la 2^e chance de Joigny (Yonne)

L'École de la 2^e chance (E2C) à Joigny est un centre de formation mettant en œuvre et accompagnant des parcours individualisés favorisant l'intégration sociale et professionnelle de jeunes de 16 à 30 ans éloignés de l'emploi.

L'E2C accueille des jeunes prioritairement sans diplômes et demandeurs d'emploi. L'objectif principal est de faciliter leur intégration dans le monde professionnel ou dans une formation qualifiante et de les aider à trouver leur voie.

L'E2C leur enseigne des savoirs de base, compétences sociales et compétences professionnelles indispensables pour encourager cette réussite.

Le projet a bénéficié en 2024 de 191 165 € de subvention FSE+ pour un montant total du projet de 481 720 €.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur les fonds européens
<https://www.europe-bfc.eu>

PROGRAMME OPERATIONNEL BRETAGNE

FINANCEMENTS DU FEDER



Transition écologique

Emploi et développement économique

Espace public, aménagements et infrastructures

La Région Bretagne bénéficie de 322 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en de Bretagne
Mél : europa@bretagne.bzh



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1 : développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux entreprises et à la transition numérique.
- Priorité 2 : favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très haut débit (THD).
- Priorité 3 : soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne.
- Priorité 4 : soutenir la transition vers des mobilités durables.

BENEFICIAIRES

- Pour prendre connaissance des possibilités de financement par le Feder, il convient de se référer aux fiches-actions accessible via le lien en bas de page.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

Le développement urbain est spécialement ciblé dans les stratégies locales de développement de Brest Métropole et Rennes Métropole, bénéficiant respectivement d'une enveloppe Feder à hauteur de 10 M€ et 18,6 M€.

Les projets seront soutenus avec l'aide d'un outil territorial, un ITI (investissement territorial intégré).

- Usages numériques (accompagnement du public ou développement de nouveaux services).
- Energies renouvelables (déploiement de nouvelles capacités de production).
- Soutien à la protection de la biodiversité (aménagement de zones naturelles, corridors écologiques...).
- Développement de la mobilité (aires de covoiturages, pistes cyclables, liaisons entre urbain et rural, intermodalité...).



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

Accompagnement numérique dans les quartiers de la ville de Brest

Ce projet, porté par la ville de Brest, vise à poursuivre l'accompagnement des publics, à adapter les services dématérialisés de la collectivité au plus près des besoins des habitants, et à renforcer la qualité d'accueil des publics par la montée en compétences de ses agents notamment en mairies et médiathèques. Ceci est envisageable via la poursuite de l'action de conseillers numériques sur les trois années à venir, puis via leur intégration aux équipes en place.

Le montant conventionné pour ce projet s'élève à 262 000 € de Feder pour un coût total éligible de 520 800 €.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

ESPACE PUBLIC, AMENAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- Services de mobilités et infrastructures de transport entre les espaces périurbains/ruraux et urbains (dont axes réservés aux transports collectifs et/ou aux covoitureurs sur les pénétrantes).
- Pôles d'échanges multimodaux, arrêts de transports collectifs multimodaux, aires de covoiturage multimodales, aménagements cyclables vers des gares ferroviaires ou des arrêts de transports collectifs.
- Nouveaux services de mobilité en relais des transports collectifs (dont des services de location/prêts de vélos, services de voitures électriques en libre-service), pratique des modes actifs (dont vélo, marche), mobilité de porte à porte.

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Développement des énergies renouvelables.
- Soutenir les actions de sensibilisation et d'adaptation au changement climatique.
- Soutenir les actions de renaturation et de restauration de sites en faveur de la biodiversité.
- Soutenir les continuités écologiques et les projets territoriaux en faveur de la biodiversité.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Déploiement d'infrastructures optiques Très haut débit.
- Médiation numérique, pratiques numériques et innovation pédagogique.
- Déploiement des entreprises.
- Création et développement d'activités économiques d'entreprises sociales (dont réalisation de diagnostics, conseil, organisation d'ateliers).
- Accompagnement des projets de création ou de reprise d'activité, suivi post création, offre de services au sein des réseaux et/ou entre les différents acteurs, professionnalisation des réseaux d'accompagnement.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par la Région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.



ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Bretagne
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
[Le programme FEDER/FSE+ en bref](#)
[Les fiches actions du programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Bretagne sur les fonds européens
<https://europe.bzh> (page d'accueil)
<https://europe.bzh/aides/> (accès direct aux aides proposées)
- Fiches actions :
[Fiches actions](#)

PROGRAMME OPERATIONNEL BRETAGNE

FINANCEMENTS DU FSE+



Éducation et formation

La Région bénéficie 58 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Bretagne
Mél : europa@bretagne.bzh



OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 5 : Former tout au long de la vie les personnes en recherche d'emploi pour leur permettre la définition d'un projet, l'accès aux connaissances et aux compétences.

BENEFICIAIRE

- Région Bretagne.

ACTIONS FINANCEES

EDUCATION ET FORMATION

- Formations pré-qualifiantes : découverte des métiers, acquisition et renforcement des compétences de base (français, numérique, etc.), préparation du projet professionnel en amont de la formation qualifiante.
- Formations qualifiantes : formation à un métier permettant d'obtenir une certification reconnue.

Public cible : personnes en recherche d'emploi.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les opérations sont portées par la Région Bretagne en tant que responsable du déploiement des formations à l'attention des personnes en recherche d'emploi sur son territoire.

- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Bretagne
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
[Le programme FEDER/FSE+ en bref](#)
[Les fiches actions du programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site dédié de la Région Bretagne aux fonds européens
www.bretagne.bzh



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Formation des personnes en recherche d'emploi : QUALIF EMPLOI Programme 2021-2023

La Région et le FSE+ cofinancent des actions de formation. Les formations sont réparties sur les quatre départements du territoire breton. Elles ont pour but de permettre aux personnes en recherche d'emploi de retrouver un emploi durable et de qualité. De nombreuses formations en lien avec les besoins des territoires sont ouvertes (industrie, hôtellerie / restauration, tourisme, bâtiment, médico-social...) au bénéfice d'environ 6 500 participants sur les deux ans.

Le coût total du projet est de 31 M€, avec une participation du FSE+ à hauteur de 60 %.

PROGRAMME OPERATIONNEL CENTRE-VAL DE LOIRE

FINANCEMENTS DU FEDER



Accès aux droits et cohésion sociale

Emploi et développement économique

Espace public, aménagements et infrastructure

Transition écologique

La Région Centre-Val de Loire bénéficie de 299 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Centre-Val de Loire

Mél : ext-europe@centrevaldeloire.fr



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1 : renforcer la recherche, la transition économique, la compétitivité et la numérisation du territoire.
- Priorité 2 : assurer une couverture numérique optimale du territoire.
- Priorité 3 : favoriser les transitions énergétique et écologique du territoire régional.
- Priorité 4 : assurer le déploiement de solutions innovantes de mobilités urbaines durables et intermodales/multimodales.
- Priorité 6 : approche territorialisée visant à renforcer l'attractivité et la cohésion des territoires.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, universités, bailleurs sociaux...
- Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCÉES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

La Région a identifié 44 intercommunalités fragiles, intégrées à 21 territoires porteurs d'un projet de développement intégré. L'objectif : favoriser la création d'emplois par une dynamique économique renforcée.

- Infrastructures d'accueil d'entreprises (pépinières).
- Pôles d'entreprises dédiés au numérique (fablabs).
- Equipements pour la formation.
- Aménagements pour renforcer l'attractivité commerciale.

Autres projets soutenus hors territoires fragiles

- Création de centres de santé, actions de prévention et de promotion de la santé, lieux « d'hébergements territoriaux des étudiants en santé ».
- Equipements touristiques, projets de valorisation/restauration du patrimoine.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Réseau de préfiguration Ambition tiers-lieux (ATL)

Ce projet porté par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, vise à accompagner et structurer les dynamiques collectives des tiers-lieux, l'émergence, le développement et la pérennisation des projets.

Les objectifs poursuivis : créer une personne morale représentant les tiers-lieux de la région, mettre en place des outils collaboratifs, dynamiser l'écosystème tiers-lieux, nouer des coopérations locales, départementales, régionales et identifier des besoins en formation et outils des acteurs de l'écosystème.

Le projet bénéficie d'une subvention Feder de 167 200 € pour un coût total du projet de 278 700 €.

- Développement des itinéraires, services, promotion du tourisme à vélo.
- Démarches territoriales intégrées de transition s'appuyant sur la participation citoyenne.
- Conversion écologique de l'activité touristique.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Rénovation énergétique dans les PME, logements privés, logements sociaux et bâtiments tertiaires publics.
- Conversion écologique de l'activité touristique.
- Production d'énergies renouvelables électriques (photovoltaïque et éolien).
- Production et stockage d'énergie thermique, production de chaleur ou de froid.
- Pôles d'échanges multimodaux.
- Développement d'infrastructures cyclables et de stationnements sécurisés, aménagement des voiries existantes, adaptation de l'équipement aux capacités d'emport de vélos.
- Construction de nouvelles unités de tri des emballages ménagers et adaptation d'unités existantes.
- Équipements productifs respectueux de l'environnement (dans le domaine du réemploi, du recyclage et de la gestion des déchets).
- Reconversion de friches.
- Reconversion/restructuration/renaturation d'espaces urbanisés : redonner un usage agricole ou naturel à ces espaces.
- Puits de carbone et îlots de fraîcheur dans les espaces urbains.
- Création de points d'eau, de plantations, végétalisation des surfaces, protection de la biodiversité.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Équipements structurants.
- Projets R&D dans les PME et ETI (dans le cadre de collaboration avec des PME).
- Recherche, valorisation de la recherche et transfert de technologie vers les entreprises.
- Partenariats/collaborations entreprises-établissements de recherche.
- Data center, nouveaux services à partir des données locales (outils IA, plateforme et réservoirs de données et approches « big data »), plateforme géomatique régionale.
- Accompagnement des personnes aux usages numériques (lutte contre illettrisme) via la formation.
- Smart city, tiers-lieux, espaces de coworking, fablabs.
- Développement des compétences numériques dans les entreprises.
- Déploiement du très haut débit jusqu'à l'abonné (concentration sur les zones non-couvertes).
- Mutations industrielles des TPE et PME, industrie du futur.
- Cession-reprise des entreprises (TPE PME ETI) et création d'entreprise.
- Incubation de nouvelles PME.



- Projets de R&D, mutualisation des ressources (pour pôles d'innovation et réseaux d'entreprises).
- Développement des compétences des entreprises dans l'innovation.
- Entrepreneuriat, entrepreneuriat étudiant.
- Accompagnement des PME pour le recrutement de candidats aux compétences de haut niveau.
- Attractivité régionale pour lutter contre la fuite des cerveaux.
- Projets collaboratifs entre les grands groupes et les PME.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Centre-Val de Loire 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Centre-Val de Loire sur les fonds européens
www.europeocentre-valdeloire.eu

PROGRAMME OPERATIONNEL CENTRE-VAL DE LOIRE

FINANCEMENTS DU FSE+



Accès aux droits

Education et formation

Emploi et développement économique

La Région bénéficie de plus de 99 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Centre-Val de Loire

Mél : ext-europe@centrevalde Loire.fr



OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 5 : développer l'orientation professionnelle, la qualité de la formation et l'économie sociale et solidaire.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités, syndicats mixtes, GIP, GIE, entreprises, organismes de formation, centre de formation d'apprentis ou tout établissement d'enseignement, structure de l'économie sociale et solidaire (ESS), structures d'accompagnement...
- Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCÉES

EDUCATION ET FORMATION

- Information sur les métiers et les formations (marque « Orientation Centre-Val de Loire », infos multimédias, forums en ligne, mise en réseau via les Petites fabriques de l'orientation).
- « Parcours métiers » (de l'élaboration de projet à la certification).
- Formations de remises à niveau, formations en alphabétisation.
- Tiers-lieux de compétences (plateaux techniques modernisés, salles de formations digitalisées et espaces d'accueil et de coworking), plateformes de Learning Management System.

Publics cibles : jeunes scolaires, étudiants et apprentis, personnes en recherche d'emploi, en formation professionnelle, en reconversion professionnelle, personnes peu qualifiées, actifs.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Projets dans l'ESS.
- Projets d'innovation sociale dont incubation.
- Communication et mise en réseau des acteurs pour développer le sentiment d'appartenance à l'économie sociale et solidaire.
- Création/reprise d'entreprises pour des publics vulnérables (ante et post création-reprise).

Publics cibles : publics vulnérables, personnes sans emploi, en recherche d'un emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi, salariés en temps partiels/reconversion.



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

GPEC-t de la Maison de l'emploi des entreprises et du numérique du Drouais (M2END)

L'action de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences-territoriale (GPECT-t), menée par la M2END permet une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises du territoire, une meilleure interconnaissance entre les acteurs économiques et ceux de la formation, de fédérer l'action des partenaires pour atteindre un objectif commun par la mise en œuvre de moyens novateurs visant le retour à l'emploi des publics, et le développement de la création et de la transmission d'entreprises.

Le projet, lancé en 2021, bénéficie d'une subvention FSE+ de 125 400 € pour un coût total du projet de 209 000 €.

ACCES AUX DROITS

- Pôle d'excellence « Vieillesse et maintien de l'autonomie ».
- Innovations pour la prévention, le maintien à domicile ou l'intégration dans des structures d'accueil.
- Informations et données sur le vieillissement.
- Formation des professionnels et développement de la silver économie.

Publics cibles : personnes âgées.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Centre-Val de Loire 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Centre-Val de Loire sur les fonds européens
www.europeocentre-valdeloire.eu

PROGRAMME OPERATIONNEL CORSE

FINANCEMENTS DU FEDER



Accès aux droits et cohésion sociale

Emploi et développement économique

Espace public, aménagements et infrastructure

Transition écologique

La Région Corse bénéficie de 101,6 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Collectivité de Corse

Mél : europa@isula.corsica



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1 : créer les conditions du développement d'une économie intelligente fondée sur la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise.
- Priorité 2 : renforcer la résilience du territoire insulaire dans le contexte du changement climatique et de l'épuisement des ressources.
- Priorité 3 : renforcer la mobilité durable.
- Priorité 5 : promouvoir et favoriser le développement homogène du territoire.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...
- Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCÉES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

Le soutien aux zones urbaines de Corse encourage le développement économique et environnemental intégré ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité.

Les financements sont mis en œuvre dans le cadre d'un ITI (Investissement territorial intégré) portés par les quatre pôles urbains de Corse : les Communautés d'agglomération du Pays Ajaccien et de Bastia, les communes de Porto-Vecchio et de Corte.

- Services publics locaux et espaces publics (structures d'accueil et de loisirs éducatifs type maison de quartier, maison de jeunes, maison multiservices...) pour accompagner les populations des quartiers QPV.
- Soutien aux stratégies locales.
- Valorisation du patrimoine naturel et culturel.
- Rénovation physique et d'accessibilité des espaces publics.
- Création ou réhabilitation d'espaces publics de convivialités
- Création de tiers-lieux innovants.



EXEMPLES DE PROJET FINANCÉ

Rénovation de l'éclairage public de 25 communes membres du Syndicat intercommunal d'électrification et d'éclairage public de la Haute-Corse (SIEEPHC)

Des études menées en 2023 ont dressé un état des lieux du parc de ces 25 communes (3 300 points lumineux) et permis d'identifier les projets de rénovation d'éclairage public afin de réaliser près de 77 % d'économies d'énergie pour chaque commune en moyenne, en adaptant les niveaux d'éclairage aux besoins spécifiques de chacune. Dans le cadre de l'appel à projets « Eclairage public » lancé par l'Agence d'urbanisme et d'énergie (AUE) de la Corse, le Syndicat intercommunal d'électrification et d'éclairage public – Haute Corse (SIEEPHC) a présenté un projet de rénovation de l'éclairage public de ces 25 communes, au travers d'une solution LED, dans une démarche « Eclairer juste » conformément aux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de son volet « Eclairage public ».

Le projet d'un coût total éligible de 3,69 M€ a bénéficié d'une subvention Feder à hauteur de 22 %.

- Création ou réhabilitation d'activités économiques en incluant au rez-de-chaussée des immeubles des activités commerciales de proximité.
- Création ou réhabilitation de services publics et d'équipements de proximité : sportifs, culturels, de loisirs.
- Redynamisation économique.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Projets de rénovation énergétique globale dans le tertiaire et dans le secteur résidentiel du parc locatif social.
- Projets de rénovation énergétique du parc d'éclairage.
- Économie circulaire/expérimentation de nouveaux systèmes et matériaux de construction biosourcés.
- Mesures d'animation et d'accompagnement des opérations de rénovation énergétique.
- Production renouvelable électrique (particuliers, autoconsommation collective).
- Déploiement d'un réseau énergétique intelligent (technologies numériques, équipements de réseau, outils de prévision et de modélisation, équipements associés au pilotage centralisé).
- Equipements de conversion et de stockage, équipements et réseaux favorisant la mutualisation des flux.
- Études et ingénierie liées au développement de projets.
- Projets de transports urbains propres (système de billettique et d'information voyageurs pour les principales lignes routières).
- Pistes cyclables.
- Dispositifs de soutien au recyclage/collecte différenciée des déchets ménagers.
- Soutien aux projets de réemploi de matière, recyclage, récupération et réparation en lien avec l'économie circulaire.

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Dispositifs d'ingénierie financière (pour l'internationalisation et la consolidation du capital).
- Développement de clusters et/ou de grappes d'activité (notamment tourisme innovant).
- Dispositifs complémentaires visant à faciliter l'internationalisation des entreprises.
- Dispositifs participant du développement des « pratiques coopératives » entre les entreprises.
- Dispositifs en faveur de la reprise d'entreprises.
- Initiatives associatives et collectives en faveur de la valorisation et la diffusion des savoirs et des biens communs (via des services numériques).

ACCES AUX DROITS ET COHESION SOCIALE

- Permanences sanitaires et sociales.
- Projets d'actifs mobiles de type Aller vers - Bus santé.
- Création, réhabilitation et modernisation d'établissements médico-sociaux et de maisons de santé.
- Lutte contre la perte d'autonomie.
- Développement de la e-santé.



- Projets de réhabilitation de centres anciens et du patrimoine historique d'intérêt majeur.
- Opérations grands sites.
- Restructuration de stations touristiques anciennes.
- Projets type sentiers du patrimoine.
- Routes thématiques.
- Itinérances douces.
- Projets de valorisation du patrimoine naturel.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.

- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Corse 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la région Corse sur les fonds européens
www.europa.corsica

PROGRAMME OPERATIONNEL CORSE

FINANCEMENTS DU FSE+



Accès aux droits

Cohésion sociale

Emploi et développement économique

Education et formation



La Région Corse bénéficie de 12,2 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Collectivité de Corse

Mél : europa@isula.corsica

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 4 : lutter contre les inégalités économiques, sociales et territoriales pour garantir l'accès aux biens publics essentiels et notamment la santé et l'éducation.

BENEFICIAIRES

- Porteurs de projets publics, porteurs de projets privés et structures présentant une nature juridique hybride.
- Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

Le soutien aux zones urbaines de Corse encourage le développement social, économique. Les financements sont mis en œuvre dans le cadre d'un ITI (Investissement Territorial Intégré) portés par les quatre pôles urbains de Corse, les Communautés d'agglomération du Pays Ajaccien et de Bastia, les communes de Porto-Vecchio et de Corte.

- Services publics locaux et espaces publics : structures d'accueil et de loisirs éducatifs ; activités socioculturelles type maison de quartier, structures de responsabilisation et d'autonomie des jeunes citoyens dans une perspective d'éducation, accès à des services culturels, éducatifs et sociaux (maison multiservices).
- Accompagnement dans l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Publics cibles : personnes vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui cumulent les difficultés en termes de revenus, d'accès à l'emploi et aux services publics de base ; bénéficiaires du RSA.



EXEMPLES DE PROJETS FINAN- CÉS

Soutenir l'Ecole de la 2^e chance de Bastia (2024-2026)

L'objectif poursuivi par l'Ecole de la deuxième chance de Bastia est de permettre à des jeunes âgés de 16 à 30 ans d'accéder à l'emploi ou à entrer dans une formation qualifiante après avoir suivi un parcours de formation en alternance d'une durée de neuf mois dont le fil conducteur est le projet d'emploi du jeune. Les compétences acquises sont valorisées par la délivrance d'une attestation de compétence acquise (ACA) (de portée nationale délivrée par le Réseau E2CFrance) et éventuellement, par un certificat de connaissances et de compétences professionnelles (CLÉA). Tous les moyens sont mis en œuvre pour construire avec le jeune un projet d'emploi réaliste et réalisable et lui proposer un accompagnement global pour lui permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la concrétisation de son projet.

Ce projet d'un coût total éligible de 1,9 M€ a reçu une subvention FSE+ de 749 278 €.

LES AUTRES MESURES

EDUCATION ET FORMATION

- Mise en place du Conseil en évolution professionnelle (CEP).
- Points d'information territoriale sur la validation des acquis de l'expérience (PIT VAE).
- Campagne de communication afin de valoriser PIT VAE.
- Campagnes d'information (forums et événements, publications, site Corsica Orientazione évolution professionnelle, etc..).
- Création d'événements territorialisés sous la forme de salons des formations et des métiers permettant aux jeunes.
- Outils de communication.

Publics cibles : collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, familles, équipes éducatives, personnes éloignées du marché du travail.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Renforcement de l'offre de formation et d'insertion professionnelle.
- Développement de l'ESS.
- Accompagnement des jeunes sans emploi et sans qualification
- Dispositifs territoire zéro chômeurs.

Publics cibles : demandeurs d'emploi, jeunes sans emploi et sans qualification, personnes éloignées du marché du travail.

ACCES AUX DROITS

- Mécanismes et dispositifs d'accompagnement permettant de lutter contre le non-recours aux aides sociales.
- Outils et mécanismes centrés sur l'utilisateur et élaborés selon des logiques de parcours, dispositifs de types « aller vers ».
- Accueil social de proximité.
- Hébergements d'urgence.
- Appui à l'aide sociale à l'enfance (dispositifs pour les mineurs non accompagnés).

Publics cibles : personnes victimes de violence, personnes exposées aux risques de pauvreté/d'exclusion sociale, jeunes en difficultés : les mineurs, les résidents en zones rurales, etc.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.



MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Corse 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Corse sur les fonds européens
www.europa.corsica

PROGRAMME OPERATIONNEL GRAND EST FINANCEMENTS DU FEDER



Accès aux droits et cohésion sociale

Emploi et développement économique

Espace public, aménagements et infrastructure

Transition écologique



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1 : réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, la transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises.
- Priorité 2 : accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique.
- Priorité 3 : agir pour l'emploi, le bien-être et la qualité de vie via le soutien à la santé, à la culture et au tourisme.
- Priorité 6 : s'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...
- Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCÉES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

La Région délègue une partie des fonds Feder aux agglomérations de Mulhouse et de Strasbourg. Les projets soutenus dans ces territoires sont mis en œuvre dans le cadre d'un ITI (Investissement territorial intégré).

Les autres communes urbaines sont également éligibles.

- Aménagement et réhabilitation d'espaces publics structurants (végétalisation urbaine, jardins partagés, déminéralisation des espaces extérieurs, aménagements en faveur de la perméabilité des sols, création d'îlots de fraîcheur en ville).
- Infrastructures de proximité (centres multi accueils, médiathèques, équipements sportifs).
- Infrastructures pour la mobilité douce, pôles d'intermodalité.

La Région Grand Est bénéficie de 610 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Grand Est
Mél : beeurope@grandest.fr



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

Aménagement des bureaux de la Mission locale Relais Emploi à Bischheim

Le projet porté par la Locusem (1), démarré en 2023, vise à aménager des bureaux pour la Mission locale Relais Emploi dans le QPV des Ecrivains à Bischheim.

Le projet a bénéficié d'un soutien du Feder à hauteur de 418 896 € pour un coût total du projet de 698 191 €.

- (1) Société anonyme d'économie mixte qui apporte des solutions de location immobilière solidaire pour TPE/PME sur l'Euro-métropole de Strasbourg

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Rénovation/restauration/réhabilitation thermique de logements sociaux, de bâtiments publics, logements en copropriété.
- Modernisation des utilités (optimisation de la ventilation, de l'air comprimé, du froid).
- Maîtrise de l'énergie des process de production.
- Projets d'efficacité énergétique transverses (chaleur fatale, hydrogène de récupération).
- Trames vertes et bleues dans des zones en déficit.
- Réhabilitation et reconversion des friches (à des fins de renaturation).
- Priorités pour les énergies renouvelables : bois/biomasse, géothermie, solaire thermique, biogaz.
- Création et extension de réseaux de chaleur et de froid, récupération de la chaleur.
- Carburants durables et réseaux de bornes d'électricité (renouvelable).
- Solutions de stockage des énergies renouvelables, *smart grids*.
- Recyclage des ressources et sur les constructions intégrant des matériaux recyclés, amélioration du tri à la source, de la collecte, du traitement, du recyclage, de la valorisation et du réemploi des déchets.
- Économie circulaire et circuits courts.
- Plateformes de tri/massification de déchets d'activités économiques, valorisation matière des DAE.
- Démarches d'écologie territoriale (EIT).

ACCÈS AUX DROITS ET COHESION SOCIALE

- Préservation et restauration de lieux et structures relevant des domaines de la culture, du patrimoine et du tourisme.
- Création et reprise de structures de la culture, du patrimoine et du tourisme.
- Structuration de l'offre touristique et culturelle et de leurs filières.
- Développement de structures médico-sociales, sanitaires et de santé de proximité.
- Projets (d'envergure) d'actions d'information et de promotion de la santé.
- Centres de santé polyvalents, centres d'accueil de jour.

Publics cibles : personnes âgées, jeunes, migrants, victimes de violence et personnes en situation de handicap.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Projets collaboratifs public/privé d'innovation et plateformes d'innovation.
- Mutualisation des réseaux d'excellence académiques et scientifiques.
- Soutien à la vocation scientifique et la culture entrepreneuriale innovante étudiante.
- Investissements immatériels et matériels.
- Création d'entreprises (dispositif « chèques créa »).



- Reprise/transmission d'entreprises.
- Internationalisation des entreprises.
- Projets « Territoires intelligents/Smart territoires ».
- Dématérialisation des services publics locaux et création d'espaces publics numériques : tiers-lieux, fablabs, espaces de coworking.
- Outils et projets numériques pour la santé.
- Digitalisation des PME via des outils numériques mutualisés.
- Projets numériques structurants : European Digital Innovation Hub, entrepôts de données/ datalakes mutualisés.
- Entrepreneuriat innovant.
- Incubation de projets d'entreprises/start-up innovantes ainsi que des entreprises de l'ESS.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Grand Est 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la région Grand Est sur les fonds européens
<https://beeurope.grandest.fr>

PROGRAMME OPERATIONNEL GRAND EST FINANCEMENTS DU FSE+



Education et formation
Emploi et développement économique



La Région Grand Est bénéficie de 12,2 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Grand Est
Mél : beeurope@grandest.fr

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 4 : agir pour les potentiels humains et l'emploi des jeunes.
- Priorité 5 : agir pour les potentiels humains et l'emploi via le soutien à l'ESS, l'orientation et la formation.

BENEFICIAIRES

- Acteurs publics et privés du secteur de la formation et de l'enseignement, associations, collectivités territoriales, CFA, acteurs économiques, Opco, branches professionnelles, organismes consulaires, établissements de santé... Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCEES

ÉDUCATION ET FORMATION

- Formations qualifiantes, amélioration des compétences des actifs et inactifs.
- Lutte contre le décrochage scolaire et les ruptures de parcours (« raccrochage » pour des publics en rupture, prévention et remédiation du décrochage dans l'enseignement supérieur).
- Formation des équipes éducatives et des acteurs de l'orientation et de la formation.

Publics cibles : jeunes actifs et inactifs âgés de 15 à 29 ans, professionnels et salariés, personnes en recherche d'emploi ou reconversion professionnelle, publics scolaires, étudiants, apprentis.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS).
- Microprojets associatifs et autres projets sociaux et solidaires.
- Initiatives locales/citoyennes en faveur du développement durable.

Publics cibles : personnes en recherche d'emploi, salariés précaires du secteur de l'ESS, travailleurs seniors, jeunes en difficulté, chômeurs de longue durée et bénéficiaires des minima sociaux.

INSERTION DES JEUNES

- Dispositifs pour favoriser la formation pour tous les jeunes (formation à distance, aménagements de parcours).
- Mise en relation employeurs, mise en situation professionnelle.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Second Souffle par le groupe APDS Formation (association pour le développement social)

Le projet lancé en 2021, a pour objectif de développer l'employabilité des personnes en grande précarité par la mutualisation et la coordination des différents acteurs de l'insertion et de l'emploi. Par un travail et un maillage partenarial concret, chaque bénéficiaire redevient acteur de son projet d'insertion et coconstruit son parcours professionnel en lien avec les besoins en recrutement des entreprises du territoire. Deux groupes de participants ont suivi un accompagnement de 20 semaines dont 13 semaines en centre et sept semaines en immersion professionnelle.

Le projet a bénéficié d'un soutien du FSE+ à hauteur de 59 266 € pour un coût total du projet de 127 358 €.

- Formations axées sur la maîtrise des compétences.
- Écoles de la seconde chance.

Publics cibles : jeunes (actifs/inactifs, en rupture ou en difficulté).

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Éligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Grand Est 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Grand Est sur les fonds européens
<https://beeurope.grandest.fr/>

PROGRAMME OPERATIONNEL GRAND EST FINANCEMENTS DU FTJ



Transition écologique

Emploi et développement économique

La Région Grand Est est l'une des 6 régions éligibles au FTJ.

Le volet économique du FTJ est mis en œuvre au travers du programme régional.

L'Etat gère pour sa part un programme national pour l'emploi et la formation des salariés des secteurs en déclin.

La Région Grand Est bénéficie de 108 M€ de FTJ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Grand Est
Mél : beeurope@grandest.fr



OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 7 : assurer une transition équitable des territoires les plus dépendants aux énergies fossiles.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité... (sous respect du cadre réglementaire des aides d'état et conformément à la liste indicative du Plan territorial pour une transition juste - PTTJ).
- Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCEES

Le FTJ interviendra dans les secteurs : industrie, santé, bioéconomie.

- Création de nouvelles entreprises (innovantes) dans les filières faibles en émission de carbone.
- Démarches d'économie circulaire dans les entreprises.
- Projets innovants permettant de favoriser la diversification économique des territoires et leur transition écologique.
- Création de nouvelles entreprises (innovantes) dans les filières faibles en émission de carbone.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Les projets sont principalement mono-déposants, les partenariats peuvent être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : les projets doivent être localisés dans les 27 EPCI les plus carbonés des départements de Moselle, Meurthe-et-Moselle et Haut-Rhin⁴.

Notes

⁴ La liste des 27 EPCI est à retrouver page 165 du programme régional Grand Est 2021-2027



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Modernisation des établissements Othon Fey

Spécialisée dans la transformation de tubes et tôles en acier, inox et cuivre, la société a engagé un projet de développement comprenant une série d'équipements neufs.

Objectifs : augmentation du savoir-faire et des compétences des salariés, digitalisation de la chaîne de production, réduction des coûts de fabrication, développement de nouveaux marchés, augmentation des capacités de production, diminution de l'empreinte carbone.

Retombées et résultats attendus : pérennisation de la croissance, augmentation des effectifs, rajeunissement du personnel, certification ISO 14001 et ISO 50001.

Le projet, démarré en janvier 2021 et pour une durée de 5 ans et demi a bénéficié d'une subvention FTJ de 10 % pour un coût total éligible de 5,7M€.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 70 % du coût total éligible minimum de 200 000 €.

MODALITES

- Candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Grand Est 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Grand Est sur les fonds européens
<https://beeurope.grandest.fr>



Accès aux droits

Emploi et développement économique

Espace public, aménagements et infrastructure

Transition écologique



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1 : une Guadeloupe plus intelligente et connectée compétitive par l'encouragement d'une transformation vers une économie intelligente et innovante.
- Priorité 1 bis : une Guadeloupe plus intelligente - transformation économique innovante et intelligente renforçant la connectivité numérique.
- Priorité 2 : une Guadeloupe plus verte et à faibles émissions de carbone en transition vers la neutralité carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, de la prévention et gestion des risques.
- Priorité 2 bis : une Guadeloupe plus verte, sobre en carbone (transition énergétique, économie circulaire, adaptation aux changements climatiques et gestion du risque) : prenant des mesures en faveur d'une mobilité urbaine multimodale durable.
- Priorité 3 bis : une Guadeloupe plus connectée par l'amélioration de la mobilité.
- Priorité 4 ter : une Guadeloupe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux.
- Priorité 5 : une Guadeloupe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tout type de territoires et d'initiatives locale.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales et leur groupement, établissements publics, Gip, associations, Sem, entreprises et groupements d'entreprises...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

La Région Guadeloupe bénéficie de 534,7 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Guadeloupe

Mél : projets-FEDER-fse@regionguadeloupe.fr



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

Construction du système d'assainissement collectif du centre bourg de Petit-Canal

Le projet, porté par le Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG), consiste en la construction d'un système d'assainissement collectif dans le centre-bourg de Petit-Canal. Actuellement, la commune ne dispose d'aucun réseau collectif opérationnel ; la plupart des habitations, construites avant 2007, sont équipées d'installations individuelles non conformes, et certaines mini-stations existantes sont défectueuses. Afin de se conformer à la Directive européenne sur le traitement des eaux résiduaires urbaines et d'éviter d'éventuelles sanctions, le projet prévoit la création complète d'un réseau collectif et d'une station d'épuration. Celle-ci sera implantée à l'ouest de la commune, avec un rejet maîtrisé des effluents traités dans une zone de mangrove appartenant au Conservatoire du littoral, qui a donné un accord de principe.

Le dispositif comprend également quatre postes de refoulement et environ 15 kilomètres de canalisations pour acheminer les eaux usées vers la future station.

Le projet se déroule de janvier 2021 à juin 2026 et bénéficie d'un soutien du Feder de 10,7 M€ pour un coût total de 15,5 M€.

ACTIONS FINANÇÉES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

Les actions dédiées au développement urbain doivent répondre aux stratégies de développement intégré de la Région. Une instance partenariale réunissant la Région et les six EPCI couvrant l'ensemble du territoire, a élaboré ces stratégies et a la charge de la sélection des opérations.

- Élaboration de stratégies territoriales (dont mise en œuvre et animation).
- Renforcement de la résilience du secteur du tourisme en réponse aux enjeux des transitions écologique et numérique.
- Développement d'activités de tourisme durable : sites emblématiques, nouveaux aménagements et événements, projets d'intérêt régional, développement de l'activité de croisières fluviale et maritime plus responsables, actions de sensibilisation auprès des touristes aux déchets et à la préservation du patrimoine naturel, stratégie commune pour un tourisme durable.
- Mise en valeur et préservation du patrimoine culturel.
- Mise en valeur des sites dans une logique de préservation et restauration de la biodiversité.
- Innovation sociale et technologique tout au long de la chaîne de valeur par les entreprises culturelles, les centres créatifs et les start-ups.
- Développement des mobilités douces, trames vertes et bleues, et réaménagement des zones exposées compte tenu des enjeux climatiques.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Travaux de mise en conformité parasismique des établissements scolaires et des ouvrages d'art (ponts, etc.).
- Prévention/adaptation aux risques sismiques (réalisation d'ouvrages).
- Sensibilisation et information préventives des populations locales.
- Réhabilitation des usines d'eau potable, réhabilitation et d'extension des réseaux de collecte des eaux usées et amélioration du raccordement.
- Projets de lutte contre les fuites.
- Sensibilisation et mobilisation en faveur du non-gaspillage de la ressource en eau.
- Centre de tri/recyclage des déchets, ressourceries, consignes, rénovation des déchetteries, unités de tri et de production de combustibles solides de récupération pour la valorisation énergétique.
- Prévention des déchets pour limiter leur production, sensibilisation/mobilisation/recours aux bonnes pratiques en faveur de la gestion des déchets, démarches d'écoconception.
- Surcoût de transport de déchets au sein du territoire – aide au fret.



- Développement des circuits courts, expérimentation, soutien aux initiatives en matière d'économie circulaire.
- Installations d'énergies renouvelables à des fins d'autoconsommation (panneaux photovoltaïques).
- Valorisation de la biomasse, méthane, hydrogène renouvelable – hors agricole.
- Projet de lutte contre les échouements de sargasse, acquisition et exploration d'unités de collecte, de séchage et de valorisation des sargasses.
- Restauration et préservation des continuités écologiques, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, connaissance et suivi de l'état de la biodiversité.
- Actions de sensibilisation et mobilisation en faveur de la biodiversité.
- Rénovation énergétique des bâtiments neufs/existants (en particulier les lycées), projets démonstrateurs.
- Actions de sensibilisation et communication (programme d'information et d'accompagnement des ménages à la rénovation de leurs bâtiments, et de formation des professionnels).

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Actions collectives de soutien pour les PME et groupes de PME.
- Création et modernisation de produits/infrastructures de loisir et d'animation touristique, d'infrastructures hôtelières (y inclus des mesures de sobriété sur l'usage de la ressource).
- Aides directes aux PME dans le cadre d'un investissement matériel et/ou immatériel.
- Financement du besoin en fonds de roulement des entreprises, instruments financiers dédiés à la création d'entreprises.
- Infrastructures numériques – très haut débit FttH.
- Sensibilisation des usagers aux bons usages du numérique.
- Projets de recherche collaboratifs (publics/privés – privés/privés).
- Appui au montage et à la gestion de projets collaboratifs de recherche et d'innovation sur outils ANR, ou programmes européens (Horizon Europe, Life+, etc.).
- Incubation et accélération de start-up.
- Animation de l'écosystème d'innovation et marketing territorial, soutien aux pôles d'innovation, aux tiers lieux, à la technopole.
- Sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat innovant à destination des entreprises.
- Accompagnement individualisé pour les créateurs d'entreprises.
- Structuration de l'agence de développement visant à accompagner les entreprises et les porteurs de projets, mise en réseau des acteurs de l'accompagnement de la création et au développement d'entreprises.
- Formations professionnalisantes en management et gestion des entreprises pour les chefs d'entreprise nouvellement créées.

ACCES AUX DROITS ET COHESION SOCIALE

- Aide à la levée des freins d'accès à la formation liés à la mobilité intra et extraterritoriale des stagiaires de la formation professionnelle en recherche d'emploi/inactifs.
- Développement et promotion des formations sanitaires/sociales/médicales (ingénierie pédagogique, nouvelles pratiques et



outils pédagogiques, innovation pédagogique, action de promotion et d'information).

- Soutien aux plateaux techniques, plateformes et équipements.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.

- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 85 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Guadeloupe 2021-2027

[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)

[Plaquette FEDER-FSE](#)

- Le site de la Région Guadeloupe sur les fonds européens

www.europe-guadeloupe.fr



Education et formation

Emploi et développement économique



La Région Guadeloupe bénéficie de 75,7 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Guadeloupe
Mél : projets-feder-fse@regionguadeloupe.fr

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 4 : une Guadeloupe plus inclusive et solidaire tournée vers l'adaptation et l'élévation des qualifications et visant l'insertion professionnelle des publics.
- Priorité 4 bis : une Guadeloupe favorisant la réussite éducative des jeunes.

BENEFICIAIRES

- Acteurs publics et privés du secteur de la formation et de l'enseignement, associations, collectivités territoriales, acteurs économiques, Opco, branches professionnelles, organismes consulaires, établissements de santé...
- Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCEES

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Démarches de sensibilisation des créateurs/repreneurs au management des ressources humaines.
- Actions de conseil, d'accompagnement de formation et de professionnalisation des futurs créateurs d'activité ou des dirigeants d'entreprises TPE/PME.
- Professionnalisation des acteurs de l'accompagnement à la création et mise en réseaux de ces acteurs.
- Soutien au réseau régional d'accompagnement de l'ESS en Guadeloupe.
- Animation territoriale.
- Appui aux acteurs de l'ESS pour la mise en œuvre d'actions innovantes y compris relevant de l'innovation sociale.

Publics cibles : créateurs et créatrices, futurs créateurs/futures créatrices, repreneurs/repreneuses d'activité, en priorité les publics rencontrant des difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

EDUCATION ET FORMATION

- Actions de préqualification et de remise à niveau.
- Formations qualifiantes/certifiantes/diplômantes.
- Communication innovante sur l'offre de formation.
- Aide à la levée des freins d'accès à la formation (mobilité intra et extraterritoriale) des stagiaires de la formation professionnelle en recherche d'emploi/inactifs.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

France Active, soutien au développement de l'économie sociale et solidaire

Porté par France Active, groupement d'associations de financement solidaire, ce projet lancé en 2024 avait pour objectif d'accompagner les têtes de réseau dans le cadre la structuration de la filière ESS en Guadeloupe pour soutenir, professionnaliser et guider les acteurs de cette filière.

Les actions suivantes ont été mises en place :

- formation aux bonnes pratiques en matière de management économique des structures d'utilité sociale ;
- renforcement des relations entre acteurs de l'accompagnement, pour permettre de partager les diagnostics et mettre en œuvre des réponses partagées et collaboratives ;
- préservation de toutes les structures pour préserver l'emploi, tout en accompagnant au changement d'échelle les structures les plus dynamiques et les plus à même de construire des modèles économiques performants et économes en fonds publics ;
- poursuite du travail d'intermédiation bancaire pour renforcer l'usage par l'ESS des financements bancaires.

Ce projet a bénéficié d'un soutien du FSE+ à hauteur de 78 304 € pour un coût total de 92 123 €.

- Analyse et d'anticipation des besoins en compétences des entreprises.
- Professionnalisation, nouvelles pédagogies d'apprentissage, digitalisation de l'offre de formation professionnelle.
- Formations des formateurs/conseillers, accompagnement des organismes de formation afin de proposer une offre renouvelée et adaptée aux nouvelles pédagogies.
- Aide à la mobilité professionnelle intra – et extraterritoriale des formateurs et conseillers des organismes de formation.
- Développement des formations sanitaires, sociales et médicales (ingénierie pédagogique, nouvelles pratiques et outils pédagogiques, innovation pédagogique, action de promotion et d'information).
- Soutien aux plateaux techniques, plateformes et équipements.
- Actions de lutte contre le décrochage universitaire : accompagnement vers l'accès et pour le maintien dans l'enseignement supérieur, etc.
- Actions visant la structuration et le développement de l'offre d'information et d'orientation des élèves et étudiants et de leur famille : information et valorisation des métiers/formations/filières, outils d'orientation et d'information, professionnalisation des acteurs de l'orientation, mise en réseau des acteurs, élaboration de nouveaux outils et nouvelles pratiques pédagogiques.

Publics cibles : professionnels, formateurs et conseillers des organismes et structures de formation, personnes en recherche d'emploi et inactifs, stagiaires de la formation professionnelle continue, adultes en formation, élèves du secondaire aux étudiants du supérieur, jeunes adultes en parcours d'insertion professionnelle, jeunes issus de milieu défavorisés, jeunes en situation de décrochage scolaire de l'enseignement supérieur ou confrontés à des difficultés d'insertion et/ou de maintien dans l'emploi, familles et parents, professionnels des organismes et structures de l'orientation, de la formation.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 85 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Guadeloupe 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
[Plaquette FEDER-FSE](#)
- Le site de la Région Guadeloupe sur les fonds européens
www.europe-guadeloupe.fr

PROGRAMME OPERATIONNEL GUYANE

FINANCEMENTS DU FEDER



Accès aux droits et cohésion sociale

Emploi et développement économique

Espace public, aménagements et infrastructure

Transition écologique



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1.1 : consolider les filières historiques et accompagner l'émergence d'activités d'avenir favorables à la croissance et l'emploi.
- Priorité 1.2 : sécuriser la connectivité numérique de la Guyane au niveau infrarégional.
- Priorité 2.1 : accompagner la transition de la Guyane vers une économie décarbonée, résiliente et à faible impact environnemental.
- Priorité 2.2 : favoriser le développement d'une mobilité durable, notamment en zone urbaine.
- Priorité 3 : rattraper le retard structurel du territoire en matière d'infrastructures de transport.
- Priorité 4 : renforcer les capacités des infrastructures structurantes de soins, d'insertion et de formation en réponse à la croissance démographique, sur l'ensemble du territoire.
- Priorité 5 : accompagner la cohésion sociale et territoriale à travers un projet de territoire.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCÉES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

Les actions dédiées au développement urbain sont sélectionnées dans le cadre de stratégies de développement local intégrées. Elles sont gérées dans le cadre d'initiatives de Développement local menées par des acteurs locaux (DLAL) et portées par les quatre EPCI, sur les zones urbaines de Cayenne, Rémire-Montjoly, bourg de Matoury, Soula, bourg de Kourou, et bourg de Saint-Laurent-du-Maroni.

- Actions préparatoires pour les DLAL, animation et renforcement de leurs capacités de gestion.

La Région Guyane bénéficie de 392,8 M€ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Collectivité territoriale de Guyane
Mél : fonds-europeens@ctguyane.fr



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

CARAIBES GOUITTIERES GUYANE

Le projet, démarré en 2021, a visé à renforcer durablement l'activité de l'entreprise Caraïbes Gouttières Guyane en soutenant sa compétitivité et sa croissance. Il s'articule autour de plusieurs objectifs : optimiser les coûts de production, favoriser la création d'emplois locaux pérennes et maintenir un haut niveau d'investissement dans la formation des salariés. En particulier, le projet entend répondre aux défis logistiques propres à la Guyane, territoire ultrapériphérique, en réduisant les surcoûts liés au transport. L'entreprise souhaite ainsi consolider son ancrage local tout en améliorant sa capacité à faire face à la concurrence, tant au niveau régional qu'international. Elle joue également un rôle clé dans la production de cuves de récupération d'eaux pluviales et de gouttières en aluminium et en cuivre, contribuant ainsi à la transition écologique et au développement durable du territoire.

Le projet a bénéficié d'un soutien du Feder à hauteur 10 558 € pour un coût total de 61 195 €.

- Cohésion sociale : équipements sportifs, animations sport, équipements multiservices, espaces de médiation culturelle, services publics.
- Ingénierie de projet, démarches locales innovantes de développement de l'entrepreneuriat dont l'ESS, financement de microprojets.
- Numérique des citoyens : smart city/village, usage/médiation numérique, sensibilisation, formations sur les usages du numérique mises en œuvre par les acteurs locaux.
- Connaissance du patrimoine immatériel (naturel/culturel) commun pour sa préservation, sensibilisation et éducation au patrimoine immatériel et au développement durable.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Extension et montée en gamme des réseaux de transports (dont appels à projets de transports collectifs en site propre sur le territoire de l'île de Cayenne).
- Création d'aménagements favorisant les mobilités douces, dont linéaires de pistes cyclables, sécurisation des déplacements à pied et en vélo.
- Appui au développement des alternatives au véhicule thermique et autres actions visant à réduire la pollution de l'air, dont études, sensibilisation et accompagnement au changement, projets d'expérimentation dans le champ des mobilités douces, bornes de recharge électrique.
- Eau : infrastructures de production et de distribution d'eau potable : (création de réseaux collectifs d'adduction en eau potable, création de réseaux dans des secteurs habités non encore desservis, aménagement des ouvrages de prélèvement, de production, de stockage, infrastructures de traitement des eaux tels que la création de réseaux collectifs d'assainissement, des études d'ingénierie, l'accompagnement et la sensibilisation sur le raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement, des expérimentations).
- Déchets et économie circulaire, formation, prévention et sensibilisation : campagnes de communication, actions de sensibilisation et de formation ciblant les entreprises génératrices de déchets, actions visant à la capitalisation de bonnes pratiques en termes de gestion et de valorisation des déchets, infrastructures de collecte et de traitement des déchets (mise en place d'équipements et création de déchetterie facilitant la collecte sélective des déchets, projets visant la réutilisation, le recyclage et la valorisation de déchets sur le territoire, actions visant la structuration de nouvelles filières locales d'économie circulaire, déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE), études et expérimentations, équipements, infrastructures et travaux relatifs au stockage des déchets dans les espaces isolés des fleuves).
- Acquisition des connaissances sur les risques liés au changement climatique et les besoins d'adaptation du territoire : études de vulnérabilité, études d'opportunité et de recommandation de travaux, études de faisabilité.



- Mesures de protection des populations et d'adaptation au changement climatique : prévention et sensibilisation des populations aux risques naturels, protection et augmentation des capacités de réponses face aux risques liés au changement climatique.
- Sensibilisation et accompagnement dont appui aux projets d'accompagnement soutenus au titre du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) en Guyane.
- Préservation et valorisation de la biodiversité, dont les actions conduites au sein des espaces protégés et par l'Agence amazonienne du développement durable de la Guyane.
- Infrastructures vertes et aménagements améliorant la résilience des villes face au changement climatique : projets d'aménagements urbains favorisant une meilleure résilience des villes (dont gestion des eaux pluviales, lutte contre les îlots de chaleur).
- Infrastructures d'énergies renouvelables (EnR) structurantes pour les filières, projets d'expérimentation d'EnR.
- Actions de sensibilisation à l'autoproduction et à l'autoconsommation d'EnR.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Infrastructures économiques, touristiques et culturelles structurantes du territoire.
- Télé-application, e-médecine, télé-recherche ou télé-information, e-formation, e-culture, e-inclusion, technologies linguistiques fondées sur l'intelligence artificielle et mesures liées à la numérisation de la justice.
- Sensibilisation et actions de formation sur les usages numériques.
- Infrastructures FTTH et FTTO, solutions de connexion satellitaire, couverture téléphonique fixe et mobile améliorée.

EDUCATION ET ACCES AUX DROITS

- Construction de lycées et collèges, infrastructures et travaux d'enseignement supérieur, centres de formation en zones ou secteurs prioritaires, nouveaux plateaux techniques, hébergements temporaires pour les jeunes actifs, stagiaires et étudiants.
- Soutien aux infrastructures adaptées dans le champ social et médico-social (dont maisons d'enfants à caractère social, Ehpad, foyers d'hébergement...).
- Infrastructures de santé et prévention : dispensaires, maisons de santé pluridisciplinaires, dispositifs de soins mobiles ou de cabinets secondaires.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 85 % du coût total éligible du projet.



MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par le l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Guyane 2021-2027

[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)

- Le site de la région Guyane sur les fonds européens

www.europe-guyane.fr

PROGRAMME OPERATIONNEL GUYANE

FINANCEMENTS DU FSE+



Accès aux droits

Cohésion sociale

Education et formation

Emploi et développement économique



La Région Guyane bénéficie de 75,7 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Collectivité territoriale de Guyane
Mél : fonds-europeens@ctguyane.fr

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 6 : renforcer l'accès à la formation et les compétences tout au long de la vie, et créer une société plus inclusive et résiliente.

BENEFICIAIRES

- Acteurs publics et privés du secteur de la formation et de l'enseignement, associations, collectivités territoriales, CFA, acteurs économiques, Opco, branches professionnelles, organismes consulaires, établissements de santé...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCÉES

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Émergence des projets, repérage des porteurs : étude de marché, analyse de la viabilité du projet, diagnostic, sessions de médiations entre cédants et repreneurs, etc.
- Appui, conseil et accompagnement personnalisé à la création ou la reprise d'une activité.
- Accompagnement post création/reprise d'une activité, appui à la consolidation des activités créées par des femmes.
- Accompagnement des entrepreneurs femmes ou des dirigeantes.
- Coordination territoriale.
- Actions innovantes en matière d'entrepreneuriat dont l'ESS.

Publics cibles : demandeurs d'emploi, publics ayant des difficultés à s'insérer sur le marché du travail, créateurs/créatrices, futurs créateurs/futures créatrices, repreneurs/repreneuses d'activité.

EDUCATION ET FORMATION

- Service public régionale de l'orientation : information, promotion et valorisation des métiers, des formations et des filières, professionnalisation des acteurs de l'orientation, mise en réseau et coordination des acteurs, élaboration de nouveaux outils et de nouvelles pratiques pédagogiques.
- Compétences et qualifications nécessaires à l'accès ou au retour à l'emploi : formations individualisées, modulaires et sécurisées,



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

L'incubateur Pépinière au Féminin

Ce projet associatif a pour objectif principal de favoriser l'insertion socio-professionnelle des femmes en leur ouvrant de nouvelles perspectives professionnelles. Il vise à renforcer leur autonomie, à valoriser leurs compétences et savoir-être, tout en identifiant les freins périphériques – tels que la santé ou la mobilité – qui peuvent compromettre leur accès à l'emploi. Un premier entretien approfondi permet d'établir un diagnostic global (niveau de formation, parcours professionnel, centres d'intérêt, situation sociale et médicale), servant de base à la mise en place d'un accompagnement personnalisé. Les services proposés s'étendent de l'accès à l'information à la construction d'un véritable projet professionnel adapté à chaque bénéficiaire.

Le projet a bénéficié sur la période allant de janvier 2023 à décembre 2025 d'un soutien du FSE+ à hauteur de 436 764 € pour un coût total de 623 949 €.

perfectionnement en langues étrangères, VAE, compétences numériques, ingénierie de formation, initiatives pédagogiques innovantes et expérimentales, analyse et anticipation des besoins en compétences des entreprises.

- « École de la seconde chance ».

Publics cibles : scolaires et étudiants, stagiaires et jeunes travailleurs, professionnels des organismes et structures de l'orientation, acteurs de la formation, demandeurs d'emploi, inactifs, formateurs et intervenants des organismes de formation, jeunes de 18 à 25 ans sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle.

INSERTION PROFESSIONNELLE ET INCLUSION SOCIALE

- Accompagnement global des publics/levée des freins périphériques, professionnalisation/mise en réseau des acteurs de l'insertion.
- Formation et accompagnement d'intégration des savoirs de base et des compétences clés.
- Promotion et accès aux droits (dont soins, inclusion numérique).
- Développement de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics, mise en relation des publics en insertion avec les entreprises.
- Coordination territoriale et actions innovantes.

Publics cibles : personnes en recherche d'emploi inscrites ou non auprès du service public de l'emploi, demandeurs d'emploi, personnes durablement éloignées de l'emploi.

ACCES AUX DROITS - SANTE

- Formation aux métiers de la santé et du sanitaire, développement des parcours de formation (dont formation en ligne, développement des cours pédagogiques).
- Promotion et information sur ces métiers et leurs formations, sur l'aide sociale aux étudiants, accompagnement aux démarches des étudiants.
- Montée en compétence des professionnels : campagnes de sensibilisation à la validation des acquis de l'expérience (VAE) des personnels (PMI, services sociaux, crèches, centres médico-sociaux), à la mobilisation de leur droit à la formation pour réaliser une formation continue et ainsi obtenir un diplôme de niveau supérieur, formation de tuteur des professionnels qualifiés de la filière sanitaire.

Publics cibles : personnes en formation ou en parcours d'insertion professionnelle dont les étudiants, les personnes en reprise d'études, demandeurs d'emploi et acteurs du secteur médical et paramédical.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

- Ingénierie, études, innovation sociale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, expérimentations, formation, professionnalisation et mises en réseau des travailleurs du champ social, médico-social, sanitaire et de l'enfance, maillage du territoire avec des services d'accueil et d'orientation de proximité.



- Accompagnement des personnes dépendantes et en précarité sociale, accompagnement en faveur de la parentalité, accompagnement des grands mineurs et jeunes majeurs.
- Promotion et accès aux droits (dont numérique, accès aux soins et autonomie), lutte contre le non-recours, prévention et protection de l'enfance.
- Coordination territoriale et actions innovantes.

Publics cibles : personnes en situation de précarité, exposées à la pauvreté, à l'exclusion, aux discriminations, personnes dépendantes, personnes sans logement, famille, enfant (notamment les mineurs non accompagnés -MNA-, les jeunes sortants des dispositifs de l'Aide sociale à l'enfance -Ase-, les ex MNA devenus majeurs).

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 85 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Guyane 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Guyane sur les fonds européens
www.europe-guyane.fr

PROGRAMME OPERATIONNEL HAUTS-DE-FRANCE

FINANCEMENTS DU FEDER



Espace public, aménagements
et infrastructure

Emploi et développement éco-
nomique

Transition écologique



OBJECTIFS DE L'AIDE

La Région Hauts-de-France bénéficie de 897 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Hauts-de-France :

Mél : europa@hautsdefrance.fr

- Priorité 1 : financement de la recherche à l'innovation.
- Priorité 2 : création et accélération des entreprises.
- Priorité 3 : accompagner les transitions industrielles, économiques et numériques.
- Priorité 4 : s'engager dans un modèle de transition vers un territoire décarboné et durable grâce à la Troisième révolution industrielle en Hauts-de-France.
- Priorité 5 : renforcer la transition écologique des Hauts-de-France en restaurant et valorisant la biodiversité, en favorisant l'adaptation du territoire aux changements climatiques et en recyclant le foncier.
- Priorité 6 : améliorer l'usage des transports, voyageurs et marchandises, dans une stratégie d'intermodalité, d'efficacité énergétique et de résilience face aux facteurs climatiques.
- Priorité 7 : contribuer au développement d'une approche intégrée, durable et solidaire.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...

Pour chaque action, il convient de se référer au document de mise en œuvre (Domo) ou aux [appels à projets](#) du programme.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

Les actions dédiées au développement urbain sont sélectionnées selon différentes modalités et certaines d'entre elles au bénéfice de territoires spécifiques.

- Soutien à des investissements territoriaux intégrés (numérique, développement économique, recyclage foncier des sols contaminés, patrimoine culturel et touristique ; requalification des espaces délaissés et dégradés) : métropole européenne de Lille et communauté d'agglomération d'Amiens métropole.



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

Réhabilitation de 127 logements individuels - GIDE Tourcoing

Le projet Tourcoing GIDE, porté par VILOGIA Société Anonyme d'HLM, consiste en la réhabilitation de 127 logements individuels situés dans le quartier de la Bourgogne à Tourcoing, classé quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Menée entre décembre 2021 et décembre 2024, cette opération s'inscrit dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Les logements, construits en 1965 et organisés en bandes (types T5 à T7), font l'objet de travaux visant principalement l'amélioration de l'enveloppe thermique et la réduction des consommations de chauffage. Des interventions complémentaires concernent la mise en conformité des installations électriques, la modernisation des équipements et l'harmonisation architecturale et paysagère du quartier, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et du confort des habitants.

Le projet bénéficie d'un soutien du Feder de 635 071 € pour un montant total de dépenses éligibles de 3 775 837 €.

- Requalification des espaces publics des cités minières : stratégie de réhabilitation intégrée des cités minières du Bassin minier dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.
- Requalification des espaces délaissés et dégradés pour des opérations de redynamisation urbaine : appel à projets thématique et possibilité d'émarger au sein des investissements territoriaux intégrés.
- Opérations d'envergure au moins intercommunale du patrimoine culturel et touristique : dans le cadre d'une stratégie locale.
- Futur pôle de conservation pour les collections de la BNF et futur conservatoire national de la presse sur le territoire d'Amiens métropole.
- Phase deux du Grand projet Nausicaa à Boulogne sur Mer.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Réhabilitation des bâtiments publics et privés (hors logements).
- Réhabilitation énergétique du logement social (parc public).
- Réhabilitation énergétique du logement privé (parc privé).
- Accroissement de la performance énergétique des entreprises industrielles.
- Financement du développement de projets d'énergies renouvelables (production/stockage/distribution/*smart grid*).
- Accroître les modes alternatifs à la voiture individuelle : itinéraires en site propre, résorption de points durs cyclables et piétons, création d'espaces de stationnement pour les vélos, aires de covoiturage, péages urbains positifs, plateformes de mobilités.
- Augmenter l'usage des transports durables : solutions de logistique urbaine, outil participatif reposant sur le vécu de l'utilisateur, lignes de transport à haut niveau de service.
- Décarboner les transports.
- Protection, restauration et connaissance de la biodiversité.
- Recyclage foncier des sols contaminés.
- Amélioration de la qualité de l'air.
- Prévention des risques naturels et adaptation des territoires aux risques liés au changement climatique.
- Accompagner et consolider les dynamiques de projet et d'acteurs visant à favoriser la production et l'usage des ressources dans une logique d'économie circulaire.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Soutien et développement des partenariats publics-privés.
- Soutien à la performance/transition industrielle des PME, petites ETI.
- Investissements numériques des PME en faveur de leur compétitivité.
- Développer l'offre régionale de services numériques d'intérêt public.
- Développement des smart territoires.
- Accompagner le développement des technologies émergentes dans les services d'intérêt public.
- Promotion du système entrepreneurial, afin de développer l'envie d'entreprendre en Région.



- Accompagnement en faveur de la création/reprise d'entreprises (dont innovantes) et amorçage, accélération et développement des entreprises.
- Animation et coordination des acteurs de l'entrepreneuriat, de la création et de la digitalisation des entreprises.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Hauts-de-France 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Hauts-de-France sur les fonds européens
<https://europe-en-hautsdefrance.eu>



Education et formation

Accès aux droits

La Région Hauts-de-France bénéficie de 223,5 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Hauts-de-France :

Mél : europa@hautsdefrance.fr



OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 8 : insertion des jeunes et lutte contre le décrochage.
- Priorité 9 : orientation et découverte des métiers et formations.
- Priorité 10 : innovation sociale et expérimentation sociale.
- Priorité 11 : formation professionnelle en réponses aux besoins en compétences.
- Priorité 13 : formation professionnelle en réponse aux besoins en compétence pour l'établissement des technologies stratégiques sur le territoire des Hauts-de-France.

BENEFICIAIRES

- Acteurs publics et privés du secteur de la formation et de l'enseignement, associations, collectivités territoriales, CFA, acteurs économiques, Opco, branches professionnelles, organismes consulaires, établissements de santé...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCEES

EDUCATION ET FORMATION

- Orientation, formation, découverte des métiers (événementiels et manifestations, animation de l'orientation, coordination, coopération territoriale).
- Innovation et expérimentation sociale : lutter contre les disparités territoriales et sociales, mise en réseau des structures de formation.
- Formation pro : démarche intégrée allant de la redynamisation à la qualification/spécialisation.
- Formation professionnelle : démarche intégrée, agile et adéquate aux besoins en compétences des entreprises et de l'économie du territoire régional, en matière de développement et de fabrication de technologies industrielles stratégiques.

INSERTION DES JEUNES

- Accompagnement des jeunes dans les Parcours de réussite.
- Actions de rattachage (hors champ scolaire) pour jeunes NEET, jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation.



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

Développer le potentiel des jeunes NEET

L'École de la 2^e Chance (E2C) Artois bénéficie d'un soutien du FSE+ pour accompagner l'insertion socio-économique des jeunes de 16 à 27 ans sans emploi, formation, ni diplôme (NEET). Ce projet, qui a débuté en 2023, vise à renforcer leurs compétences, faciliter leur accès à l'emploi ou à la formation, et favoriser leur autonomie par un accompagnement individualisé. Grâce à ce soutien, l'E2C Artois déploie des actions concrètes en faveur de l'inclusion des jeunes les plus éloignés du marché du travail.

Le projet a bénéficié d'un soutien du FSE+ à hauteur de 60 % pour un coût total du projet de 2,4 M€.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet **pour les priorités 8, 9 et 11.**
- Jusqu'à 95 % du coût total éligible du projet **pour la priorité 10.**
- Jusqu'à 100 % du coût total éligible du projet **pour la priorité 13.**

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Hauts-de-France 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Hauts-de-France sur les fonds européens
<https://europe-en-hautsdefrance.eu>

PROGRAMME OPERATIONNEL HAUTS-DE-FRANCE

FINANCEMENTS DU FTJ



Transition écologique

Emploi et développement économique



La Région Hauts-de-France est l'une des 6 régions éligibles au FTJ.

Le volet économique du FTJ est mis en œuvre au travers du programme régional.

L'Etat gère un programme national pour l'emploi et la formation des salariés des secteurs en déclin.

La Région Hauts-de-France bénéficie de 227,8 M€ de FTJ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Hauts-de-France :

Mél : europa@hautsdefrance.fr

OBJECTIF DE L'AIDE

- Permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales et en matière d'emploi, de la transition vers les objectifs de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat d'ici à 2050, sur la base de l'accord de Paris.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité... (sous respect du cadre réglementaire des aides d'état et conformément à la liste indicative du Plan territorial pour une transition juste - PTTJ).

Pour chaque action, il convient de se référer au programme régional.

ACTIONS FINANCEES

- Principales actions pour la transformation des chaînes de valeur « matières » vers l'économie circulaire.
- Activités de recherche et d'innovation et promotion du transfert de technologies de pointe.
- Investissements productifs dans les PME conduisant à la diversification, à la modernisation et à la reconversion économiques.
- Création de nouvelles entreprises et gestion de la ressource.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Les projets sont principalement mono déposants, les partenariats peuvent être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : les projets doivent avoir un impact majoritaire dans le département du Pas-de-Calais ou le département du Nord.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Une filière de recyclage de batteries à Béthune et Dunkerque

Coordinateur du projet SEPAR8, dont l'ambition est le recyclage des batteries en fin de vie, l'entreprise Mecaware a pour objectif de mettre en œuvre une unité industrielle de recyclage des batteries lithium-ion à Béthune (62) puis à Dunkerque. Le projet multipartenarial, réunit trois partenaires industriels, deux laboratoires de recherche scientifique et deux sociétés d'ingénierie.

Le projet repose sur une technologie de rupture et éco-efficace dans le domaine du recyclage des batteries en fin de vie et des rebuts de production des usines de fabrication de batteries. L'objectif est de récupérer de manière écologique les métaux critiques et les terres rares (lithium, cobalt, nickel, manganèse, lanthanides...) pour en permettre ensuite une réutilisation industrielle.

À terme, le projet SEPAR8 permettra la création d'environ 70 emplois directement affectés à l'outil industriel et la montée en puissance de la production.

Le projet, programmé en décembre 2023, bénéficie d'un soutien du FTJ à hauteur de 8,4 M€ pour un coût total du projet de 10,6 M€.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 70 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Hauts-de-France 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Hauts-de-France sur les fonds européens
<https://europe-en-hautsdefrance.eu>

PROGRAMME OPERATIONNEL ILE-DE-FRANCE

FINANCEMENTS DU FEDER



Transition écologique

Espace public, aménagements
et infrastructure

Emploi et développement éco-
nomique



La Région Île-de-France bénéficie de 177,7 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Île-de-France :

Mél : europa@iledefrance.fr

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1 : soutenir la recherche, l'innovation, la transformation numérique et la compétitivité des PME en Île-de-France.
- Priorité 2 : soutenir la transition écologique et vers une économie circulaire en Île-de-France.
- Priorité 3 : soutenir la biodiversité et la lutte contre les inondations sur le bassin de la Seine.
- Priorité 5 : soutenir le développement de technologies stratégiques en Île-de-France.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux... Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCÉES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

• Bénéficiaires : 12 territoires, dont au moins 5 % de leur population réside au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), soutiennent des projets s'inscrivant dans leur stratégie territoriale à travers les Investissements territoriaux intégrés (ITI). Les ITI bénéficient d'un tiers des financements de la période 2021-2027.

• Les territoires :

- Communautés d'agglomération : Cergy-Pontoise, Grand Paris Sud, Melun Val de Seine, Roissy Pays de France, Cœur d'Essonne Agglomération, Saint Quentin en Yvelines ;
- Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise ;
- Établissements publics territoriaux : Est Ensemble, Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris Grand Est, Plaine Commune ;
- Ville de Paris (18^e, 19^e et 20^e arrondissements).



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

Foodlab : l'innovation culinaire en Île-de-France

Le Foodlab, situé dans le 19^e arrondissement de Paris, est un tiers-lieu alimentaire axé sur la sensibilisation du public et la promotion de pratiques alimentaires durables. Il encourage l'innovation culinaire, la créativité et la collaboration, met en valeur des produits locaux et de saison, propose des cours de cuisine axés sur le bio, des ateliers d'animation culinaire et des séances de dégustation. Le Foodlab s'engage également à promouvoir de nouveaux modes de production et de consommation alimentaire, mettant l'accent sur les aspects collaboratifs et environnementaux, en tissant des liens avec des paysagistes, des agriculteurs urbains, des associations de quartier et des acteurs créatifs.

Le projet a bénéficié d'un soutien du Feder à hauteur 197 500 € pour un coût total du projet de 513 000 €.

• Les thématiques :

- rénovation thermique de logements,
- numérisation des territoires,
- économie circulaire,
- préservation de la biodiversité.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Rénovation énergétique des logements sociaux.
- Soutien à la réalisation d'études et de diagnostics des besoins énergétiques.
- Distribution et production de chaleur et/ou électricité à base d'énergie issue de la géothermie de surface et de la géothermie profonde.
- Production et distribution d'hydrogène produit par électrolyse.
- Restauration des continuités écologiques terrestres (création de passages à faune, désimperméabilisation et renaturation de zones artificialisées, plantations).
- Économie circulaire, développement de boucles locales d'utilisation des ressources.
- Création/adaptation des contenants/points d'apport pour le tri sélectif.
- Plateformes logistiques du réemploi et du recyclage.
- Unité de préparation ou transformation pour la production de matières premières issues du recyclage (MPIR).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

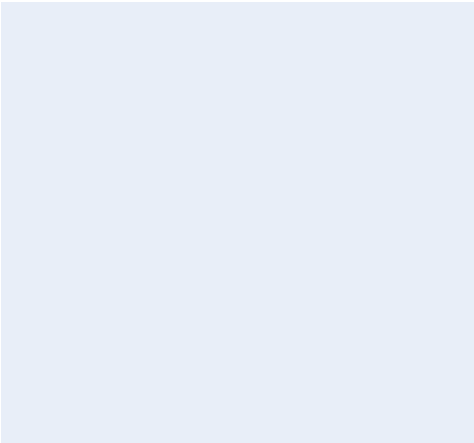
- Projets de recherche, de développement et d'innovation des PME, projets collaboratifs portés par des PME et/ou ETI et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- Accompagnement des PME aux enjeux des transitions numérique et environnementale.
- Création d'un fonds de prêt d'honneur régional destiné aux entreprises franciliennes.
- Tiers-lieux, télécentres, espaces de coworking, fablabs, médialabs.
- Plateformes open data et nouveaux services numériques, outils numériques innovants.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Éligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 40 % du coût total éligible du projet.



MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Île-de-France 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+2021-2027](#)
[Guide méthodologique des fonds européens](#)
- Le site de la Région Île-de-France sur les fonds européens
www.europeidf.fr



Emploi et développement économique

Éducation et formation



La Région Île-de-France bénéficie de 235,7 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Île-de-France :

Mél : europa@iledefrance.fr

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 4 : soutenir la création d'activité, la formation professionnelle et la lutte contre le décrochage scolaire en Île-de-France.
- Priorité 6 : soutenir le développement et le déploiement de technologies stratégiques par la formation en Île-de-France (FSE+).

BENEFICIAIRES

- Acteurs publics et privés du secteur de la formation et de l'enseignement, associations, collectivités territoriales, CFA, acteurs économiques, Opco, branches professionnelles, organismes consulaires, établissements de santé...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCEES

EDUCATION ET FORMATION

- Prévention du décrochage scolaire, remise à niveau des jeunes décrocheurs, suivi pédagogique.
- Dispositif classe relais, projet classe Segpa renforcé ou classe passerelle.
- Validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Formations certifiantes et professionnalisantes.
- Animation et développement des politiques régionales en matière d'orientation.

Publics cibles : jeunes en risque ou en décrochage scolaire, demandeurs d'emploi, publics NEET (jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation), seniors.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Dispositifs ante-crétion et post création individuel et collectif, reprise/transmission d'entreprises (entrepreneuriat et économie sociale et solidaire).
- Mise en réseaux et d'accompagnement des entrepreneurs étudiants (Pepites).
- Création et développement de PME dans le domaine de l'ESS.

Publics cibles : jeunes, femmes, demandeurs d'emploi, inactifs, responsable de structures en post-crétion (structures créées depuis moins de trois ans), acteurs de l'ESS.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Pop Art Sup « Préparation et Orientation Personnalisée pour Agir et Réussir sa Transition dans le Supérieur »

Ce projet porté par le Conservatoire national des arts et métiers propose un accompagnement personnalisé en vue de la reprise d'une formation diplômante au sein du Cnam. 240 étudiants en décrochage sont accompagnés sur 3 ans. Ils sont accompagnés à reprendre confiance en eux, à développer des compétences douces en matière d'organisation et méthodologie de travail (apprentissage, préparer un rendu, gestion du temps etc.), à découvrir la culture du milieu professionnel et à construire un projet professionnel.

Les actions de Pop Art Sup intègrent des ateliers courts, hybrides et modulaires d'un côté et un coaching individualisé offrant diagnostic, conseils et appuis de l'autre. Les expériences académiques et professionnelles passées des participants sont prises en compte dans la détermination des modalités de suivi des actions et dans la détermination de la formation que pourraient reprendre les participants.

Le projet, démarré en janvier 2025, a bénéficié d'un soutien du FSE+ à hauteur de 210 336 € pour un coût total du projet de 557 700 €.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 40 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Île-de-France 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+2021-2027](#)
[Guide méthodologique des fonds européens](#)
- Le site de la Région Île-de-France sur les fonds européens
www.europeidf.fr

PROGRAMME OPERATIONNEL LA REUNION

FINANCEMENTS DU FEDER



Accès aux droits et cohésion sociale

Education et formation

Emploi et développement économique

Espace public, aménagements et infrastructures

Transition écologique



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1 : soutenir l'innovation, la recherche et le développement des filières prioritaires afin de favoriser le retour de la croissance durable et de l'emploi.
- Priorité 2 : préserver la richesse naturelle du territoire réunionnais en poursuivant notamment la décarbonation et en renforçant la résilience du territoire.
- Priorité 3 : développer des solutions de déplacement et de mobilités urbaines au service du développement durable.
- Priorité 4 : développer les infrastructures d'échanges et réduire les contraintes liées à l'ultra périphérie.
- Priorité 5 : adapter les infrastructures de santé et éducatives aux enjeux démographiques de l'île et soutenir les aménagements culturels et touristiques à vocation économique.
- Priorité 6 : accompagner la mise en œuvre des projets de territoires intégrés urbains et ruraux.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

Ces types d'actions seront gérés en Investissements territoriaux intégrés (ITI) conclus avec l'ensemble des EPCI, assurant ainsi une couverture totale de l'île de La Réunion.

- Amélioration des espaces publics.
- Développement des services de proximités en centre-ville.

Thématiques ouvertes aux Investissements territoriaux intégrés (ITI).

- Développement d'études pour de nouvelles infrastructures de transport ferré léger et/ou par câble.
- Développement de nouveaux linéaires de transport en commun en site propre (TCSP) en milieu urbain.
- Structuration de nouveaux pôles d'échange multimodaux.

La Région de La Réunion bénéficie de 1,2 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Région de La Réunion

Mél : celleurope@agile-reunion.org



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

Réhabilitation thermique et énergétique de logements sociaux à Bras-Panon

Ce projet, lancé en 2023 et porté par La Société d'économie mixte d'aménagement et de construction (SEMAC), entreprend la réhabilitation de sa résidence *Les Gaulettes*, un ensemble de 51 logements locatifs sociaux, en intégrant la rénovation thermique et énergétique, à Bras-Panon.

Le coût total du projet s'élève à 837 643 € soutenu à 85 % par le Feder sur une durée de 36 mois.

- Développement de nouvelles voies vélo ou déploiement de nouveaux services de vélo station en libre-service ou par abonnement.
- Mise en service de nouveau matériel roulant à énergie renouvelable à 0 émission de carbone, et le soutien aux sites de production associés.
- Améliorer la qualité de l'eau potable et du rendement des réseaux d'eau potable.
- Actions favorisant le retour au bon état des milieux marins et récifaux, des milieux aquatiques continentaux et des eaux souterraines.
- Actions visant à lutter contre les pollutions de l'eau en assurant un meilleur traitement des eaux.
- Améliorer le tri à la source des déchets, soutenir la valorisation des déchets, améliorer la prévention et la réduction de la production des déchets.
- Sécurisation des infrastructures routières.
- Aides aux investissements pour la création et le développement (dont aides spécifiques visant les entreprises de l'économie circulaire).
- Aides à l'émergence de projets et soutien à la création de micro-activités.
- Services d'appui avancé aux PME et groupes de PME.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires et la réalisation des diagnostics énergétiques.
- Rénovation énergétique des logements sociaux.
- Rénovation énergétique des particuliers et le déploiement d'actions de sensibilisation.
- Renforcer l'efficacité énergétique de l'éclairage public.
- Protection, restauration des espaces et utilisation durable des sites naturels remarquables ou d'espèces patrimoniales et opérations de dépollution et de réhabilitation.
- Création de nouveaux espaces publics en zone urbaine contribuant à la protection ou à la mise en valeur de la biodiversité insulaire.
- Développement de la mobilité électrique (déploiement d'unités de recharge de véhicule par énergie photovoltaïque).
- Développement de la production d'énergie solaire (dispositifs de stockage, microcentrales photovoltaïques).
- Déploiement de nouvelles unités de méthanisation ou de production d'énergie par biogaz, bioéthanol.
- Soutien aux études relatives à de nouveaux projets innovants de climatisation marine ou SWAC (Sea Water Air Conditioning), éolien offshore, géothermie.
- Déploiement de projets de petit hydraulique (y compris études).

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Structurer le réseau d'accompagnement du tissu entrepreneurial.
- Transformation numérique des services publics.



- Développement de nouveaux services numériques dans le domaine de la santé.
- Promotion des technologies et entreprises numériques pour les TPE.

EDUCATION, FORMATION ET ACCES AUX DROITS

- Construction de nouveaux établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur.
- Réhabilitation ou extension de centres de formation publics.
- Mobilité hors territoire comme voie d'accès à certaines formations.
- Accompagnement global des publics et levée des freins périphériques, professionnalisation et mise en réseau des acteurs de l'insertion.
- Formation et accompagnement d'intégration des savoirs de base et des compétences clés.
- Promotion et accès aux droits (dont accès aux soins, inclusion numérique).
- Développement de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics, mise en relation des publics en insertion avec les entreprises.
- Développement des infrastructures du Centre hospitalier universitaire, pour accroître son offre hospitalière.
- Remobilisation des jeunes et la préparation.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, départementale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 85 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional de La Réunion
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Réunion sur les fonds européens
www.reunioneurope.org

PROGRAMME OPERATIONNEL LA REUNION

FINANCEMENTS DU FSE+



Emploi et développement
économique

Accès aux droits

Éducation et formation



La Région Réunion bénéficie de 165 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Région de La Réunion

Mél : celleurope@agile-reunion.org

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 7 : améliorer l'employabilité des réunionnais, notamment par l'accès à la formation et par la mobilité.
- Priorité 8 : faciliter l'insertion des jeunes en difficulté.

BENEFICIAIRES

- Acteurs publics et privés du secteur de la formation et de l'enseignement, associations, collectivités territoriales, CFA, acteurs économiques, Opco, branches professionnelles, organismes consulaires, établissements de santé... Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCEES

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Émergence des projets et repérage des porteurs : étude de marché, analyse de la viabilité du projet, diagnostic, sessions de médiations entre cédants et repreneurs, etc.
- Appui, conseil et accompagnement personnalisé à la création ou la reprise d'une activité.
- Accompagnement post-crédation/reprise d'une activité, appui à la consolidation des activités créées par des femmes.
- Accompagnement des entrepreneurs femmes ou des dirigeantes.
- Coordination territoriale.
- Actions innovantes en matière d'entrepreneuriat (y compris dans le champ de l'ESS).

Publics cibles : demandeurs d'emploi, publics ayant des difficultés à s'insérer sur le marché du travail, créateurs/créatrices, futurs créateurs/futures créatrices, repreneurs/repreneuses d'activité.

EDUCATION ET FORMATION

- Accompagnement des étudiants fragilisés vers l'enseignement supérieur.
- Montée en compétence globale de la population : orientation, savoirs de base, formation et acquisition de titre professionnels, formation des personnes sous-main de justice.

Publics cibles : publics inactifs/chômeurs en recherche de formation, en mobilité ou nécessitant un accompagnement pour l'accès à l'enseignement supérieur, personnes sous-main de justice.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

PROGRAMME D'ACTION DE LA CITE DES METIERS DE LA REUNION

Le programme d'actions de la Cité des métiers de La Réunion vise à renforcer l'employabilité des Réunionnais en facilitant l'accès à la formation tout au long de la vie et en soutenant le développement des compétences pour tous les publics.

Démarré en janvier 2024 pour une durée de 24 mois, le coût total du projet s'élève à 1,7 M€ pour un soutien FSE+ de 1,4 M€.

INCLUSION DES JEUNES

- Remobilisation des jeunes et la préparation à la formation et à la qualification via par exemple des ateliers ou du coaching.
- Dispositif de l'école de la deuxième chance.
- Participation à des formations non-qualifiantes et qualifiantes.

Publics cibles : jeunes de 16 à moins de 30 ans, ni en emploi, ni en formation.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 85 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional de La Réunion
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Réunion sur les fonds européens
www.reunioneurope.org

PROGRAMME OPERATIONNEL MARTINIQUE

FINANCEMENTS DU FEDER



Accès aux droits

Education et formation

Emploi et développement
économique

Espace public, aménagements
et infrastructures

Transition écologique

La Région Martinique bénéficie de 482 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Collectivité territoriale de Martinique
Mél : appui.europe@collectivitedemartinique.mq



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1 : une Martinique plus intelligente au service d'un nouveau modèle de développement.
- Priorité 2 : une Martinique numérique.
- Priorité 3 : une Martinique durable.
- Priorité 4 : une Martinique à la mobilité multimodale.
- Priorité 5 : une Martinique connectée.
- Priorité 6 : une Martinique performante et inclusive.
- Priorité 9 : une Martinique mieux aménagée.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

Les actions dédiées au développement urbain sont sélectionnées dans le cadre de stratégies de développement local intégrées et gérées dans le cadre d'initiatives de développement local mené par des acteurs locaux (DLAL). L'ensemble des EPCI de la Martinique sont engagés dans cette démarche et assurent une couverture totale du territoire.

- Modernisation des locaux commerciaux et artisanaux et du tissu urbain des centres-bourg.
- Attractivité des espaces urbains (pistes cyclables, mobilités douces, espaces verts).
- Tourisme durable, mise en valeur et réhabilitation du patrimoine touristique martiniquais, aménagements touristiques dans les centres bourgs, développement de l'éco-tourisme.
- Aménagement des bords de mer, rivières et des points de sources, gestion des zones de mouillage, requalification des plages.
- Réhabilitation du patrimoine culturel martiniquais (actions artistiques, organisation des festivals, animations culturelles de proximité).



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

Travaux d'amélioration du réseau d'eaux pluviales (EP), de mise en service du réseau d'assainissement collectif d'eaux usées (EU) et du raccordement des habitants

Les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) prévus dans le quartier de Pointe Rouge, portés par l'Agence de mise en valeur des espaces urbains de la zone des cinquante pas géométriques de la Martinique, s'inscrivent dans la continuité de l'opération engagée en 2013. Ce projet a pour objectif principal d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants, en leur garantissant un cadre de vie digne et des conditions d'habitation décentes.

Ce projet a bénéficié d'une subvention Feder de 520 485 € pour un coût total du projet de 1,4 M€.

- Protection et développement du patrimoine naturel (points d'apports volontaires, promotion de la biodiversité des zones propres aux EPCI).

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Accompagnement des entreprises à la transition énergétique (rénovation énergétique dans les PME, études énergétiques, sensibilisation).
- Rénovation énergétique des bâtiments privés et bâtiments publics.
- Travaux de maîtrise de l'énergie (équipements moins énergivores, isolation, eau chaude solaire, etc.).
- Autoconsommation, *smart grid*, domotique.
- Énergie solaire (infrastructures photovoltaïques, études et communication).
- Énergie marine (infrastructures, études et communication).
- Infrastructures et travaux immatériels pour la cogénération et la géothermie.
- *Smart grids*, villes connectées, dispositifs de stockage centralisés, réseau électrique pour le raccordement des énergies renouvelables (EnR) sur les lieux de gisement, réseau fermé de distribution de la zone portuaire.
- Extension du transport collectif en site propre (TCSP) sur le territoire martiniquais.
- Numérisation des transports urbains.
- Développement de l'offre de services de transports urbains, bornes de recharges pour véhicules électriques.
- Infrastructures pour les carburants alternatifs (en particulier l'électrique).
- Projets en faveur de la diminution de la pollution (décontamination à la chlordécone, pollution de l'air et aux particules fines).
- Projets en faveur de la protection de la biodiversité (espèces protégées ou à fort intérêt, gestion et lutte contre les espèces envahissantes).
- Valorisation du patrimoine naturel, développement des infrastructures vertes, connaissance et communication sur les milieux et les espèces, restauration des milieux naturels terrestres et marins.
- Protection des routes et bâtiments contre les glissements de terrain, aménagements routiers pour limiter l'exposition aux risques, limitation de l'imperméabilisation des sols, travaux de mise hors d'eau des infrastructures.
- Travaux et études pour la protection contre la submersion marine et l'érosion côtière, travaux liés à la gestion des sargasses (ramassage, entreposage collecte maritime).
- Études et conseils pour le risque technologique et le risque sanitaire.
- Sécurisation des infrastructures de production et de distribution de l'eau, travaux d'interconnexion et de stockage, renouvellement des réseaux.
- Construction, rénovation, modernisation de déchetteries (dont tiers-lieux mobiles), de centres de tri et de recyclage et de centres



de traitement des déchets ménagers, valorisation des déchets (DAE).

- Économie circulaire, consommation collaborative et éco fonctionnalité.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Création et développement des entreprises industrielles, commerciales et artisanales du futur.
- Soutien à la structuration des filières, outils collaboratifs entre entreprises.
- Restructuration des entreprises touristiques et culturelles, soutien aux activités de restauration durable ou aux hébergements durables, soutien aux associations culturelles.
- Outils numériques collaboratifs, lieux d'accompagnement et d'innovation dédiés à la filière des technologies numériques.
- Nouveaux services numériques (tout secteur), projets à vocation d'inclusion numérique, digitalisation des écoles, digitalisation des administrations, numérisation des entreprises.
- Poursuite du déploiement du THD, data center et centres de serveurs ; Wifi dans les établissements scolaires (lycée et scolaire).

EDUCATION ET ACCES AUX DROITS

- Amélioration de l'offre de garde des enfants, crèches et structures d'accueil de la petite enfance.
- Digitalisation du système éducatif.
- Augmentation et amélioration de l'offre des soins de proximité pour tous, infrastructures de santé (maison de proximité, maison de santé, centre médicalisé).
- Numérisation des établissements médico-sociaux, matériels et équipements de santé.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Éligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Martinique 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Martinique sur les fonds européens
<https://www.europe-martinique.com/>

PROGRAMME OPERATIONNEL MARTINIQUE

FINANCEMENTS DU FSE+



Accès aux droits et cohésion sociale

Éducation et formation

Emploi et développement économique



La Région Martinique bénéficie de 118,8 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Collectivité territoriale de Martinique
Mél : appui.europe@collectivitedemartinique.mq

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 7 : faire du capital humain un levier de développement.
- Priorité 8 : faire de la Martinique un territoire plus inclusif.

BENEFICIAIRES

- Acteurs publics et privés du secteur de la formation et de l'enseignement, associations, collectivités territoriales, CFA, acteurs économiques, Opco, branches professionnelles, organismes consulaires, établissements de santé...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCEES

EDUCATION ET FORMATION

- Renforcement des capacités des équipes éducatives, soutien aux devoirs, formation aux compétences clés, à l'éducation, à la citoyenneté, à la lutte contre toutes les discriminations.
- Accompagnement et aide à l'orientation, renforcement scolaire pour les étudiants de niveau supérieur, formations supérieures pour créer des parcours complets de formation.
- Formations professionnelles, renforcement des compétences, renforcement de l'offre de formation en alternance.
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales.

Publics cibles : demandeurs d'emploi, salariés en reconversion, groupes marginalisés, minorités, personnes en situation de handicap, personnes issues de l'immigration, collégiens, lycéens en difficultés, étudiants, apprentis, petite enfance, jeunes décrocheurs sortis du système scolaire.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Entrepreneurat (jeunes et étudiants) et projets innovants par incubateur ou accélérateur.
- Projets de reprise d'entreprises, accompagnement à la structuration financière des projets de création-reprise (prêt d'honneur, garantie, micro-crédits...).
- Création d'entreprises dans l'ESS, formation, projets partenariaux entre acteurs de l'ESS et entre acteurs de l'ESS et non ESS.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

ADIE MARTINIQUE

Sur trois ans, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) Martinique a mis en œuvre un projet visant à accompagner la création et la pérennisation d'entreprises, avec un accent particulier sur l'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi, notamment les NEETs. Le projet a permis de soutenir l'entrepreneuriat local comme levier d'inclusion, en offrant un accompagnement personnalisé aux bénéficiaires et en contribuant à la création d'emplois durables sur le territoire.

Le projet a bénéficié d'un soutien du FSE+ à hauteur de 650 000 € pour un coût total du projet d'1 M€.

- Accompagnement vers l'emploi à destination des publics les plus éloignés (plan d'actions).
- Renforcement des compétences des demandeurs d'emploi dans les secteurs « prioritaires », accompagnement vers l'emploi pour les métiers en tension et/ou en difficultés de recrutement.

Publics cibles : demandeurs d'emploi, jeunes inactifs, femmes (dans une dynamique d'égalité entre les sexes sur le marché du travail), structures de l'ESS.

INCLUSION SOCIALE ET ACCES AUX DROITS

- Bilans de compétences des personnels des métiers des services sociaux et de santé.
- Formation, professionnalisation et quantification des personnels du secteur social, des services de santé et à la personne et des acteurs de l'ESS.
- Sensibilisation des futurs professionnels de santé à l'installation en territoires en difficulté.
- Mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi, projets d'insertion.
- Accompagnement à la parentalité pour les familles dans ou avec des risques de précarités, remobilisation et redynamisation sociales et professionnelles en faveur des femmes.

Publics cibles : groupes marginalisés, minorités, personnes en situation de handicap, personnes issues de l'immigration, personnes vieillissantes, bénéficiaires du RSA, personnes en situation ou menacées de pauvreté, femmes (et notamment mères de familles monoparentales précarisées), jeunes désocialisés, personnes sous-main de justice, ressortissants de pays tiers, professionnels de santé, personnels sociaux, médicosociaux et administratifs, professionnels en activité dans ces secteurs mais sans qualification, étudiants, futurs professionnels dont demandeurs d'emploi.

- Pactes territoriaux d'insertion, offres de services adaptés pour la levée des freins à l'emploi et la création d'emplois, amélioration de l'ingénierie de parcours et de l'offre d'insertion.
- Ingénierie, études sur les besoins et innovation sociale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, amélioration de l'accès aux droits et de lutte contre le non-recours aux aides sociales.
- Accompagnement des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (accès aux services), actions de proximité et/ou d'urgence visant à lutter contre la privation matérielle.
- Aide alimentaire (coupons, bons, chèques, etc.) d'urgence et/ou de proximité, initiatives locales de distribution de denrées alimentaires.

Publics cibles : toute personne exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et les enfants (bénéficiaires de minima sociaux, enfants relevant de l'Aide sociale à l'enfance (Ase) y compris mineurs non accompagnés et/ou en situation ou à risque de pauvreté, les victimes de violences).



CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 85 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Martinique 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Martinique sur les fonds européens
<https://www.europe-martinique.com/>



Espace public, aménagements
et infrastructure

Emploi et développement
économique

Accès aux droits

Transition écologique

Mayotte bénéficie de 332,3 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Préfecture de Mayotte

Mél : contact@europe-a-mayotte.yt



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1 : faire de l'île de Mayotte un territoire plus intelligent, basé sur un modèle de développement innovant.
- Priorité 2 : faire de l'île de Mayotte un territoire plus intelligent, basé sur un modèle de développement innovant - Connectivité numérique.
- Priorité 3 : faire de Mayotte un territoire plus vert, à faibles émissions de carbone et gérant durablement la ressource en eau.
- Priorité 4 : faire de Mayotte un territoire doté de moyens de transports propres.
- Priorité 5 : faire de Mayotte un territoire à la mobilité plus durable.
- Priorité 6 : faire de Mayotte un territoire plus inclusif.

BENEFICIAIRES

• Acteurs publics et privés du secteur de la formation et de l'enseignement, associations, collectivités territoriales, CFA, acteurs économiques, Opco, branches professionnelles, organismes consulaires, établissements de santé... Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCEES

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Unités de potabilisation, unités de dessalement d'eau de mer, construction de stations d'épuration, équipements pour la réutilisation des eaux usées.
- Équipements de collecte et transports des déchets, stockages et traitement des déchets.
- Projets d'écoconception, de régénération, d'intégration des Matières premières recyclées (MPR) dans les procédés industriels, valorisation matière des déchets.
- Économie circulaire, circuits courts, consommation de proximité
- Aménagement de voiries pour la mise en place de transport collectif en site propre, aménagement stationnement, aménagement de voirie pour le réseau de transport collectif interurbain de Mayotte, Caribus, plateformes d'échanges et gares multimodales.
- Voies mobilités douces, voies dédiées aux mobilités actives et bornes de recharges de vélos et/ou véhicules électriques.
- Services d'informations voyageurs, dispositifs de billettique, interopérabilité des services.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Ouverture d'un centre de dialyse exerçant les modalités d'unité de dialyse médicalisée et auto-dialyse assistée sur le site de Kaweni

Le projet concerne l'ouverture d'un centre de dialyse à Kaweni, à Mayotte. Porté par la SAS Maydia, ce centre combine deux modalités de traitement : l'unité de dialyse médicalisée (UDM) et l'auto-dialyse assistée (UADA). Il vise à améliorer la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique sur l'île, en réponse à une prévalence deux fois plus élevée qu'en France hexagonale, principalement due à une forte incidence du diabète et de l'hypertension artérielle.

L'objectif principal est de renforcer les capacités locales de traitement pour éviter les déplacements contraints de patients vers La Réunion, réduisant ainsi l'isolement et les difficultés économiques associées. Ce troisième centre permettra de prendre en charge environ 40 patients supplémentaires, désengorgeant le centre existant au Centre hospitalier de Mayotte (CHM).

Le projet prévoit également la création de 13,9 équivalents temps plein (ETP), contribuant au développement économique local. Il inclut des actions de formation pour le personnel médical et paramédical, ainsi que des initiatives de prévention et d'éducation à la santé.

Le projet a bénéficié d'une subvention Feder de 374 926 € pour un coût total du projet de 2,5 M€.

- Installations de production ou de valorisation d'énergies solaires visant à l'autoconsommation et installations photovoltaïques sur bâtiments et chauffe-eau solaires.
- Prévention des risques naturels et climatiques (dispositifs de prévention, campagnes de sensibilisation aux risques), stratégies locales de gestion des risques.
- Lieux et équipements dédiés à la promotion de la biodiversité (par exemple : maison de la biodiversité).
- Activités écotouristiques articulées autour de la protection des milieux et espèces.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Infrastructures et capacités de recherche (immobilier et équipement).
- Mutualisation, collaboration public-privé pour l'innovation.
- Cursus de formation innovants, accompagnement aux projets innovants.
- Infrastructures pour activités de recherche et d'innovation (FabLab, espaces de coworking, etc.).
- Zones d'activité économique.
- Soutien à l'immobilier (individuel ou collectif) pour le secteur productif.
- Entrepreneurat (pépinières, incubateurs, hôtels d'entreprise), création/reprise d'entreprises.
- E-administration (services et équipements numériques).
- Lutte contre l'illectronisme.
- Numérisation pour la santé et le secteur sanitaire et social, applications de prévention, téléconsultation, télémédecine, mise à niveau des équipements numériques de santé.
- Finalisation du déploiement du très haut débit sur le territoire.
- Raccordement optique des sites prioritaires (raccordement de 25 sites supplémentaires).

EDUCATION, FORMATION

- Modernisation des structures de formation professionnalisantes et supérieures, création, amélioration, extension d'infrastructures des établissements de formation professionnelle et équipements liés.
- Création, amélioration, extension d'infrastructures des établissements de formation professionnelle et équipements liés.

ACCES AUX DROITS

- Développement des capacités et de la qualité d'accueil des établissements médicosociaux.
- Création et réhabilitation de bâtiments et d'équipements de santé.
- Acquisition de matériels de soin et de protection pour renforcer les capacités de résilience aux crises sanitaires.
- Campagnes d'information et de prévention.
- Création, extension, modernisation d'infrastructures de formation en santé.

ESPACE PUBLIC, AMENAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- Création de foncier viabilisé pour la construction de nouveaux logements (en partie sociaux) notamment via l'aménagement de zones d'aménagement concertées.



- Amélioration du logement existant (notamment social).
- Infrastructures et équipements pour un accès de proximité et accompagné aux services publics.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 85 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Mayotte 2021-2027
[Le programme FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Mayotte sur les fonds européens
<https://europe-a-mayotte.yt>

PROGRAMME OPERATIONNEL MAYOTTE

LE FSE+ A MAYOTTE : UN CAS PARTICULIER



Accès aux droits

Éducation et formation

Emploi et développement
économique



A noter : au regard particulier du territoire mahorais (absente de collectivité régionale), l'ensemble des projets relevant du FSE+ sont financés au titre du programme national FSE+ « Emploi, inclusion, jeunesse et compétences » dont la préfecture de Mayotte est autorité de gestion déléguée. Pour connaître les modalités concernant le territoire, se référer à la fiche concernant le programme national page 54.

CONTACT :

Préfecture de Mayotte

Mél : fse@mayotte.pref.gouv.fr

PROGRAMME OPERATIONNEL NORMANDIE

FINANCEMENTS DU FEDER



Espace public, aménagements
et infrastructure

Transition écologique

Emploi et développement
économique



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1 : promouvoir une transformation économique innovante et intelligente de la Normandie.
- Priorité 2 : renforcer le soutien à la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et accélérer la transition énergétique et écologique en Normandie.
- Priorité 3 : promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable.
- Priorité 4 : valoriser les patrimoines culturels et touristiques du territoire normand.
- Priorité 5 : répondre aux besoins de développement des territoires normands en faisant le pari de la participation de leurs populations et acteurs.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCIÉES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

Les actions dédiées au développement urbain doivent :

- répondre à une stratégie de développement intégré locale,
- être localisées dans des territoires ciblés : un des 26 EPCI urbains normands.

Les projets sont sélectionnés après réponse à un appel à projet thématique et la mise en œuvre s'appuie sur une contractualisation territoriale.

- Accompagner le développement de l'économie circulaire dans les territoires par la réhabilitation/reconversion des sites industriels et urbains obsolètes et des terrains contaminés.

La Région Normandie bénéficie de 388 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Normandie :

Mél : fondseuropeens@normandie.fr



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

Création d'un poste de Chargé de développement en Promotion et prévention de la santé dans le cadre de la mise en place d'un Atelier Santé Ville

Le projet, porté par Flers Agglo, consiste au recrutement d'un chargé de développement en promotion et prévention de la santé dans le cadre de la création d'un Atelier Santé Ville (ASV). Cette initiative vise à améliorer la santé des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en favorisant la coordination des acteurs locaux et la mise en œuvre d'actions de prévention adaptées aux besoins du territoire.

Le projet se déroule de décembre 2022 à décembre 2025 et bénéficie d'un soutien du Feder de 118 000 € pour un coût total de 172 500 €.

- Soutenir les équipements et services aux public dont l'accès aux services de santé notamment dans les territoires où l'accès aux soins est problématique ou déficitaire.
- Aménagement/amélioration d'espaces publics (parcs urbains, espaces de loisirs, restructuration de voiries...) pour soutenir le développement de territoires fragilisés.
- Développement de modes de déplacement plus durables, notamment via le soutien au développement de pôles d'échanges multimodaux.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Rénovation énergétique des logements sociaux (intégration des EnR et recours à des matériaux biosourcés).
- Économies d'énergie : isolation, mode de chauffage, eau chaude sanitaire.
- Conseil à la rénovation énergétique de l'habitat/petit tertiaire privé.
- Production et valorisation énergétique du biogaz, réseaux de gaz pour l'acheminement du biogaz.
- Méthanisation, chaufferies biomasse, réseaux de chaleur issus de la biomasse.
- Installations de récupération de l'énergie fatale.
- Infrastructures de carburants alternatifs, distribution hydrogène/GNV/BioGNV pour véhicules.
- Numérisation des transports urbains propres (nouveaux matériels et équipements).
- Gestion et restauration des milieux naturels et des habitats, gestion des réservoirs de biodiversité, restauration des corridors écologiques, infrastructures vertes.
- Sensibilisation et communication autour de la protection de la biodiversité.
- « Trame verte et bleue » ou « Trame noire ».
- Sensibilisation et formation pour développer une culture du risque.
- Modernisation des plateformes de traitement des déchets et de réemploi, nouveaux centres de tri pour les recyclables secs, reconversion de sites obsolètes.
- Valorisation des biodéchets et des déchets d'activités économiques (DAE), réemploi des matériaux de construction.
- Projets d'économie circulaire innovants.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Développement et innovation dans les TPE et PME, internationalisation.
- Entrepreneurat dans l'ESS.
- Projets collectifs et/ou collaboratifs entre entreprises.
- Stratégies de transformation numérique, usages et services numériques innovants.
- Production/ouverture/interopérabilité/qualification de données, data center d'envergure régionale, infrastructures de calcul et d'exploitation des données (data lab), tiers lieux.



- Interopérabilité et mutualisation des services, e-santé, e-administration, smart territoire, numérique dans la santé.
- Création/construction/restauration/aménagement intérieur et extérieur de musées, d'espaces muséaux, de sites patrimoniaux et d'équipements culturels.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Normandie 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Normandie sur les fonds européens
www.europe-en-normandie.eu

PROGRAMME OPERATIONNEL NORMANDIE

FINANCEMENTS DU FSE+



Éducation et formation

La Région Normandie bénéficie de 85 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Normandie
Mél : fondseuropeens@normandie.fr



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 6 : poursuivre l'élévation et l'adaptation des compétences de la population normande.

BENEFICIAIRES

- Acteurs publics et privés du secteur de la formation et de l'enseignement, associations, collectivités territoriales, CFA, acteurs économiques, Opco, branches professionnelles, établissements de santé...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCEES

- Renforcement de l'information et accompagnement sur l'orientation, outillage et animation, professionnalisation des acteurs de l'orientation.
- Formations qualifiantes ou diplômantes, formations de remise à niveau et d'actualisation des compétences, anticipation des besoins en compétences des entreprises.
- Dispositifs de remédiation ou de raccrochage scolaire (micro lycées, écoles de production), observatoire du décrochage scolaire.

Publics cibles : élèves du secondaire, parents d'élève, étudiants, personnes en recherche d'emploi, acteurs de l'orientation/formation, salariés précaires, jeunes entre 16 et 29 ans décrocheurs ou confrontés à des difficultés d'insertion et/ou de maintien dans l'emploi.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Les Brigades citoyennes

Le projet, porté par la Mission locale du Bassin d'Emploi Granvillais, vise au déploiement d'un pôle média local axé sur la montée en compétences des jeunes. Lancé en juillet 2024, il entend leur offrir des opportunités concrètes en médiation, production médiatique, communication et engagement citoyen.

Ce projet a bénéficié d'une subvention FSE+ de 48 345 €, pour un coût total de 80 576 €.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Normandie 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Normandie sur les fonds européens
www.europe-en-normandie.eu

PROGRAMME OPERATIONNEL NORMANDIE

FINANCEMENTS DU FTJ



Transition écologique

Emploi et développement économique



La Région Normandie est l'une des 6 régions éligibles au FTJ.

Le volet économique du FTJ est mis en œuvre au travers du programme régional.

L'Etat gère un programme national pour l'emploi et la formation des salariés des secteurs en déclin.

La Région Normandie bénéficie de 102,6 M€ de FTJ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Normandie

Mél : fondseuropeens@normandie.fr

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 7 : transition juste en vallées de la Seine et de la Bresle.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité... (sous respect du cadre réglementaire des aides d'état et conformément à la liste indicative du Plan territorial pour une transition juste - PTTJ).

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCÉES

Aider les huit EPCI de la région concentrant les activités les plus émettrices de gaz à effet de serre dans les secteurs du raffinage, de l'industrie chimique et de la fabrication de produits minéraux non métalliques (verre).

- Activités de R&I, numérisation et innovation numérique.
- Développement des énergies renouvelables, de l'hydrogène vert et du stockage de l'énergie.
- Rénovation et modernisation réseaux de chauffage urbain renouvelable.
- Économie circulaire, utilisation efficace des ressources, réutilisation, recyclage.
- Réhabilitation et décontamination de zones de friche.
- Processus productifs conduisant à la modernisation, diversification et reconversion économique des PME.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Éligibilité géographique** : les huit établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) des Vallées de la Seine et de la Bresle.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Une entreprise verrière modernise ses installations pour réduire sa consommation énergétique

L'entreprise Nigermat, spécialisée dans le parachèvement du verre, porte un projet de modernisation de ses installations. Située dans la vallée de la Bresle, une région historiquement axée sur la fabrication de produits verriers, Nigermat bénéficie du financement du FTJ pour acquérir des équipements plus performants et moins énergivores, notamment des tunnels de cuisson basse consommation et une machine de sérigraphie automatique.

Ce projet s'inscrit dans une stratégie plus large visant à accompagner les territoires à forte intensité industrielle dans leur transition vers une économie neutre en carbone. En modernisant ses équipements et en adoptant des procédés de production plus respectueux de l'environnement, Nigermat contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en préservant l'emploi local.

Le coût total du projet s'élève à 559 000 €, avec une subvention de 200 000 € accordée par le FTJ.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 70 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Normandie 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Normandie sur les fonds européens
www.europe-en-normandie.eu

PROGRAMME OPERATIONNEL NOUVELLE-AQUITAINE

FINANCEMENTS DU FEDER



Emploi et développement économique

Espace public, aménagements et infrastructure

Transition écologique



OBJECTIFS DE L'AIDE

La Région Nouvelle-Aquitaine bénéficie de 710,7 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Nouvelle-Aquitaine
Mél : fonds.europeens@nouvelle-aquitaine.fr

- Axe 1 : une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.
- Axe 2 : une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique.
- Axe 3 : une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable sur les territoires urbains.
- Axe 5 : une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux.
- Axe 6 : une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement des infrastructures numériques.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

Les actions éligibles doivent s'inscrire dans une « stratégie de développement territoriale ». Cette stratégie est conduite sous la forme d'un Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL).

- Reconversion/requalification de friches.
- Création, réhabilitation de bâtiments et équipements à vocation économique et de service.
- Création et amélioration de logements sociaux (- de 20 logements).



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Rénovation énergétique et restructuration d'un groupe scolaire limougeaud en QPV

Situé au cœur du quartier prioritaire de La Bastide à Limoges, le projet lancé en 2022, vise la restructuration complète du groupe scolaire René Blanchot, fortement vétuste. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de requalification du quartier, avec pour objectif d'offrir de meilleures conditions d'apprentissage aux élèves issus d'un public défavorisé.

Le projet intègre un important volet de rénovation énergétique, avec pour cible une réduction de moitié de la consommation d'énergie et un tiers des émissions de gaz à effet de serre. Il porte également une attention particulière au confort thermique, été comme hiver, y compris dans les aménagements extérieurs, renforçant ainsi la résilience du site face aux épisodes de chaleur extrême de plus en plus fréquents.

Le projet a bénéficié d'une subvention du Feder de 315 611 € pour un coût total du projet de 668 999 €.

- Aménagements des espaces communs et services collectifs.
- Renaturation et aménagement paysager de sites déqualifiés.
- Infrastructures d'accueil des professionnels de santé (télé médecine, e-santé, logement collectif pour les professionnels, internats...).
- Création, réhabilitation bâtiments/équipements : service aux publics, projets culturels, patrimoniaux, sportifs, loisirs, enfance/jeunesse, accès à la formation des publics, création de tiers lieux.
- Investissement dans les infrastructures de recharge et d'avitaillement de vecteurs énergétiques décarbonés.
- Aménagement de pôles d'échanges multimodaux et aires de mobilité.
- Extension/aménagement de pistes cyclables et voies vertes, stationnement vélo, services aux cyclistes, cyclo-logistique.
- Actions, aménagements, équipements touristiques durables, redynamisation de stations touristiques.
- Aménagement/valorisation touristique, itinéraires fluviaux.
- Investissements en faveur de l'ESS et l'inclusion sociale.
- Développement de projets culturels/patrimoniaux, soutien aux projets culturels innovants.

Bénéficiaires : territoires intégrant une agglomération de plus de 100 000 habitants ou dont la population urbaine est majoritaire.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Création, extension, rénovation des réseaux de chaleur et de froid.
- Sensibilisation aux économies d'eau, réutilisation des eaux non conventionnelles, préservation des aires d'alimentation de captage.
- Construction/modernisation déchetteries professionnelles/recycleries
- Rénovation énergétique de logements (sociaux et potentiellement privés).
- Rénovation énergétique de bâtiments publics et tertiaires, récupération de chaleur fatale.
- Stratégie locale de gestion du risque d'inondation, aménagements pour le stockage des eaux de crues/inondations, relocalisation en rétro-littoral.
- Études prospectives de résilience du territoire.
- Projets de lutte contre les effets d'îlots de chaleur en ville.
- Infrastructures/systèmes de recharge pour véhicules et équipements décarbonés.
- Aménagements de pôles d'échanges multimodaux (urbain et interurbain).
- Extension et aménagement de voies cyclables.
- Éducation à l'environnement, restauration/conservation des continuités écologiques.
- Projets de renaturation des friches, acquisitions foncières et aménagements d'espaces naturels.
- Actions de lutte contre les pollutions des eaux côtières.



EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Accompagnement à la création et transmission d'entreprises.
- Requalification de zones d'activités.
- Financement des start-ups pour leur déploiement.
- Démarches d'innovation collaborative (start-up/PME).
- Structuration de filières d'excellence.
- Transition numérique des entreprises : pôles d'innovation numérique locaux, transformation numérique de filières, chèques transformation numérique (conseil / équipement).
- Transition numérique des services publics : logiciel libre, cybersécurité, smart territoires.
- Très haut débit (THD) sécurisé, datacenters.
- Structuration des filières prioritaires et formations dédiées.
- Construction et rénovation de locaux d'enseignement, plateaux techniques pour la formation professionnelle (dont projet FERROCAMPUS).
- Entrepreneuriat étudiant (information et accompagnement avec outils et services dédiés).

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Nouvelle-Aquitaine 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Nouvelle-Aquitaine sur les fonds européens
www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

PROGRAMME OPERATIONNEL NOUVELLE-AQUITAINE

FINANCEMENTS DU FSE+



Éducation et formation

Emploi et développement économique



La Région Nouvelle-Aquitaine bénéficie de 710,7 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Nouvelle-Aquitaine

Mél : fonds.europeens@nouvelle-aquitaine.fr

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Axe 4 : une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCIÉES

EDUCATION ET FORMATION

- Formation professionnelle et orientation et découverte des métiers, prévention du décrochage scolaire et universitaire.
- Projets « des écoles de la seconde chance ».

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Accompagnement à l'entrepreneuriat.
- Financement et dispositifs de soutien à l'amorçage de microprojets de l'ESS.
- Dispositifs d'appui aux microprojets locaux innovants (Ampli).

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.

- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.



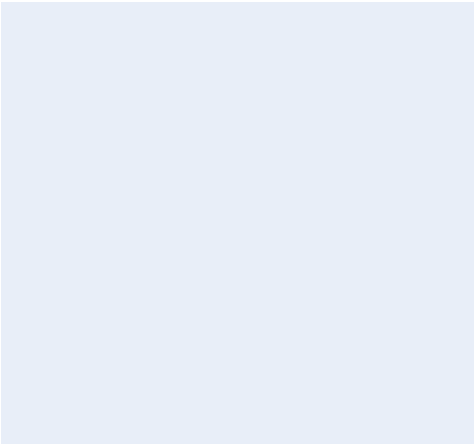
EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

La Fabrique à Projets de Technowest

Implantée en Gironde, la mission locale Technowest a mis en place La Fabrique à Projets. Ce service visait à sensibiliser, former et accompagner des publics en difficulté dans la création de leur activité professionnelle, associative ou entrepreneuriale. À travers un accompagnement individualisé, des entretiens personnalisés et un programme d'ateliers modulables complété par un module de formation, le projet ambitionnait de repérer et soutenir des porteurs de projet, en particulier issus des quartiers prioritaires.

L'objectif était d'organiser 50 ateliers et d'accompagner 100 porteurs de projet, dont 20 résidant en QPV.

Pour l'année 2022, le projet a bénéficié d'une subvention de 63 338 € de FSE+ pour un coût total de 135 696 €.



MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Nouvelle-Aquitaine 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+2021-2027](#)
- Le site de la Région Nouvelle-Aquitaine sur les fonds européens
www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

PROGRAMME OPERATIONNEL OCCITANIE

FINANCEMENTS DU FEDER



Emploi et développement économique

Espace public, aménagements et infrastructures

Transition écologique



La Région Occitanie bénéficie de 643,5 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Occitanie
Mél : programmes.europeens@laregion.fr

OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1 : soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante.
- Priorité 2 : agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée.
- Priorité 3 : agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces urbaines.
- Priorité 5 : promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel.

ACTIONS FINANCÉES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

Les actions doivent s'intégrer dans la stratégie du territoire sélectionné par un appel à manifestation d'intérêt à l'échelle du contrat territorial Occitanie. Les candidatures sont présélectionnées par la gouvernance locale mise en place par l'approche intégrée.

Dans les quartiers de la politique de la ville

- Espaces de vie urbains, renaturation des îlots urbains.
- Equipements sportifs et récréatifs, infrastructures de services de proximité, équipements culturels de proximité.
- Revitalisation commerciale (hors hôtellerie).
- Maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé, établissements médicaux et sociaux hors hébergements.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Réhabilitation d'un centre nautique montpelliérain implanté dans un QPV

Situé dans le quartier prioritaire de la Mosson, le projet de réhabilitation du centre nautique Neptune, lancé en 2023, vise à améliorer les conditions d'accueil des usagers tout en préservant l'accès à un équipement sportif structurant, garant d'égalité territoriale. Cette opération contribue à la cohésion sociale par la diversité des publics accueillis (habitants du quartier, usagers métropolitains, associations, clubs sportifs). Elle favorise également l'apprentissage de la natation, essentiel pour prévenir les risques de noyade, et soutient le développement du sport amateur.

Le projet, porté par Montpellier Méditerranée Métropole, entend aussi positionner le site comme un levier d'attractivité à travers l'organisation de stages et compétitions, renforçant ainsi le potentiel de tourisme sportif. Enfin, la réhabilitation intègre un important volet énergétique visant à réduire la forte consommation actuelle de l'équipement, en cohérence avec les engagements écologiques de la Métropole.

Le projet a bénéficié d'une subvention du Feder de 4 M€ pour un coût total du projet de 14,8 M€.

Dans les zones urbaines

- Résorption de l'habitat insalubre.
- Création/réhabilitation d'établissements d'hébergement d'urgence et d'accueil de transition pour des populations fragiles et marginalisées.
- Développement d'équipements culturels, touristiques et de loisir (sites patrimoniaux, infrastructures, hébergements du tourisme social et solidaire).
- Création et réhabilitation de centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure.
- Infrastructures et liaisons cyclables en site propre et sécurisées.
- Stationnements vélo dans les gares, mise en place de goulottes et rampes dans les escaliers des gares, services vélos complémentaires.
- Parcs de stationnement vélos.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Réhabilitation énergétique du parc de logements sociaux locatifs.
- Rénovation énergétique de bâtiments publics innovants et exemplaires.
- Installations solaires thermiques, photovoltaïques en agri-PV et autoconsommation, hydrogène vert.
- Chaufferies biomasse, méthanisation, géothermie, valorisation de la chaleur de récupération, production de chaleur/froid renouvelable.
- Smart grids ou solutions de flexibilité du réseau public d'électricité.
- Sensibilisation, information et conseil quant à l'utilisation des énergies renouvelables.
- Centres de tri/surtri, collecte séparative des biodéchets, unités de valorisation organique par compostage, déchèteries innovantes.
- Tarification incitative pour la prévention des déchets.
- Limitation de la production de déchets et de l'utilisation des matières premières issues du recyclage dans les entreprises.
- Infrastructures vertes et bleues.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Création et amélioration des infrastructures de recherche et d'innovation.
- Projets innovants d'entreprises et de créateurs.
- Projets de recherche collaboratifs public/privé.
- Soutien aux entreprises du tourisme et à leur développement (pour transformation et innovation).
- Projets de valorisation du territoire, de ses productions et services.
- Accompagnement au développement des entreprises sur les marchés (notamment internationaux).
- Immobiliers collectifs (pépinières, hôtels d'entreprises, tiers-lieux, maisons du numérique).



- Production, acquisition, stockage, agrégation, ouverture, partage et traitements de la donnée.
- Développement des usages et contenus numériques innovants.
- Accompagnement des stratégies de territoires intelligents.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Occitanie 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+2021-2027](#)
- Le site de la Région Occitanie sur les fonds européens
www.europe-en-occitanie.eu

PROGRAMME OPERATIONNEL OCCITANIE

FINANCEMENTS DU FSE+



Éducation et formation
Emploi et développement économique
Inclusion sociale



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 4 : former et accompagner pour favoriser le parcours vers l'emploi et la création d'activité.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel.

ACTIONS FINANCÉES

EDUCATION ET FORMATION

- Formations pré-qualifiantes/qualifiantes pour les chômeurs/jeunes.
- Remise à niveau de compétences de base, savoir être/savoir-faire.
- Renouvellement des pédagogies via les outils numériques.
- Conseil/accompagnement en orientation professionnelle des publics.

Publics cibles : inactifs, demandeurs d'emploi, chômeurs.

ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION/ REPRISE D'ACTIVITE

- Promotion de l'entrepreneuriat et du repreneuriat (dont étudiant).
- Accompagnement des projets innovants par incubateur ou accélérateur, accompagnement de projets par le test d'activité.
- Soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS).

Publics cibles : inactifs, demandeurs d'emploi, chômeurs, étudiants, entrepreneurs indépendants.

La Région Occitanie bénéficie de 157,3 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Occitanie
Mél : programmes.europeens@laregion.fr



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Accompagnement à la création, développement et test d'activités culturelles et créatives QPV (2022-2023)

Porté par l'association héraultaise Context'Art, ce projet vise à accompagner la création, le développement et l'expérimentation d'activités culturelles et créatives au sein des QPV. Il s'articule autour de plusieurs objectifs : promouvoir l'entrepreneuriat culturel dans les QPV, structurer et valoriser les initiatives locales, encourager les synergies entre porteurs de projets, et proposer un accompagnement global, sécurisé et adapté. Le projet permet également l'acquisition progressive des compétences entrepreneuriales nécessaires pour faire émerger des activités responsables, viables et durables dans ces territoires.

Le projet a bénéficié d'une subvention du FSE+ de 36 008 € pour un coût total du projet de 110 751 €.

INCLUSION SOCIALE

- Raccrochage scolaire des jeunes, accompagnement pour les remettre dans le circuit de la formation et de l'insertion professionnelle, dont Écoles de la seconde chance (E2C).
- Accès à la formation pour les jeunes éloignés géographiquement, hors zone métropolitaine.
- Soutien aux formations d'enseignement supérieur.

Publics cibles : jeunes (actifs ou inactifs), public éloigné de l'emploi, demandeurs d'emploi ou non, étudiants inscrits dans un cursus universitaire en dehors des métropoles d'Occitanie.

Périmètres géographiques ciblés : villes situées hors des métropoles de Toulouse et Montpellier, notamment sur les villes universitaires d'équilibre (lutte contre les fractures territoriales/sociales, accès à l'enseignement supérieur hors zones métropolitaines).

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Occitanie 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Occitanie sur les fonds européens
<https://www.europe-en-occitanie.eu/>

PROGRAMME OPERATIONNEL PAYS DE LA LOIRE

FINANCEMENTS DU FEDER



Emploi et développement économique

Espace public, aménagements et infrastructure

Transition écologique



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1 : une Région plus compétitive et plus intelligente (renforcer le potentiel de recherche et d'innovation pour accroître son rayonnement européen, par un soutien des capacités de recherche publique et privée, un soutien à la transition numérique tant économique que sociétale et un soutien à la compétitivité des PME).
- Priorité 2 : une Région plus verte encourageant les initiatives vertueuses et ambitieuses en faveur de l'environnement et du développement durable et d'une économie neutre en carbone.
- Priorité 3 : une Région plus verte encourageant les initiatives vertueuses et ambitieuses en faveur de la mobilité urbaine multimodale durable dans le cadre de la transition vers la neutralité carbone.
- Priorité 5 : une Région plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCÉES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

L'objectif de promotion du développement social, économique, et environnemental dans les zones urbaines ligériennes s'inscrit dans une approche territoriale intégrée. Les collectivités territoriales désignées en tant qu'organisme intermédiaire sélectionnent les projets structurants pour leur territoire à l'aide d'investissements territoriaux intégrés (ITI). Les territoires urbains ciblés sont ceux les plus importants par leur population (communauté d'agglomération, communauté urbaine et métropole).

- Préservation de la nature en ville.
- Réhabilitation de friches urbaines, rénovation urbaine.

La Région Pays de la Loire bénéficie de 291 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Pays de la Loire

Mél : FEDER@paysdelaloire.fr



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Rénovation énergétique du patrimoine communal de la CA Saumur Val de Loire

En 2023, la Communauté d'agglomération (CA) de Saumur Val de Loire a proposé la rénovation énergétique du bâtiment des Restos du Cœur, situé à Saumur, dans le cadre du plan d'actions de rénovation énergétique de son patrimoine intercommunal, déposé par la CA pour la mise en œuvre des investissements territoriaux intégrés (ITI).

Dans ce cadre, il est prévu de diminuer la consommation énergétique du bâtiment de 77 % en réduisant sa consommation d'énergie primaire de 491 à 113 kWh/m²/an. Les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment seront réduites de 32 kgCO₂/m²/an à 6 kgCO₂/m²/an.

Le projet a bénéficié d'une subvention du Feder à hauteur de 198 442 € pour un coût total de 396 884 €.

- Équipements sportifs, équipements culturels, centres socioculturels, médiathèques, projets d'équipement touristique.
- Revitalisation sociale par le soutien aux services de soins, de santé.
- Revitalisation sociale par le soutien aux structures d'accueil, infrastructures éducatives et services dédiés à la jeunesse et à des publics en difficulté.
- Aménagements des centres-bourgs.
- Restauration et valorisation du patrimoine bâti et non bâti (monuments, musées).
- Relance de l'offre touristique.
- Soutien à des actions en faveur du logement, soutien à des infrastructures de santé.
- Solutions de mobilité innovantes (infrastructures de recharge ou d'avitaillement pour la mobilité décarbonée), mobilités douces (vélos) et covoiturage.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Rénovation énergétique de logements sociaux (approche classique + approche Energie Sprong de massification de la rénovation).
- Rénovation des bâtiments publics et d'enseignement (patrimoine public communal et interco, collèges et lycées, établissements d'enseignement supérieur).
- Couplage des énergies renouvelables avec des logiques d'autoconsommation et de circuit court.
- Énergies marines, éolien en mer, thalasso thermie.
- Réseaux et systèmes énergétiques intelligents et stockage énergétique (smart city, batteries).
- Pistes cyclables utilitaires ou touristiques, voies vertes, stationnements vélos sécurisés.
- Itinéraires de rabattements cyclables sécurisés vers les pôles générateurs de déplacements et liaisons interurbaines et/ou périurbaines.
- Pôles d'échanges multimodaux (aménagements dans les gares routières, parking relais...).
- Outils écologiques pour services écosystémiques et aménagements durables.
- Sensibilisation et formation sur la préservation de la biodiversité (via outils numériques).
- Bioéconomie circulaire, boucles locales en circuits courts de consommation, accompagnement des filières du réemploi, de la réparation et du recyclage.
- Projets d'écologie industrielle et territoriale (EIT).
- Aménagements pour la résilience, renaturation des zones exposées aux risques.
- Sensibilisation et formation pour développer une culture du risque.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



- Projets collaboratifs entre laboratoires de recherche publics/privés (PME).
- Activités de R&D dans les PME, start-up ou petites entreprises de taille intermédiaire (PETI).
- Accompagnement de la mutation des TPE et PME (transition énergétique, numérique, etc.).
- Soutien à la croissance des PME, aux innovations, à leurs performances et à leur internationalisation.
- Projets numériques responsables et de promotion du numérique (PME).
- Numérisation dans le tourisme, dans la santé (e-santé et téléconsultation).
- E-administration, territoire intelligent, tiers lieux numériques, ports intelligents, smart grids, outils numériques.
- Entrepreneuriat.
- Création, cession/reprise d'entreprises.
- Création d'entreprises innovantes (pré-incubation, incubation et post incubation).
- Accompagnement des structures de l'ESS.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Pays de la Loire 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027](#)
- Le site de la région Pays de la Loire sur les fonds européens
<https://www.paysdelaloire.fr>



Éducation et formation
Emploi et développement économique
Accès aux droits



La Région Pays de la Loire bénéficie de 62 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Pays de la Loire
Mél : fdseurope21-27@paysdelaloire.fr

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 4 : une Région plus sociale (soutenir les parcours d'inclusion active).

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCÉES

EDUCATION ET FORMATION

- Accompagnement sur l'orientation et la découverte de métiers et de formations (« Big Bang de l'emploi »).
- Formations qualifiantes ou liées à l'adaptation des compétences au marché du travail.
- Plateformes de suivi et d'appui aux jeunes en décrochage.
- Professionnalisation des acteurs de l'orientation, emploi et formation.

Publics cibles : jeunes, demandeurs d'emploi, actifs en reconversion professionnelle.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Création ou reprise d'entreprise.
- Entrepreneurat, soutien aux entrepreneurs de la création à la pérennisation de l'activité.
- Accompagnement « post création /reprise d'activités ».

Publics cibles : personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi, demandeurs d'emploi et inactifs.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Améliorer la santé des jeunes par le développement de leur pouvoir d'agir : Approches Innovantes et Perspectives

Porté par l'association CO'santé, réseau de 50 centres de santé des Pays de la Loire engagés contre les inégalités sociales et territoriales, ce projet vise à renforcer l'autonomie des jeunes en situation de fragilité dans leurs parcours de santé. Déployé sur trois ans (2024-2026) et structuré autour de trois actions clés, le projet mise sur une démarche participative : les jeunes sont directement impliqués dans la conception d'une application numérique dédiée à leurs besoins. Il repose sur une dynamique partenariale forte, mobilisant des acteurs régionaux du champ sanitaire et social, notamment les missions locales et les structures d'hébergement type Habitats Jeunes.

Le projet bénéficie d'une subvention FSE+ 135 634 € pour un coût total du projet de 226 057 €.

ACCÈS AUX DROITS

- Accompagnement des élus et professionnels de santé vis-à-vis de l'offre locale de soins.
- Réseaux régionaux associant les acteurs de la santé.
- Incubateurs accélérateurs de projets innovants d'accès à la santé.
- Sensibilisation des futurs professionnels de santé à l'installation en territoires en difficulté.

Publics cibles : personnes précaires et/ou fragiles.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Pays de la Loire 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Pays de la Loire sur les fonds européens
<https://www.paysdelaloire.fr>

PROGRAMME OPERATIONNEL PAYS DE LA LOIRE

FINANCEMENTS DU FTJ



Emploi et développement
économique

Transition écologique

La Région Pays de la Loire est l'une des six régions éligibles au FTJ.

Le volet économique du FTJ est mis en œuvre au travers du programme régional.

L'Etat gère un programme national pour l'emploi et la formation des salariés des secteurs en déclin.

La Région bénéficie de 46,4 M€ de FTJ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Pays de la Loire

Mél : fdseurope21-27@paysdelaloire.fr



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Voiles rotor innovantes - société Farwind

La société Farwind a sollicité une demande de subvention FTJ auprès de la Région Pays de la Loire pour cofinancer un projet pilote de production de voiles rotor innovantes au sein du bassin de Nantes-Saint-Nazaire, démarré en 2023 et prévu sur 36 mois. Ces voiles sont des systèmes de propulsion auxiliaire. Elles augmentent l'efficacité des navires, réduisant la consommation de carburant et les émissions nocives. L'entreprise a bénéficié d'une subvention du FTJ à hauteur de 66 % pour un coût total du projet de 48 M€. Pour l'année 2022, le projet a bénéficié d'une subvention de 63 338 € de FSE+ pour un coût total de 135 696 €.



OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 6 : soutenir la transition écologique de l'estuaire de la Loire.

BENEFICIAIRES

- Entreprises, Etat, collectivités territoriales, organismes publics de recherche, d'enseignement supérieur et de recherche, associations, grandes entreprises (sous respect du cadre réglementaire des aides d'état et conformément à la liste indicative du Plan territorial pour une transition juste - PTTJ).

ACTIONS FINANCEES

- Création de nouvelles entreprises permettant la création d'emplois dans des filières d'avenir et faibles en émission de carbone.
- Développement de compétences nouvelles afin d'accélérer la transition.
- Projets de R&D visant l'innovation pour favoriser la transition écologique des entreprises.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : CARENE Saint-Nazaire Agglo, CC Estuaire et Sillon, Nantes métropole. Dépenses éligibles en dehors de ces territoires si les actions contribuent à la mise en œuvre des objectifs du plan territorial de transition juste (activités de diversification des EnR, filières de l'éolien en mer ou de l'hydrogène vert).

FINANCEMENT

- Jusqu'à 70 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

Programme régional Pays de la Loire 2021-2027

[Le programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027](#)

Le site de la Région Pays de la Loire sur les fonds européens

<https://www.paysdelaloire.fr>



Accès aux droits

Emploi et développement économique

Espace public, aménagements et infrastructure

Transition écologique

La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur bénéficie de 339,4 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mél : FEDER@maregionsud.fr



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1 : stimuler le potentiel d'innovation sur le territoire régional et placer les entreprises régionales au cœur d'un environnement financier adapté.
- Priorité 2 : préserver les ressources du territoire régional en accompagnant la transition environnementale et énergétique.
- Priorité 3 : favoriser la mobilité urbaine durable et à faible émissions de CO₂.
- Priorité 5 : approche territorialisée - apporter une réponse intégrée aux besoins spécifiques des territoires de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCIÉES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

L'objectif de promotion du développement social, économique, et environnemental dans les zones urbaines s'inscrit dans une approche territoriale intégrée. Cette approche est mise en œuvre par des investissements territoriaux intégrés (ITI) contractualisés avec les quatre grandes agglomérations régionales : les métropoles d'Aix-Marseille-Provence, Toulon-Provence-Méditerranée, Métropole Nice-Côte d'Azur et la communauté d'agglomération du Grand Avignon.

- Réduction des inégalités entre quartiers en milieu urbain.
- Revitalisation des centres-villes des centralités secondaires.
- Infrastructures à vocation éducative, sanitaire, socioculturelle et sociale, sportive.
- Réhabilitation physique et sécurisation des espaces publics.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Centre d'Art de Vence - Accessibilité et amélioration de l'offre éducative et culturelle auprès des publics de proximité

Le projet, situé dans le quartier prioritaire de la ville (QPV) « Centre », vise à rendre le lieu plus accessible aux habitants et à réduire les inégalités d'accès à la culture. Grâce aux travaux engagés, le Centre d'Art offrira un espace culturel plus inclusif, attractif et ouvert à tous.

Porté par la commune de Vence, le projet s'est déroulé de juin 2024 à mai 2025 et a bénéficié d'un soutien du Feder de 476 396 €.

- Réintroduction/préservation de la nature en ville.
- Aménagements de mobilités actives.
- Soutien aux commerces de proximité et aux infrastructures de l'économie sociale et solidaire.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Rénovation énergétique des bâtiments publics (en priorité) et logements sociaux.
- Création/extension de réseaux locaux de chaleur et/ou de froid ou d'électricité alimentés par des énergies renouvelables, méthanisation.
- Aménagements et infrastructures cyclables.
- Infrastructures et équipements pour la distribution et l'usage de carburants alternatifs.
- Désimperméabilisation des sols, reprofilage des berges et plages.
- Infrastructures vertes et bleues en milieu urbain (végétalisation des façades, toits, parcs, habitats artificiels, zone d'expansion des crues).
- Projets pilotes de recomposition spatiale.
- Restauration des corridors écologiques et réservoirs de biodiversité altérés.
- Réduction des pressions d'usage et nuisances sur les espèces et les habitats.
- Infrastructures/unités de valorisation, réemploi, transformation des déchets.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Création d'entreprises.
- Investissements pour le développement, internationalisation, compétitivité des entreprises.
- Reprise-Transmission.
- Transformation numérique des entreprises (PME) via un accompagnement pour l'exploitation des solutions numériques : cybersécurité, big data, innovation numérique, IA, etc.
- Smart territoires : e-administration, e-santé, participation citoyenne...
- Équipements numériques dans le domaine de la santé (téléconsultation, télésurveillance).
- Infrastructures numériques mutualisées d'excellence (santé ou enseignement supérieur).

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.



MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'instance de gouvernance ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les fonds européens
<https://europe.maregionsud.fr/>



Éducation et formation

Emploi et développement économique

Accès aux droits



OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 4 : développer et adapter les moyens au service de l'accès à l'emploi grâce à une orientation accessible à tous, à une offre de formation de qualité et un accompagnement à l'entrepreneuriat (dont l'ESS) ainsi qu'à l'accès aux soins sur le territoire régional.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...

Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCIÉES

EDUCATION ET FORMATION

- Écoles de la seconde chance (E2C).
- Information sur les métiers et formations, orientation des publics les plus éloignés de l'emploi, promotion de l'apprentissage.
- Formations qualifiantes, certifiantes, actualisation des compétences.
- Formations ouvertes à distance (FOAD), ingénierie pédagogique, innovation dans la formation.

Publics cibles : publics éloignés de l'emploi, jeunes de 16 à 29 ans, apprentis et étudiants, demandeurs d'emploi et inactifs, personnes en emploi précaire, publics défavorisés et/ou fragilisés, organismes et acteurs de l'emploi et de l'orientation.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Entrepreneuriat.
- Création/reprise/transmission d'entreprises.
- Professionnalisation des acteurs de l'accompagnement sur les enjeux de l'entreprise et de l'accompagnement.
- Projets d'économie sociale et solidaire et d'innovation sociale.

Publics cibles : personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi, demandeurs d'emploi, inactifs (dont les jeunes), actifs et entrepreneurs.

La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur bénéficie de 133,6 M€ de FSE+ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mél : FEDER@maregionsud.fr



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

REV'L | Les femmes des quartiers en mouvement vers l'entrepreneuriat

Porté par Alter Egaux, implantée dans les Alpes-Maritimes, le projet REV'L a pour objectif de sensibiliser et d'accompagner des femmes en situation de fragilité, résidant dans les QPV, à la culture entrepreneuriale. À travers des ateliers collectifs de découverte et de sensibilisation à la création d'entreprise, ce projet vise à favoriser l'émergence de vocations entrepreneuriales. Il prévoit un accompagnement spécifique pour 60 participantes, les guidant progressivement vers des structures expertes en création d'entreprise, afin de leur permettre de concrétiser leurs projets.

Le projet a bénéficié d'une subvention du FSE+ de 47 789 € pour un coût total du projet de 95 577 €.

ACCÈS AUX DROITS

- Bourses de stage des internes dans les territoires en désertification médicale et présentant un indice de désavantage social élevé (via le fonds de formation).
- Télémédecine.
- Médiation en santé (information et orientation des publics fragilisés).

Publics cibles : habitants des zones de désertification et présentant un indice de désavantage social, publics présentant des difficultés majeures d'accès aux soins et à la santé et qui sont en situation de précarité socio-économique.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par la région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les fonds européens
<https://europe.maregionsud.fr/>



Transition écologique

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des 6 régions éligibles au FTJ.

Le volet économique du FTJ est mis en œuvre au travers du programme régional.

L'Etat gère un programme national pour l'emploi et la formation des salariés des secteurs en déclin.

La Région bénéficie de 142 M€ de FTJ pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Instance de gouvernance en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mél : FEDER@mareregionsud.fr



OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 7 : accompagner la transformation, la reconversion et la diversification économique des activités industrielles les plus émettrices de GES du département des Bouches-du-Rhône tout en préservant les emplois.

BENEFICIAIRES

- Entreprises, Etat, collectivités territoriales, organismes publics de recherche, d'enseignement supérieur et de recherche, associations, grandes entreprises (sous respect du cadre réglementaire des aides d'état et conformément à la liste indicative du Plan territorial pour une transition juste - PTTJ).

ACTIONS FINANCEES

- Recyclage, traitement et valorisation des matières.
- Écoconception, production décarbonée des produits minéraux non métalliques.
- Augmentation des capacités de production locales d'énergie renouvelable et de récupération.
- Réseaux de chaleur et/ou de froid à partir de sources renouvelables.
- Efficacité énergétique des bâtiments et des procédés industriels.
- Énergies renouvelables et de récupération (batteries à recharge rapide, énergies alternatives).
- Récupération et recyclage de la ressource (biotechnologies, bi-produits, etc.).

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Éligibilité géographique** : département des Bouches-du-Rhône (119 communes).

FINANCEMENT

- Jusqu'à 70 % du coût total éligible du projet.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Valorisation de la balle de riz par l'entreprise Balleconcept

Balleconcept est une entreprise basée à Arles dans les Bouches-du-Rhône qui est spécialisée dans la valorisation des co-produits de la culture et de l'usinage du riz de Camargue. Elle transforme la balle de riz (l'enveloppe du riz) en la nettoyant, la dépoussiérant et la compactant. Cette balle de haute qualité est fournie sous forme de botte haute densité ou en vrac. Elle propose ce matériaux biosourcé aux secteurs des litières animales et comme isolant pour la construction.

Ce projet est soutenu dans le cadre de la mesure « Soutien aux processus productifs respectueux de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources dans les PME ».

Démarré en janvier 2023 pour une durée de 3 ans et demi, ce projet a bénéficié d'un soutien à hauteur de 60 % de FTJ pour un coût total de 1,4 M€.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par la région.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027
[Le programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027](#)
- Le site de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les fonds européens
<https://europe.maregionsud.fr/>

PROGRAMME OPERATIONNEL SAINT MARTIN

FINANCEMENTS DU FEDER



Accès aux droits

Cohésion sociale

Emploi et développement économique

Espace public, aménagements et infrastructure

Transition écologique



OBJECTIFS DE L'AIDE

- Priorité 1 : développer une économie régionale innovante et compétitive par la création d'un environnement propice au développement de la recherche sur la biodiversité caribéenne, la consolidation du tissu entrepreneurial local et le soutien à l'innovation sur le territoire.
- Priorité 2 : promouvoir un territoire régional vert par une gestion économe et plus efficiente des ressources favorisant l'économie circulaire et les énergies propres, la prévention et la gestion des risques naturels ainsi que la restauration, protection et la valorisation de la biodiversité.
- Priorité 3 : assurer la montée en gamme et le développement d'infrastructures de transport compétitif.
- Priorité 4 : doter le territoire d'infrastructures modernes pour une société inclusive.

BENEFICIAIRES

- Associations, collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises/PME, syndicats, organismes de recherche, chambres consulaires, pôles de compétitivité, bailleurs sociaux...
- Pour chaque action, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

ACTIONS FINANCÉES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

Le soutien au développement urbain se concentre sur le développement d'infrastructures. L'ensemble du territoire de Saint-Martin est éligible, tout en ciblant deux zones spécifiques.

- Structures favorisant la responsabilisation et l'autonomie des jeunes citoyens (exemple : maison de jeunes).

Ciblage territorial : lieux où sont concentrés les grands exclus - zone située entre Marigot, Concordia et Agrément.

- Structures favorisant l'accès à des services culturels, éducatifs et sociaux (exemple : maison de quartiers).

Ciblage territorial : quartiers politique de la ville (QPV) de Sandy Ground et Quartier d'Orléans-Gloire-Griselle.

Au-delà des quartiers QPV, la création d'infrastructures d'accueil pour les personnes victimes de maltraitance et de violence domestique, et/ou de lieux d'activités peut être soutenue.

La Région Saint Martin bénéficie de 56,3 M€ de Feder pour la période 2021-2027.

CONTACT :

Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Mél : 21-27@saint-barth-saint-martin.gouv.fr



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Réhabilitation du pont de Sandy-Ground

Le pont de Sandy-Ground, un ouvrage mobile, est la seule voie d'accès en partie française pour les véhicules et les piétons en provenance des quartiers de Sandy-Ground, de la Baie Nettlé et des Terres Basses. Des ouragans ont fortement impacté cet ouvrage, la réhabilitation du pont répondait aux besoins de reconstruction du territoire. Les travaux réalisés : remplacement de la travée mobile, de la structure de levage et des installations électriques, rénovation des installations hydrauliques, reconstruction de la cabine de commande.

Cette opération a bénéficié d'une subvention Feder d'1 M€ pour un coût total de 1,7 M€.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Renforcement des infrastructures de production et de stockage d'eau (exemple : réhabilitation et l'extension de l'usine de dessalement).
- Rénovation et extension des réseaux d'eau potable (surtout construction et installation de conduites équipements et ouvrages d'eau potable).
- Rénovation et extension des réseaux d'assainissement, traitement et réutilisation des eaux usées (surtout construction et installation de conduites, équipements et ouvrages d'eaux usées mais aussi études et investissements en faveur de la réutilisation des eaux usées traitées).
- Mise en place d'infrastructures de collectes et de traitement des déchets (équipements/dispositifs de collecte et transports et études/AMO).
- Mise en place d'infrastructures et d'équipements de valorisation des déchets (exemple : projets d'écoconception, modernisation des infrastructures de stockage et traitement des déchets).
- Campagnes de sensibilisation des actions expérimentales sur la gestion des déchets (développement des filières locales, accompagnement des entreprises et des filières dans leur transition verte).
- Déploiement des programmes de rénovation énergétique des bâtiments.
- Rénovation de l'éclairage public à des fins d'économies d'énergie.
- Végétalisation des bâtiments publics (notamment les établissements scolaires).
- Développement d'infrastructures résilientes via des investissements dans le bâti en prévention et gestion des risques (exemple : mise en place ou renforcement des constructions parasismiques et paracycloniques, amélioration de la résistance du réseau téléphonique, appui à titre permanent d'experts, acquisition de trousseaux de secours).
- Développement des programmes de sensibilisation, notamment dans les établissements scolaires (l'apprentissage du secourisme pour toute la population, renforcer la formation de préparation aux catastrophes naturelles régulières des agents de la Collectivité et des agents de l'Etat).
- Développer des sources d'énergies nouvelles pour chaque bâtiment.
- Développement des ressources électriques (éolien, solaire, biomasse...).
- Installation de microcentrales photovoltaïques.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Accompagnement à la montée en gamme de l'offre hôtelière.
- Mise à disposition de foncier d'entreprise (ZA ou pépinières).
- Promotion de Saint-Martin à visée touristique.
- Diversification des activités sportives disponibles, notamment à visée touristique (sport urbain, sport et nature, sports nautiques).
- Accompagnement et soutien à l'innovation des entreprises.

- Développement des usages du numérique dans les entreprises, les établissements scolaires et l'administration.
- Développement de solutions technologiques linguistiques basées sur l'IA.
- Développement projets de recherche (surtout en matière de biodiversité ainsi que de préservation des ressources maritimes et aquatiques).

ACCES AUX DROITS

- Rénovation, agrandissement, construction d'infrastructures scolaires et éducatives.
- Équipements d'infrastructures périscolaires (exemple : médiathèque).
- Développement d'infrastructures de formation.
- Infrastructures de santé et médico-sociales : pôles médico-sociaux, maisons de santé pluridisciplinaires, dispositifs mobiles sociaux et sanitaires, maison territoriale de l'autonomie.

COHESION SOCIALE

- Développement d'infrastructures, en particulier dans les quartiers politiques de la ville : structures favorisant la responsabilisation et l'autonomie des jeunes citoyens dans perspectives d'éducation populaire type maison des jeunes et de la culture ; structures favorisant l'accès à des services culturels, éducatifs et sociaux (exemple : maison de quartiers).
- Valorisation du patrimoine par la rénovation du bâti (construction ou la rénovation des infrastructures d'accueil touristique, des aménagements et des équipements des sites touristiques dont par exemple Fort Louis, Plantation Mont Vernon).
- Diversification des activités sportives disponibles, notamment à visée touristique (équipement de sport urbain et projets alliant sport et nature ou permettant la diffusion des pratiques nautiques).

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Un seul porteur de projet par candidature. Les partenariats peuvent parfois être autorisés.
- **Eligibilité géographique** : locale, régionale.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 85 % du coût total éligible du projet.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par l'Etat ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- Programme régional Saint-Martin 2021-2027
[Le programme FEDER 2021-2027](#)
- Le site de la région Saint-Martin sur les fonds européens
<https://europe-a-saint-martin.eu>



Programmes européens pour la coopération et l'innovation urbaine



Accès aux droits

Le programme URBACT IV dispose d'une enveloppe de 86,8 M€ pour la période 2021-2027.

En avril 2025, le taux de consommation du programme URBACT IV s'élevait à environ 46 %, au bénéfice de 40 projets.

CONTACT :

Secrétariat conjoint URBACT
Mél : communication@urbact.eu

Contact France
Mél : urbact-fr-lux@anct.gouv.fr



TERRITOIRE D'INTERVENTION

URBACT est un programme européen historique, créé en 2002, qui facilite le partage de connaissances et de bonnes pratiques entre les villes et les autres niveaux de gouvernance. Son objectif est de promouvoir le développement urbain durable intégré, d'améliorer les politiques locales et de renforcer l'efficacité de la politique de cohésion dans les villes.

- Le programme URBACT IV couvre les 27 États membres de l'UE.
- Pays partenaires : Norvège et Suisse.
- Pays candidats IPA : Albanie, Monténégro, Serbie, Macédoine du Nord, Bosnie-Herzégovine.
- Pays NDICI : Ukraine, République de Moldavie.

Pour connaître les territoires éligibles, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Le programme a opté pour une seule priorité globale : la gouvernance. Néanmoins ses actions sont organisées en fonction des différents objectifs politiques et spécifiques de la politique de cohésion 2021-2027.

BENEFICIAIRES

- Autorités publiques locales, autorités publiques régionales, autorités publiques nationales, centres d'enseignement supérieur et de recherche, organismes de soutien aux PME, agences sectorielles.
- La grande majorité des partenaires URBACT sont des autorités locales (villes et intercommunalités).

ACTIONS FINANCEES

Participation entre collectivités européennes partageant un même défi urbain à l'un des trois types de réseaux suivants :

- **Réseaux de planification d'action** : production d'un plan d'action intégré autour d'une thématique commune (mobilité, logement, égalité...) avec accompagnement d'experts.



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

FEMACT-Cities

Le projet « FEMACT-Cities », lancé le 1^{er} juin 2023 et porté par Clermont Auvergne Métropole, s'inscrit dans le programme URBACT IV. Il réunit huit villes et régions européennes autour d'un objectif commun : renforcer la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau local.

Le projet agit à la fois sur les politiques publiques, l'organisation interne des administrations et la mise en œuvre d'actions pilotes liées à l'égalité dans les domaines du développement urbain, de l'emploi, de la santé, de la sécurité et de la participation. Il entend outiller les collectivités pour passer du principe à l'action concrète, en s'appuyant sur des partages de pratiques, des plans d'action et une forte implication locale.

FEMACT-Cities a bénéficié d'une subvention Feder de 623 776 €, pour un budget total de 846 896 €

- Réseaux de transfert de bonnes pratiques : adaptation d'une pratique urbaine déjà éprouvée dans une ville européenne vers d'autres collectivités.
- Réseaux de transfert d'innovation : construction d'un plan de financement à partir d'un projet urbain innovant (issu des Actions innovantes de l'Initiative urbaine européenne).

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

Concrètement, le programme URBACT permet :

- D'identifier et mettre en œuvre des solutions urbaines concrètes face aux défis locaux (logement, mobilité, jeunesse, alimentation...);
- De s'inspirer de pratiques et d'expériences développées dans d'autres collectivités européennes et les adapter au contexte local;
- De co-produire des stratégies urbaines intégrées avec un groupe d'acteurs locaux issus des secteurs publics, privés et associatifs;
- De renforcer les compétences des équipes locales en matière de développement urbain intégré et participatif;
- D'intégrer une communauté européenne de travail dédiée aux politiques urbaines;
- D'accroître la visibilité des projets au niveau national et européen, et valoriser les démarches mises en œuvre.

CRITERES D'ELIGIBILITE

• **Eligibilité géographique et portage :**

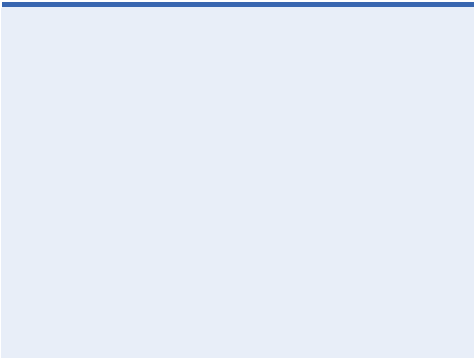
- Le projet doit impliquer des villes ou groupements de villes situés dans l'un des pays couverts par le programme URBACT IV.
- Le porteur de projet (chef de file) doit être une collectivité locale ou une structure publique locale, membre du réseau URBACT.

• **Typologie de projet :**

- Réseau de planification d'action : 24 à 30 mois, budget de 550 000 à 850 000 € ; les villes et acteurs locaux co-construisent des plans d'action pour relever leurs défis urbains.
- Réseau de transfert : les villes transfèrent et adaptent une bonne pratique mise en œuvre par la ville chef de file.
- Réseau de transfert d'innovation : les villes élaborent des plans d'investissement à partir des projets des Actions innovantes urbaines.

FINANCEMENT

- Le taux d'intervention de l'UE du programme varie en fonction de la catégorie de région et du fonds dont le bénéficiaire est originaire. Il se situe généralement entre 70 % et 80 %, mais peut être réduit à 65 % pour les régions les plus développées.



MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par le Secrétariat URBACT.

ALLER PLUS LOIN

- [Page internet URBACT](#)
- [Programme 2021-2027 URBACT](#)
- [Page internet URBACT France et Luxembourg](#)



Cohésion sociale Accès aux droits

L'Initiative urbaine européenne (IUE), financée par le Feder, vise à promouvoir un développement urbain intégré, durable et participatif. Elle encourage les villes à adopter des approches transversales en mobilisant différents secteurs et acteurs pour répondre aux défis sociaux, environnementaux et numériques.

Afin de maximiser l'impact de ses actions, l'IUE développe des synergies étroites avec d'autres programmes européens, en particulier URBACT IV, pour favoriser la mutualisation des ressources, le partage d'expériences et la montée en compétences des villes.

L'initiative urbaine européenne dispose d'un budget total, financé par le Feder, d'environ 450 M€ pour la période de programmation 2021-2027.

CONTACT :

Secrétariat conjoint
Mél : info@urban-initiative.eu

Point de contact Urbain France /
Luxembourg (ANCT) : Lauryn PIGNARRE
Mél : lauryn.pignarre@anct.gouv.fr

EUROPEAN
U R B A N
INITIATIVE



Co-funded by
the European Union

OBJECTIF DE L'AIDE

- Fournir aux autorités urbaines les ressources pour mener des expérimentations de solutions plus innovantes et créatives sur des sujets variés (tourisme durable, verdissement des villes, transition énergétique, villes connectées, etc.).
- Renforcer les capacités des villes dans la conception de stratégies, de politiques et de pratiques de développement urbain durable.

BENEFICIAIRES

De manière générale, toutes les collectivités urbaines sont éligibles, avec des critères spécifiques selon les appels :

- Appel "Actions Innovantes" : autorités urbaines comptant au moins 25 000 habitants, ou groupements atteignant ensemble ce seuil. (Ce critère est propre à cet appel et pourrait être revu dans les prochains mois.)
- Appel "City-to-City Exchanges" : toutes les autorités urbaines sont éligibles.
- Appel "Peer Reviews" : réservé aux autorités urbaines qualifiées de "villes Article 11".
- Pour répondre à la complexité des défis urbains, les autorités urbaines sont encouragées à s'associer aux parties prenantes (agences locales, secteur privé, universités, instituts de recherche, ONG, société civile, etc.) afin de concevoir et mettre en œuvre des solutions innovantes adaptées aux enjeux identifiés.

ACTIONS FINANCEES

- *Actions innovantes* : Projets pilotes visant à tester des solutions innovantes urbaines transférables à d'autres villes européennes.
- Renforcement des capacités : Accompagnement des villes dans l'élaboration de stratégies, politiques et pratiques de développement urbain durable, selon une approche intégrée et participative.
Ce volet comprend plusieurs appels à projets dédiés :
- *City-to-City Exchanges* : échanges bilatéraux de courte durée entre deux autorités urbaines européennes, permettant à une ville



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

Time2Adapt

Le projet « Time2Adapt », démarré en mars 2024 et porté par la Métropole Européenne de Lille (France), vise à renforcer la résilience des villes face au changement climatique en expérimentant une approche temporelle innovante d'adaptation urbaine.

Le projet explore comment le temps — temps d'usage, temporalité des espaces et rythmes urbains — peut devenir un levier pour adapter la ville aux vagues de chaleur, aux sécheresses et à la multiplication des épisodes extrêmes. À travers des expérimentations concrètes, Time2Adapt transforme la gestion et l'usage des espaces publics en favorisant la modularité, les usages temporaires et l'ouverture prolongée de lieux « refuges » pendant les périodes chaudes.

Grâce à une forte implication citoyenne, à l'usage de données climatiques et numériques et à des aménagements éphémères favorisant le rafraîchissement urbain, le projet développe une méthode reproductible pour mieux anticiper et gérer les effets du changement climatique dans la planification urbaine.

Time2Adapt s'appuie sur un large partenariat local réunissant la Métropole Européenne de Lille, les communes métropolitaines, des laboratoires de recherche, des acteurs techniques, ainsi que des collectifs citoyens.

Le projet bénéficie d'une subvention Feder de 4,9 M€.

confrontée à un défi de mise en œuvre en matière de développement urbain durable de bénéficier de l'expertise d'une autre. Ces échanges, définis selon les besoins des villes, favorisent l'apprentissage entre pairs et le partage de solutions concrètes.

- *Peer Reviews* : dispositifs d'apprentissage collectif réunissant une ville « sous revue » et plusieurs (entre quatre et six) villes européennes « pairs », afin d'analyser et d'améliorer la conception, la mise en œuvre ou le suivi de leur stratégie de développement urbain durable.
- Renforcement des connaissances et communication : Mise à disposition des villes d'un environnement facilitant l'accès aux connaissances thématiques et transversales, et favorisant le partage d'expériences entre villes européennes.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique** : autorités urbaines situées dans l'un des 27 États membres de l'UE.
- **Eligibilité temporelle** : la durée des projets varie selon le type d'appel à projets.
 - *Actions innovantes* : entre 24 et 42 mois
 - *Civic-to-city Exchanges* : 6 mois
 - *Peers Reviews* : 12 mois
- **Partenariat** : généralement des consortiums locaux, parfois transnationaux selon appel à projets.

FINANCEMENT

- **Actions innovantes** : cofinancement Feder pouvant atteindre 80% des dépenses éligibles, jusqu'à un montant de cinq millions d'euros.
- **Renforcement des capacités** :
 - *City-to-City Exchanges* et *Peer Reviews* : financement à 100 % des dépenses de déplacement et d'hébergement liées aux visites de terrain.

MODALITES

- L'initiative urbaine européenne publie généralement des appels à projets tous les ans.

ALLER PLUS LOIN

- [Initiative Urbaine Européenne \(EN\)](#)
- [Initiative Urbaine Européenne \(FR\)](#)
- [Organigramme de l'IUE \(EN\)](#)
- [Plateforme PORTICO](#)



Transition écologique

Accès aux droits

Cohésion sociale
Éducation

Emploi et développement éco-
nomique

Le programme Interreg Europe dispose d'une enveloppe de 394,5 M€ pour la période 2021-2027.

En août 2025, le taux de programmation de ce programme s'élève à environ 106 %, au bénéfice de 262 projets⁵.

CONTACT :

Autorité de gestion
HULIASZ Christophe
Mél : christophe.uliasz@hautsde-france.fr

Secrétariat conjoint
Mél : info@interregeurope.eu

Points de contacts nationaux (PCN)
GAUTHIER Caroline – Région Nord
Mél : caroline.gauthier@hautsde-france.fr

DI BIASE Patricia – Région Sud et ultra-périphériques
Mél : pdibiase@maregionsud.fr



TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le programme couvre toutes les régions de 36 pays européens :

- France : toutes les régions françaises.
- 26 autres États membres de l'UE
- Neuf pays partenaires : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Suisse, Ukraine.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Le programme a opté pour une seule priorité globale : la gouvernance. Néanmoins ses actions sont organisées en fonction des différents objectifs politiques et spécifiques de la politique de cohésion 2021-2027.

BENEFICIAIRES

- Autorités publiques régionales, locales et nationales, agences sectorielles, centres d'enseignement scolaire et de formation, organismes de soutien aux PME.

ACTIONS FINANCEES

Le programme Interreg Europe repose sur un modèle en deux phases réparties sur quatre ans : une phase centrale (« *core phase* ») de trois années consacrées à l'apprentissage interrégional entre partenaires, suivie d'une phase de suivi d'un an (« *follow-up phase* ») dédiée à l'évaluation des effets des améliorations de politiques publiques mises en œuvre.

Les actions de la phase centrale – *Core phase* :

- L'échange d'expériences : analyse et partage de pratiques et de connaissances politiques entre partenaires, à travers des activités telles que des séminaires, ateliers, visites de sites, échanges de personnel et évaluation entre pairs.
- Les actions pilotes (le cas échéant) : en complément de l'échange d'expériences, des actions pilotes peuvent être mises en œuvre, lorsque cela est justifié, pour tester des solutions concrètes selon une approche d'apprentissage par la pratique (« *learning by doing* ») afin de faciliter l'amélioration des politiques.

Notes

⁵ Le taux présenté fait référence à la programmation et non à la consommation réelle. Il convient de se rapprocher de l'autorité de gestion pour s'assurer de la disponibilité des enveloppes.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

FEEL

Le projet « FEEL – Frugal cities through Energy Efficiency and Low-tech communities », lancé en mars 2023 et porté par l'Agence locale de l'énergie du Sud Bretagne, s'inscrit dans le cadre du programme Interreg Europe. Il accompagne huit villes et régions européennes dans leur transition vers des villes frugales, capables de répondre aux besoins essentiels avec moins de ressources.

FEEL a pour ambition d'améliorer les politiques locales en matière de rénovation des logements, de biodiversité urbaine et de services publics durables, tout en favorisant une forte implication citoyenne. Le projet repose sur l'échange de bonnes pratiques entre partenaires et l'apprentissage interrégional, afin de coconstruire des approches adaptées aux spécificités de chaque territoire.

Le projet a bénéficié d'une subvention Feder dans le cadre d'Interreg Europe, pour un budget total de 2 M€.

Les actions de la phase de suivi – *Follow-up phase* :

- Le suivi des résultats : évaluation des premiers effets des améliorations de politiques engagées durant la phase centrale, ainsi qu'à l'identification d'éventuelles nouvelles avancées. Pour les régions ayant déjà mis en œuvre une amélioration de politique durant la phase centrale, la phase de suivi vise à en évaluer les effets concrets sur leur territoire.
- L'échange d'expériences sur les améliorations politiques (le cas échéant) : bien que centrée sur le suivi territorial, cette phase conserve une dimension interrégionale permettant aux partenaires de continuer à partager leurs expériences, évaluer ensemble les effets des améliorations mises en œuvre et s'accompagner mutuellement dans la mise en œuvre des plans d'action et de nouveaux changements.
- Les actions pilotes (le cas échéant) : les actions pilotes approuvées en cours de projet peuvent se poursuivre durant le premier semestre de la phase de suivi. Le dernier semestre doit quant à lui être consacré à l'évaluation de leur intégration dans les politiques publiques locales et, si possible, à l'observation de leurs premiers effets. Les partenaires concernés sont également encouragés à partager les enseignements tirés avec l'ensemble du consortium afin de favoriser une capitalisation collective.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projet impliquant au moins trois partenaires issus de trois pays éligibles, dont des régions couvertes par le programme Interreg Europe.
- **Typologie de projet** :
 - Projet de coopération interrégionale : 48 mois maximum, budget total entre 1 M€ et 2 M€, impliquant cinq à 10 partenaires issus d'au moins quatre pays.
 - Plateforme d'apprentissage des politiques : accessible en ligne, ouverte à toute organisation souhaitant améliorer ses politiques de développement régional via l'échange d'expériences et l'appui d'experts.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 80 % des dépenses éligibles.

MODALITES

- Appels à projets ponctuels publiés par la Région Hauts-de-France, en tant qu'autorité de gestion, ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Page internet Interreg Europe](#)
- [Programme 2021-2027 Interreg Europe](#)



Programme Interreg de coopération transfrontalière

INTERREG ALCOTRA

COOPERATION TRANSFRONTALIERE FRANCE-ITALIE



Transition écologique

Cohésion sociale

Education et formation

Emploi et développement économique

Accès aux droits

Le programme Alcotra dispose d'une enveloppe de 182,3 M€ pour la période 2021-2027.

En décembre 2024, le taux de programmation de ce programme s'élevait à 43,2%, au bénéfice de 75 projets.

CONTACT :

Autorité de gestion :

Mél : alcotra@auvergnerhonealpes.eu

Secrétariat conjoint Alcotra

Mél : alcotra-secretariatconjoint@auvergnerhonealpes.eu



Cofinancé par l'Union Européenne

France – Italie ALCOTRA

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- Région Aura : Haute-Savoie, Savoie.
- Région Sud : Alpes de Haute-Provence, Alpes Maritimes, Hautes-Alpes.
- Territoires italiens : région Autonome Vallée d'Aoste, Provinces de Turin et Cuneo (région Piémont), Province d'Imperia (région Ligurie).

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : redynamiser l'économie dans la zone Alcotra.
- Priorité 2 : renforcer la connaissance du territoire pour répondre aux défis environnementaux de la zone Alcotra.
- Priorité 3 : expérimenter de nouvelles formes de coopération.
- Priorité 4 : tenir compte des spécificités de certaines aires du territoire pour mieux se préparer aux défis de la résilience.
- Priorité 5 : dépasser les principaux obstacles administratifs de la zone ALCOTRA.

BENEFICIAIRES

- Autorités publiques locales/régionales, centres d'enseignement & recherche, associations, établissements publics, entreprises, PME.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise.
- Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.
- Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.
- Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, et promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité.



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

Teen lab, laboratoire des adolescents

Ce projet, lancé en mai 2021, associant les municipalités de Chambéry et de Pinerolo (Italie), visaient à réduire le décrochage scolaire et favoriser l'intégration professionnelle et la réinsertion sociale de jeunes en difficulté. L'élément central du projet a été la création de TEEN LABs, lieux de rencontre inclusifs pour se rencontrer, confronter les expériences, aborder l'utilisation d'outils et de matériels favorisant l'acquisition de nouvelles compétences pour les 80 jeunes qui ont participé au projet.

Teen lab. a bénéficié d'une subvention de 675 710 € sur un budget total de 794 954 €.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive européenne (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergie renouvelables, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés.
- Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.

COHESION SOCIALE

- Encourager le développement local social, économique et environnemental intégré et inclusif, la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines.
- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

EDUCATION ET FORMATION

- Améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projet impliquant au moins un partenaire français et un partenaire italien, situés dans la zone couverte par le programme Alcotra.

Un partenaire en dehors de la zone peut apporter son expertise si les résultats du projet bénéficient au territoire d'intervention.

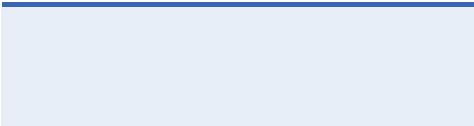
- **Typologie de projet** :
 - Projet simple : 36 mois maximum sur une seule priorité.
 - Micro-projet : projet entre 25 000 € et 75 000 € dont l'objectif prioritaire est d'impliquer les citoyens.
 - Projet stratégique territorial : ensemble de projets simples organisés autour de plusieurs thématiques.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 80 % du coût total éligible du projet.

MODALITÉS

- Appels à projets ponctuels ou candidature au fil de l'eau de la programmation.



ALLER PLUS LOIN

- [Interreg ALCOTRA](#)
- [Programme 2021-2027 - ALCOTRA](#)



Transition écologique

Accès aux droits

Espace public, aménagements
et infrastructures

Emploi et développement éco-
nomique

Le programme FRANCE-SUISSE dispose d'une enveloppe de 69,7 M€ pour la période 2021-2027

En juillet 2024, le taux de consommation du programme s'élevait à environ 14 %, au bénéfice de 19 projets.

CONTACT :

Secrétariat conjoint

Mél : interreg@bourgognefranche-comte.fr

Coordination régionale Interreg

Mél : france-suisse@interreg.ch



TERRITOIRE D'INTERVENTION

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : Ain, Haute-Savoie.
- Région Bourgogne-Franche-Comté : Doubs, Jura, Territoire de Belfort.
- Cantons suisses : Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique.
- Priorité 2 : développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, pour le territoire.
- Priorité 3 : faire émerger des mobilités plus durables et multimodales.
- Priorité 4 : soutenir les secteurs du tourisme et de la culture.
- Priorité 5 : réduction des obstacles à la frontière franco-suisse.

BENEFICIAIRES

- Collectivités, établissements publics, associations, organismes consulaires, entreprises, régies et gestionnaires, entreprises, universités et centres de recherche, acteurs du secteur des transports.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau.
- Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.
- Tirer parti des usages numériques au bénéfice des citoyens (e-santé, démarches administratives en ligne, inclusion numérique).
- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

PLA.N.E.T.T.E

Le projet PLA.N.E.T.T.E (Plateforme numérique de l'employabilité transfrontalière pour la transition écologique) vise à renforcer l'employabilité sur le territoire du Grand Genève en s'appuyant sur les métiers de la transition écologique. Il permet de mieux anticiper les besoins en compétences des entreprises grâce à une mutualisation des ressources et à la création d'outils numériques innovants, tels qu'un quiz métier interactif et des fiches de compétences sur 150 métiers « verts ».

Le projet facilite également l'accès à l'emploi des publics éloignés du numérique, tout en favorisant une meilleure articulation entre les deux marchés du travail, français et suisse.

Le projet bénéficie d'une subvention Interreg de 364 800 € pour un coût total de 950 458 €.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Promouvoir les énergies renouvelables (solaire, hydraulique, biomasse, etc.).
- Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.

ACCES AUX DROITS

- D'autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération.

ESPACE PUBLIC, AMENAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- Mettre en place et développer une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projet impliquant au moins un partenaire français et un partenaire suisse, situés dans la zone de coopération transfrontalière couverte par le programme Interreg France–Suisse.

Un partenaire en dehors de la zone peut apporter son expertise si les résultats du projet bénéficient au territoire d'intervention.

- **Typologie de projet** :

- Projets simples : réunissent *a minima* un bénéficiaire français et un bénéficiaire suisse situés en priorité dans la zone éligible. Les dépôts peuvent se faire au fil de l'eau, avec deux sessions d'analyse par an (printemps et automne).
- Plans territoriaux intégrés de coopération (PTIC) : sélectionnés via appel à candidatures dans le cadre de la priorité 5 (réduction des obstacles à la frontière). Ils mobilisent des territoires transfrontaliers autour de stratégies locales de coopération, via des projets concrets et de proximité, portés par un réseau d'acteurs locaux.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 80 % des dépenses éligibles.

MODALITÉS

- Appels à projets ponctuels publiés par la Région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Interreg France - Suisse](#) • [Programme 2021-2027 France-Suisse](#)



Transition écologique

Accès aux droits Emploi et développement économique

Le programme RHIN SUPERIEUR dispose d'une enveloppe de 125 M€ pour la période 2021-2027.

En décembre 2024, le taux de consommation du programme Interreg Rhin Supérieur s'élevait à environ 53,4 %, au bénéfice de 52 projets.

CONTACT :

Responsable de l'unité projets Secrétariat conjoint
Mél : emeline.mazue@grandest.fr

Responsable du programme
Mél : janosch.nieden@grandest.fr

Conseil France
Mél : info.interreg@grandest.fr



TERRITOIRE D'INTERVENTION

- Région Grand Est : Bas-Rhin, Haut-Rhin.
- Länder allemands : Bade-Wurtemberg (districts de Freiburg, Karlsruhe), Rhénanie-Palatinat (Sud du Palatinat).
- Cantons suisses : Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Jura, Soleure.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité A : vers une région transfrontalière plus verte : favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la transition énergétique et écologique.
- Priorité B : vers une région transfrontalière plus connectée : développer et améliorer la mobilité.
- Priorité C : vers une région transfrontalière plus sociale : faire du Rhin supérieur une région intégrée en matière d'emploi, d'éducation, de formation et de santé.
- Priorité D : vers une région transfrontalière plus intelligente : faire du Rhin supérieur une région intelligente en soutenant l'innovation et les entreprises.
- Priorité E : vers une région transfrontalière plus proche des citoyens : développer la coopération entre les administrations et les citoyens, supprimer les obstacles et faciliter la vie quotidienne.

BENEFICIAIRES

- Centres d'enseignement supérieurs et de recherche, ONG, associations, organismes de soutien aux PME, autorités publiques et locales et régionales.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Améliorer la protection et la préservation de la nature et la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi que réduire toutes les formes de pollution.
- Mettre en place et développer une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière.
- Améliorer l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière sociale et à la promotion de l'économie sociale.



EXEMPLE DE PROJET

CELIS

Le projet Celis - Campus européen de l'intervention sociale - lancé en juillet 2024 est une initiative transfrontalière visant à structurer un espace de formation, d'expérimentation et de recherche dédié aux professionnels de l'intervention sociale dans la région du Rhin Supérieur. Porté par un réseau d'établissements de formation et d'acteurs du champ social, le campus s'appuie sur une dynamique de coopération entre la France, l'Allemagne et la Suisse.

Le projet a pour ambition de renforcer les compétences des professionnels, de favoriser l'échange de bonnes pratiques, et de répondre de manière innovante aux enjeux d'inclusion, d'accompagnement social et de précarité, notamment dans les territoires fragiles ou à besoins sociaux renforcés.

Celis a bénéficié d'une subvention Feder de 1,4 M€ sur un budget total de 2 M€.

- Améliorer l'égalité de l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne.
- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.
- Renforcer la confiance mutuelle, notamment en encourageant les actions interpersonnelles.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience (approches fondées sur les écosystèmes).
- Développer les systèmes de stockage énergétiques intelligents hors réseau transeuropéen d'énergie (RET-E).

ACCES AUX DROITS

- Garantir l'égalité de l'accès aux soins de santé et en favorisant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi qu'en promouvant le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité (par exemple, la mise en réseau et le partage de connaissances et des données, la coopération transfrontalière entre établissements, information et la sensibilisation au niveau transfrontalier).

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME, y compris via des investissements productifs.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projets impliquant au minimum deux partenaires issus de deux pays différents parmi les trois pays de la zone couverte par le programme Rhin Supérieur.

Un partenaire en dehors de la zone peut apporter son expertise si les résultats du projet bénéficient au territoire d'intervention.

- **Typologie de projet** :
 - Petits projets : 18 mois maximum, coût total jusqu'à 30 000 € de Feder, taux de cofinancement jusqu'à 90 %. Destinés aux petites structures (associations, écoles).
 - Projets classiques : 36 mois maximum, budget entre 1 M€ et 3 M€, taux de cofinancement Feder jusqu'à 60 %. Candidature en deux phases (pré-projet + formulaire complet).



- o Projets au sein des zones fonctionnelles : durée variable, thématiques définies par territoire. Sélection via des appels propres à chaque zone (six zones fonctionnelles actives).
- o Opérations stratégiques : durée variable, projets d'importance stratégique (ex. observatoire transfrontalier de la santé), liés à l'approche territoriale intégrée.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 65 % des dépenses éligibles.

MODALITÉS

- Appels à projets ponctuels publiés par la région Grand Est ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Interreg Rhin Supérieur](#)
- [Programme 2021-2027 Interreg Rhin Supérieur](#)



Transition écologique

Espace public, aménagements et infrastructures

Emploi et développement économique

Accès aux droits

Cohésion sociale

Le programme FRANCE-WALLONIE-FLANDRES dispose d'une enveloppe de 268,1 M€ pour la période 2021-2027

En juillet 2024, le taux de consommation du programme s'élève à environ 62 %, au bénéfice de 79 projets.

CONTACT :

Responsable du Secrétariat conjoint
Mél : info@interreg-fwvl.org

Contact France
Mél : Margherita.VECE@hautsde-france.fr



TERRITOIRE D'INTERVENTION

- En France : les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, des Ardennes, de l'Oise, de la Somme et de la Marne.
- En Wallonie : les provinces du Hainaut, de Namur et de Luxembourg.
- En Flandres : les provinces de Flandre occidentale et de Flandre orientale (uniquement les arrondissements de Gand et d'Oudenaarde).

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : soutenir les entreprises, la croissance, la relance de l'activité économique via l'innovation et la recherche appliquée.
- Priorité 2 : renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique.
- Priorité 3 : améliorer les schémas de mobilité (personnes et fret) transfrontaliers et promouvoir une mobilité urbaine et rurale, multimodale, durable, résiliente face au changement climatique.
- Priorité 4 : soutenir la cohésion sanitaire, sociale, culturelle et touristique du territoire.
- Priorité 5 : renforcer les capacités des autorités publiques dans le processus de prise de décision et d'organisation de la gouvernance et de la coopération territoriale.

BENEFICIAIRES

- Autorités publiques locales, nationales et régionales, établissements publics, centres d'enseignement scolaire/formation, ONG, associations.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, notamment par le biais des investissements productifs.
- Promouvoir l'accès à l'eau et la gestion durable de l'eau.
- Renforcer la protection de la nature, la biodiversité, et les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

ALCOVE, un projet de prévention santé

Le projet Alcové (Analyse des composés organiques volatils dans l'air exhalé pour la détection précoce des cancers pulmonaires) est un portefeuille de projets transfrontalier dédié à l'innovation en santé.

Lancé le 31 mars 2025, et s'appuyant sur une coopération transfrontalière impliquant 17 partenaires français et belges, il vise à développer un dispositif médical innovant ; un « nez électronique », permettant de détecter de manière non invasive les cancers broncho-pulmonaires par l'analyse des composés organiques volatils (COV) dans l'air expiré. Le projet fait évoluer un prototype de laboratoire vers une version utilisable en milieu hospitalier, dans le but de proposer un dépistage précoce aux populations à risque, notamment les fumeurs, sur l'ensemble de la zone transfrontalière.

Le projet Alcové, porté par le centre hospitalier universitaire de Lille et ses partenaires, a bénéficié d'une subvention Feder de 3,9 M€ sur un budget total de 6,6 M€.

- Améliorer l'efficacité et l'intégration des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité par le développement des infrastructures sociales et la promotion de l'économie sociale.
- Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins primaires, et promouvoir le passage des soins en institution aux soins familiaux et communautaires.
- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.

ESPACE PUBLIC, AMENAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.

ACCES AUX DROITS

- Renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics, en particulier ceux chargés de gérer un territoire spécifique.

COHESION SOCIALE

- Contribuer à l'efficacité de l'administration publique via la coopération juridique et entre citoyens, société civile et institutions.
- Construire la confiance mutuelle, notamment via des actions « people to people ».

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projets impliquant au minimum un partenaire issu de deux pays différents faisant partie de la zone éligible au programme.

Un partenaire en dehors de la zone peut apporter son expertise si les résultats du projet bénéficient au territoire d'intervention.

- **Typologie de projet** :

- Projets classiques : 48 mois maximum, taux de cofinancement Feder jusqu'à 60 %. Organisés autour d'un objectif global, ils sont structurés en modules de travail.
- Portefeuilles de projets : durée variable, ensemble de projets complémentaires avec un objectif commun de développement sur un territoire ou une filière transfrontalière. Taux de cofinancement Feder à 60 %



pour les projets constitutifs, et jusqu'à 70 % pour le projet pilote.

- o Micro-projets : durée variable, taux de cofinancement Feder à 100 %, limité à 50 000 € par projet. Destinés aux petites structures ou acteurs peu expérimentés souhaitant accéder à la coopération transfrontalière.

FINANCEMENT

- Entre 60 % et 100 % des dépenses éligibles, selon la typologie du projet, le type d'action et le profil du porteur.

MODALITÉS

- Appels à projets ponctuels publiés par la région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Interreg France-Wallonie-Flandres](#)
- [Programme 2021-2027 Interreg France-Wallonie-Flandres](#)



Transition écologique

Accès aux droits

Cohésion sociale

Emploi et développement économique

Education et formation



TERRITOIRE D'INTERVENTION

- Grand-Duché de Luxembourg.
- Région Grand Est : Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges
- Länder allemands : Rhénanie-Palatinat, Sarre.
- Région Wallonie, y compris la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : une Grande Région plus verte, préservant ses ressources naturelles et sa biodiversité, et favorisant l'adaptation au changement climatique et la transition vers une économie circulaire.
- Priorité 2 : une Grande Région plus sociale dans laquelle le pilier européen des droits sociaux est mis en œuvre sur une base transfrontalière.
- Priorité 3 : une Grande Région plus proche de ses citoyens, promouvant un développement intégré et durable dans les zones locales transfrontalières.
- Priorité 4 : une Grande Région qui améliore la gestion de la coopération transfrontalière et encourage les échanges interculturels entre les citoyens.

BENEFICIAIRES

- Centres d'enseignement supérieurs et de recherche, ONG, associations, organismes de soutien aux PME, autorités publiques et locales et régionales.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Amélioration de la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution.
- Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et en favorisant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires.

Le programme Grande Région dispose d'une enveloppe de 181,9 M€ pour la période 2021-2027.

En décembre 2024, le taux de consommation du programme s'élevait à environ 57,6 %, au bénéfice de 66 projets.

CONTACT :

Secrétariat Conjoint
Mél : info@interreg-gr.lu

Conseil France
Mél : interreg-gr@grandest.fr



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

ADAPT, pour lutter contre le changement climatique

Le projet Adapt (Assistive Devices for empowering disAbled People and enhancing Their living conditions) lancé en février 2024 vise à renforcer la résilience des territoires face aux effets du changement climatique, en particulier les vagues de chaleur, en développant des dispositifs technologiques pour la protection des populations vulnérables.

Porté par un consortium transfrontalier de partenaires français, allemands, belges et luxembourgeois, le projet conçoit un système de surveillance en temps réel de la température intérieure dans les bâtiments accueillant des publics à risque (personnes âgées, en situation de handicap ou précaires).

L'ambition est de contribuer à l'adaptation des politiques locales de santé et d'habitat, en proposant des solutions concrètes, reproductibles et accessibles, notamment pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville, où la vulnérabilité climatique et sociale est souvent plus marquée.

Adapt a bénéficié d'une subvention Feder de 2,4 M€ sur un budget total de 4 M€.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.

ACCES AUX DROITS

- Contribue à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les habitants, les acteurs de la société civile et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières.
- Actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération.

COHESION SOCIALE

- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.
- Renforcer de la confiance mutuelle, notamment en encourageant les actions interpersonnelles.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Améliorer l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière sociale et à la promotion de l'économie sociale.

EDUCATION ET FORMATION

- Améliorer l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projets impliquant au minimum deux partenaires issus de deux pays différents faisant partie de la zone éligible au programme.

Un partenaire en dehors de la zone peut apporter son expertise si les résultats du projet bénéficient au territoire d'intervention.

- **Typologie de projets** :

- Petits projets : 18 mois maximum, coût total jusqu'à 30 000 € de Feder, taux de cofinancement jusqu'à 90 %. Destinés aux petites structures (associations, écoles).
- Projets classiques : 36 mois maximum, budget entre 1 M€ et 3 M€, taux de cofinancement Feder jusqu'à 60 %. Candidature en deux phases (préprojet + formulaire complet).
- Projets au sein des zones fonctionnelles : durée variable, thématiques définies par territoire. Sélection via des



appels propres à chaque zone (six zones fonctionnelles actives).

- o Opérations stratégiques : durée variable, projets d'importance stratégique (ex. observatoire transfrontalier de la santé), liés à l'approche territoriale intégrée.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % des coûts éligibles pour les projets classiques.
- Jusqu'à 40 % des coûts éligibles pour les infrastructures.

MODALITÉS

- Appels à projets ponctuels publiés par l'autorité de gestion (composée de la Région Grand Est et du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire - Département de l'aménagement du territoire du Grand-Duché de Luxembourg) ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Interreg Grande Région](#)
- [Programme 2021-2027 Interreg Grande Région](#)



Transition écologique

Emploi et développement économique

Espace public, aménagements et infrastructures

Accès aux droits

Le programme Marittimo dispose d'une enveloppe de 154,6 M€ pour la période 2021-2027.

En février 2025, le taux de consommation du programme s'élevait à environ 79 %, au bénéfice de 78 projets.

CONTACT :

Secrétariat conjoint

Mél : marittimo1420@regione.toscana.it

GENTY Sandrine, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mél : sagenty@maregionsud.fr

LECCIA Delphine, Collectivité de Corse

Mél : delphine.leccia@isula.corsica



- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Alpes-Maritimes, Var.
- Collectivité de Corse : Corse.

Régions italiennes :

- Ligurie : Imperia, Savona, Genova, La Spezia.
- Toscane (littoral) : Massa-Carrara, Lucca, Pisa, Livorno, Grosseto.
- Sardaigne : Sassari, Nuoro, Cagliari, Oristano, Sud Sardegna.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : un territoire transfrontalier attrayant, axé sur une modernisation intelligente et durable.
- Priorité 2 : un territoire transfrontalier résilient et économe en ressources.
- Priorité 3 : un territoire transfrontalier physiquement et numériquement connecté.
- Priorité 4 : un territoire transfrontalier performant en matière de capital social et qui se distingue par la qualité de son capital humain.
- Priorité 5 : une meilleure gouvernance transfrontalière.

BENEFICIAIRES

- PME, universités et centres d'enseignement supérieur et de recherche, organismes de soutien aux PME, autorités publiques nationales, locales et régionales, autres structures impliquées dans les dynamiques territoriales.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.
- Renforcer la performance et l'inclusivité des marchés du travail et l'accès à des emplois de qualité grâce au développement des infrastructures sociales et la promotion de l'économie sociale.
- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Développer des compétences pour la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'entrepreneuriat.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

ADAPTWISSE, pour la résilience climatique des QPV

Le projet Adaptwise lancé en mars 2024 et qui a pour chef de file Anci Toscana vise à renforcer la résilience climatique de quartiers urbains et périurbains vulnérables face aux inondations, sécheresses et vagues de chaleur, en impliquant activement les habitants, les entreprises locales et les autorités publiques.

L'opération développe des solutions concrètes comme des jardins de pluie, citernes, végétalisation ou refuges climatiques, et favorise la coopération locale autour de la prévention des risques dans huit territoires pilotes en France et en Italie.

Le montant total du projet est de 1,8 M€, avec une subvention Feder de 1,4 M€

- Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME, et la création d'emplois dans les PME notamment grâce aux investissements productifs.

ESPACE PUBLIC, AMENAGEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- Développer et renforcer une mobilité locale, régionale, et nationale, intelligente, intermodale et résiliente aux changements climatiques et durable, améliorant l'accès au réseau RTE-T et la mobilité transfrontalière.

ACCES AUX DROITS

- Renforcer la capacité institutionnelle des pouvoirs publics, notamment ceux chargés de la gestion d'un territoire donné.
- Renforcer une administration publique efficace, encourager la coopération juridique et entre citoyens, institutions et société civile.
- Accroître la confiance mutuelle via des actions de contacts interpersonnels.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projets impliquant au minimum deux partenaires issus de deux pays différents faisant partie de la zone éligible au programme.

Un partenaire en dehors de la zone peut apporter son expertise si les résultats du projet bénéficient au territoire d'intervention.

• Typologie de projet :

- Projet simple : durée de 24 à 36 mois, budget entre 750 000 € et 2 M€, impliquant trois à huit partenaires de deux pays.
- Projet stratégique thématique : durée de 36 à 48 mois, réunissant cinq à 16 partenaires dont les cinq autorités régionales.
- Projet stratégique territorial : durée de 24 à 48 mois, réunissant deux à 16 partenaires autour d'un territoire transfrontalier clairement identifié.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 80 % du coût total éligible du projet.

MODALITÉS

- Appels à projets ponctuels publiés par la région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Interreg Marittimo](#)
- [Programme 2021-2027 Interreg Marittimo](#)



Accès aux droits

Emploi et développement économique

Transition écologique

Le programme Poctefa dispose d'une enveloppe de 243 M€ pour la période 2021-2027.

En mai 2025, le taux de consommation de ce programme s'élevait à environ 51 %, avec 115 M€ déjà engagés.

CONTACT :

Responsable du Secrétariat conjoint
Mél : p.maza@poctefa.eu

Conseil France

Mél : ue.cooperation@nouvelle-aquitaine.fr



TERRITOIRE D'INTERVENTION

- Région Occitanie : Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales.
- Région Nouvelle-Aquitaine : Pyrénées-Atlantiques.
- Provinces espagnoles des Pyrénées : Aragon, Catalogne, Navarre, Pays basque.
- La Principauté d'Andorre.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : créer un espace commun pour la connaissance et l'innovation.
- Priorité 2 : protéger et consolider les atouts écologiques.
- Priorité 3 : faciliter l'accès à l'emploi et à la formation.
- Priorité 4 : construire un espace inclusif et socialement intégré
- Priorité 5 : promouvoir le tourisme durable, développer la culture.
- Priorité 6 : renforcer l'intégration territoriale, sociale et économique.
- Priorité 7 : vers une zone transfrontalière plus intégrée.

BENEFICIAIRES

- Autorités publiques régionales, organismes publics, entreprises (PME), centres d'enseignement supérieur, associations, fondations, ONG, établissements publics.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Renforcer la croissance durable, la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.
- Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.
- Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en particulier en milieu urbain, réduire toutes les formes de pollution.
- Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.
- Favoriser l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

SOLIDIGITAL

Le projet, lancé en février 2024 et ayant pour chef de file iSocial Foundation, vise à améliorer l'accès aux droits pour 2 millions de personnes en situation de précarité, en facilitant l'information et l'orientation sociale via des outils numériques.

L'opération répond à la mobilité des publics précaires et au manque de coordination entre les services sociaux des deux côtés de la frontière.

Le projet mobilise 8 000 travailleurs sociaux et développe une coopération durable entre les acteurs sociaux publics et privés.

Le montant total du projet de 2,5 M€ bénéficie d'une subvention de 1,6 M€ du Feder sur une durée de trois ans.

- Améliorer l'égalité d'accès à des services inclusifs et de qualité dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

ACCES AUX DROITS

- Egalité d'accès aux soins de santé, résilience des systèmes de santé, promotion des prises en charge familiale ou de proximité.
- Culture et tourisme durable pour le développement, l'inclusion et innovation sociale.
- Renforcement de la coopération entre les citoyens et les institutions.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Améliorer l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière sociale et à la promotion de l'économie sociale.

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.
- Favoriser l'accès et une gestion durable de l'eau.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projets impliquant minimum un partenaire français et un partenaire espagnol, situés dans la zone couverte par le programme Poctefa.

Un partenaire en dehors de la zone peut apporter son expertise si les résultats du projet bénéficient au territoire d'intervention.

- **Typologie de projet** :
 - Petits projets : 24 mois maximum, coût total du budget jusqu'à 200 000 €.
 - Projet simple : 36 mois maximum, cout total du budget jusqu'à 2 M€ (5 M€ pour les infrastructures).

FINANCEMENT

- Jusqu'à 65 % du coût total éligible du projet.

MODALITÉS

- Appels à projets ponctuels publiés par la région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Présentation Interreg POCTEFA](#)
- [Documentation POCTEFA](#)



Programme Interreg de coopération transnationale



Transition écologique

Le programme Espace alpin dispose d'une enveloppe de 107 M€ pour la période 2021-2027.

En mars 2025, le programme présente un taux de consommation d'environ 67%, au bénéfice de 46 projets.

CONTACT :

Secrétariat conjoint d'Interreg Espace alpin

Mél : js@alpine-space.eu

Autorité de gestion

Mél : lucie.greffier@auvergnerhonealpes.fr



Alpine Space

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- Autriche : tout le territoire.
- France : Alsace, Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.
- Allemagne : Freiburg, Karlsruhe, Mittelfranken, Niederbayern, Oberbayern, Oberfranken, Oberpfalz, Schwaben, Stuttgart, Tübingen, Unterfranken.
- Italie : Bolzano, Friuli Venezia Giulia, Liguria, Lombardia, Piemonte, Valle d'Aosta, Veneto.
- Suisse : tout le territoire.
- Slovénie : tout le territoire.
- Liechtenstein : tout le territoire.

Pour connaître les territoires éligibles, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : région alpine verte et résiliente face au climat.
- Priorité 2 : région alpine neutre en carbone et économe en ressources.
- Priorité 3 : innovation et digitalisation pour soutenir une région alpine verte.
- Priorité 4 : gouvernance coopérative dans la région alpine.

BENEFICIAIRES

- Collectivités territoriales (régions, départements, communes), universités, centres de recherche, ONG, agences de développement, parcs naturels, PME, clusters, autorités publiques (administrations locales, nationales).

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Renforcer la protection de la nature, la biodiversité et les infrastructures vertes, y compris en zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution.
- Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources.
- Tirer parti des avantages de la numérisation pour les citoyens, les entreprises, les organismes de recherche et les pouvoirs publics.



EXEMPLE DE PROJET

MARGIN : aider les villes alpines face au changement climatique

Démarré en septembre 2024, le projet Margin – Managing Groundwater Sustainability in Urban Areas - vise à renforcer la résilience des villes alpines face aux effets du changement climatique sur les ressources en eau souterraine. Coordonné par l'Université technique de Munich, il rassemble plusieurs municipalités (Ljubljana, Milan, Munich), universités et organismes techniques à travers l'Espace alpin.

Le projet développe des outils de diagnostic et de gestion adaptés aux contextes urbains pour anticiper les risques de pénurie ou de dégradation de la qualité des nappes phréatiques. L'objectif est d'élaborer des plans de gestion durable de l'eau pour les villes partenaires et de faciliter la répliation des bonnes pratiques à d'autres territoires.

Margin a bénéficié d'une subvention Feder de 2,2 M€ sur un budget total de 3 M€.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience.
- Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projets impliquant au minimum trois partenaires issus de trois pays différents faisant partie de la zone couverte par le programme.

Un partenaire en dehors de la zone peut apporter son expertise si les résultats du projet bénéficient au territoire d'intervention.

• Typologie de projet :

- Les projets classiques : d'une durée comprise entre 24 et 36 mois, ils disposent d'un budget compris entre 1 et 3 M€. Ils doivent impliquer entre sept et 12 partenaires issus d'au moins quatre pays différents de la zone du programme. La procédure de dépôt s'effectue en deux phases.
- Les projets à petite échelle : d'une durée de deux à 18 mois, ces projets doivent rassembler trois à six partenaires de trois pays différents. Leur budget varie entre 250 000 € et 750 000 €. Les candidatures peuvent être soumises en continu, avec une sélection deux fois par an.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 75 % du coût total éligible du projet.

MODALITÉS

- Appels à projets ponctuels publiés par la région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Page internet Interreg Espace Alpin](#)
- [Programme 2021-2027 Interreg Espace Alpin](#)



Accès aux droits

Transition écologique

Cohésion sociale

Emploi et développement économique

Le programme Europe du Nord-Ouest dispose d'une enveloppe de 310,5 M€ pour la période 2021-2027.

En septembre 2025, le programme présente un taux de consommation d'environ 74 %, au bénéfice de 70 projets.

CONTACT :

Secrétariat conjoint d'Interreg Europe du Nord-Ouest

Mél : info@interreg-fwvl.org

Autorité de gestion

Mél : anne.wetzel@hautsdefrance.fr



TERRITOIRE D'INTERVENTION

- France : Bourgogne-Franche-Comté Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Pays de la Loire.
- Allemagne : Basse-Saxe (Leine-Weser, Weser-Ems), Brême, Hesse, Rhénanie-du-Nord-Westphalie.
- Irlande : tout le territoire.
- Belgique : tout le territoire.
- Pays-Bas : Drenthe, Friesland, Groningen, et autres régions participantes.
- Suisse (en tant que pays tiers).
- Luxembourg.

Pour connaître les territoires éligibles, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : une résilience climatique et environnementale intelligente pour les territoires de l'ENO.
- Priorité 2 : transition énergétique intelligente et juste.
- Priorité 3 : transition vers une économie circulaire ancrée dans les territoires.
- Priorité 4 : améliorer la résilience territoriale dans l'ENO par une transformation innovante et intelligente.
- Priorité 5 : transition vers une société socialement inclusive et résiliente.

BENEFICIAIRES

- Collectivités territoriales (régions, départements, communes), universités, établissements d'enseignement, centres de recherche, ONG, fondations, associations, clusters, entreprises, PME (en consortium), organismes publics ou parapublics, établissements de santé, services sociaux.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution.
- Améliorer l'efficacité et l'inclusivité des marchés du travail et l'accès à des emplois de qualité en développant les infrastructures sociales et en promouvant l'économie sociale.
- Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins primaires, et promouvoir la transition des soins institutionnels vers les soins familiaux et communautaires.



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

GreenDense, « verdir » les quartiers face au changement climatique

Le projet GreenDense lancé en 2024 vise à renforcer la résilience climatique, la biodiversité et la santé dans les zones urbaines denses de l'Europe du Nord-Ouest, souvent marquées par un manque d'espaces verts et une forte pression foncière. Porté par un partenariat transnational associant sept collectivités et quatre structures d'acquisition et de diffusion de connaissance parmi lesquelles figure Plante & Cité, il développe une approche innovante de « verdissement en mosaïque », en installant des micro-aménagements verts dans les espaces résiduels des villes, en concertation avec les habitants.

Ces interventions ciblent les quartiers les plus exposés aux effets du changement climatique et de la pollution, en améliorant la qualité de l'air, le cadre de vie et l'engagement citoyen, notamment des jeunes. Le projet déploie ses pilotes dans six villes, dont le territoire de Brest Métropole, avec l'objectif d'étendre ses résultats à 35 autres territoires urbains.

GreenDense a bénéficié d'une subvention Feder de 2,4 M€ sur un budget total de 3,9 M€.

- Encourager la transition vers une économie circulaire et à faibles émissions de carbone dans les zones urbaines.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches écosystémiques.
- Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Favoriser les énergies renouvelables conformément à la directive européenne (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés.

COHESION SOCIALE

- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projets impliquant au minimum 3 partenaires issus de 3 pays participants différents, situés dans la zone couverte par le programme ENO.

Un partenaire en dehors de la zone peut apporter son expertise si les résultats du projet bénéficient au territoire d'intervention.

- **Typologie de projet** :
 - Les projets classiques : sans plafond de budget, de durée ou de nombre de partenaires, ils peuvent être présentés librement par les porteurs.
 - Les projets à petite échelle : d'un montant compris entre 200 000 € et 800 000 €, et d'une durée maximum de 18 mois, ils sont déposés en une seule phase.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % du coût total éligible du projet.

MODALITÉS

- Appels à projets ponctuels publiés par la région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Page internet Interreg NWE](#)
- [Programme 2021-2027 Interreg NWE](#)



Transition écologique

Emploi et développement économique



Le programme Mer du Nord dispose d'une enveloppe de 171,1 M€ pour la période 2021-2027.

En juillet 2024, le taux de consommation du programme s'élevait à 100,1 %, au bénéfice de 65 projets⁶.

CONTACT :

Secrétariat conjoint d'Interreg Mer du Nord

Mél : info@northsearegion.eu

GAUTHIER Caroline - PCN français - région Hauts-de-France

Mél : caroline.gauthier@hautsde-france.fr

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- France : région Hauts-de-France, région Normandie, région Bretagne.
- Belgique : Région flamande (provinces d'Anvers, Flandre orientale, Flandre occidentale, Limbourg, Brabant flamand).
- Pays-Bas : toutes les provinces sauf Utrecht.
- Allemagne : Länder de Brême, Hambourg, Basse-Saxe, Schleswig-Holstein.
- Danemark : tout le territoire.
- Suède : régions de Skåne, Kronoberg, Halland, Västra Götaland, Värmland.
- Norvège : Sud et Centre du pays (Oslo, Viken, Innlandet, Trøndelag, Vestfold og Telemark, Agder, Rogaland, Vestland, Møre og Romsdal).

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : des économies robustes et intelligentes dans la région de la mer du Nord.
- Priorité 2 : une transition verte dans la région de la mer du Nord
- Priorité 3 : Une région de la mer du Nord résiliente au changement climatique.
- Priorité 4 : une meilleure gouvernance dans la région de la mer du Nord.

BENEFICIAIRES

- Collectivités locales et régionales, universités, centres de recherche, ONG et associations, PME et acteurs de l'innovation, structures de soutien à l'entrepreneuriat, services publics et parapublics, entreprises industrielles et énergétiques (notamment coopératives).

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.
- Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission de carbone.

Notes

⁶ Le taux présenté fait référence à la programmation et non à la consommation réelle. Il convient de se rapprocher de l'autorité de gestion pour s'assurer de la disponibilité des enveloppes.



EXEMPLE DE PROJET FINANCE

BRAVE, aider les entreprises à réduire leur consommation d'énergie fossile

Le projet Brave (Business Readiness Acceleration for innovative regional Energy ecosystems) lancé en 2024 vise à accélérer la préparation des entreprises aux transformations liées à la transition énergétique dans les régions d'Europe du Nord-Ouest. Coordonné par la ville de Rotterdam, il réunit plusieurs acteurs publics et privés pour accompagner les PME, les start-ups et les porteurs de projets dans l'adoption de solutions énergétiques innovantes.

L'objectif est de structurer des écosystèmes régionaux autour de l'énergie verte, en connectant les entreprises aux opportunités de marchés, d'innovation, de financement et de montée en compétences. Le projet développe des outils pratiques et reproductibles (diagnostics, accompagnement, plateformes collaboratives) pour renforcer la résilience et la compétitivité des territoires face aux enjeux climatiques et économiques.

Brave a bénéficié d'une subvention Feder de 2,6 M€ sur un budget total de 4,6 M€.

- Renforcer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive européenne sur les énergies renouvelables (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont définis.
- Promouvoir l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Développer les systèmes énergétiques intelligents, les réseaux et le stockage en dehors des RTE-E.
- Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption de technologies avancées.
- Développer les compétences pour la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projets impliquant au moins trois partenaires de trois pays éligibles dans la zone Mer du Nord. Un partenaire en dehors de la zone peut apporter son expertise si les résultats du projet bénéficient au territoire d'intervention.
- **Typologie de projet** :
 - Les projets réguliers : d'une durée de trois à cinq ans maximum, d'un montant compris entre deux et 6 M€, doivent impliquer entre huit et 15 partenaires différents.
 - Les projets à petite échelle : d'une durée de 18 mois maximum et d'un montant compris entre 200 000 et 500 000 €, ils doivent réunir entre trois et sept partenaires, d'au moins trois pays différents.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 60 % des dépenses éligibles.

MODALITÉS

- Appels à projets ponctuels publiés par la région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Interreg Mer du Nord](#)
- [Programme 2021-2027 Mer du Nord](#)



Transition écologique

Emploi et développement économique

Le programme Euro-MED dispose d'une enveloppe de 234,9 M€ pour la période 2021-2027.

En janvier 2025, le taux de consommation du programme s'élevait à environ 53 %, au bénéfice de 64 projets.

CONTACT :

BEDOUET Laetitia, PCN français – région Provence Alpes Côtes d'Azur
Mél : lbedouet@maregionsud.fr

HUET Guillaume, Directeur de l'autorité de gestion
Mél : ghuet@maregionsud.fr



TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le programme couvre 69 régions de 14 pays :

- France : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Corse, Rhône Alpes.
- Neuf autres États membres de l'UE : Espagne (partiellement), Italie (partiellement), Portugal (partiellement), Grèce, Croatie, Slovaquie, Bulgarie, Chypre, Malte.
- Quatre pays candidats/potentiels candidats : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Macédoine du Nord.

Pour connaître les territoires éligibles, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : une Méditerranée plus intelligente.
- Priorité 2 : une Méditerranée plus verte.
- Priorité 3 : la gouvernance méditerranéenne.

BENEFICIAIRES

- Collectivités locales, régionales et nationales, universités, centres de recherche, ONG, fondations, associations, agences sectorielles (énergie, climat, biodiversité...), acteurs du tourisme durable, de l'économie sociale, clusters., petites entreprises (surtout pour projets pilotes dans le cadre de l'économie circulaire).

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Renforcer la protection et la conservation de la nature, la biodiversité et les infrastructures vertes y compris dans les zones urbaines et réduire toutes formes de pollution.
- Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources.
- Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption des technologies avancées.



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

COOL NOONS, des centres urbains mieux préparés aux vagues de chaleur

Le projet Cool Noons, coordonné par l'Agence des villes et territoires méditerranéens durables (Avitem) et mené dans cinq villes méditerranéennes dont Marseille, vise à adapter les centres urbains aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes en repensant les usages touristiques et quotidiens en ville. Il développe des solutions innovantes pour améliorer le confort thermique des habitants et visiteurs pendant les heures les plus chaudes de la journée.

En s'appuyant sur une approche participative, scientifique et créative, le projet expérimente de nouveaux aménagements urbains, parcours ombragés, mobiliers adaptés ou horaires décalés, pour rendre les espaces publics plus résilients et attractifs face au changement climatique. Il contribue ainsi à améliorer le cadre de vie urbain et à réduire les inégalités d'exposition à la chaleur, notamment dans les quartiers les plus vulnérables.

Cool Noons a bénéficié d'une subvention Feder de 1,9 M€ sur un budget total de 2,4 M €.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

• Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience en tenant compte des approches éco-systémiques.

CRITERES D'ELIGIBILITE

• **Eligibilité géographique et portage** : le partenaire doit être basé dans une région éligible du programme Euro-MED.

Un partenaire en dehors de la zone peut apporter son expertise si les résultats du projet bénéficient au territoire d'intervention.

• **Typologie de projet** :

- o Les projets thématiques qui contribuent aux priorités « une Méditerranée plus intelligente » et « plus verte » ;
- o Les projets de gouvernance qui correspondent à la priorité « une meilleure Gouvernance en Méditerranée ».

FINANCEMENT

• Jusqu'à 80 % des dépenses éligibles.

MODALITÉS

• Appels à projets ponctuels publiés par la région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Interreg Euro-MED](#)
- Programme 2021-2027 Interreg Euro-MED



Transition écologique

Emploi et développement économique

Cohésion sociale

Le programme Espace Atlantique dispose d'une enveloppe de 113 M€ pour la période 2021-2027.

En avril 2025, le taux de consommation du programme s'élevait à environ 54 %, au bénéfice de 28 projets.

CONTACT :

Secrétariat conjoint
Mél : js@atlanticarea.eu

LAREYNIE Ludovic, PCN français – région Nouvelle-Aquitaine
Mél : ludovic.lareynie@nouvelle-aquitaine.fr



TERRITOIRE D'INTERVENTION

- Espagne : Galice ; Asturies ; Cantabrie ; Pays basque ; La Rioja ; Navarre ; Andalousie ; Îles Canaries.
- France : Nouvelle-Aquitaine ; Pays de la Loire ; Bretagne ; Normandie.
- Irlande : Nord et Ouest ; Sud ; Est et Centre.
- Portugal : Nord ; Centre ; Lisbonne ; Alentejo ; Algarve ; région autonome des Açores ; Région autonome de Madère.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : innovation bleue et compétitivité.
- Priorité 2 : environnement bleu/vert.
- Priorité 3 : tourisme et culture bleus durables et sociaux.
- Priorité 4 : une meilleure gouvernance pour la coopération dans l'Espace Atlantique.

BENEFICIAIRES

- Centres d'enseignement supérieur et de recherche, organismes de soutien aux PME, autorités publiques nationales, régionales et locales, PME, ONG et associations.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Promouvoir la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.
- Renforcer la protection et la préservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution.
- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.



EXEMPLE DE PROJET

ATLANTIC SUNSET, du tourisme durable autour des couchers de soleil

Le projet Atlantic Sunset, lancé en juin 2024, vise à développer un tourisme culturel durable autour du thème du coucher de soleil dans les territoires côtiers de l'Europe de l'Ouest. Coordonné par le Centro de Estudos Euro-Regionais Galiza-Norte de Portugal, il fédère chercheurs, collectivités et acteurs du tourisme afin de renforcer l'attractivité du littoral atlantique comme destination touristique alternative, inclusive et respectueuse de l'environnement.

À travers la mise en valeur des « meilleurs spots de coucher de soleil », le projet soutient la diversification économique locale, la lutte contre la dépopulation et l'inclusion des habitants. Il associe étroitement les communautés locales, notamment par des initiatives culturelles, la collaboration avec les entreprises locales, et la co-construction de plans touristiques territoriaux.

Le projet bénéficie d'une subvention Feder de 980 000 € pour un budget total de 1,3 M€.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage :** projets impliquant au moins trois partenaires issus de trois pays éligibles dans la zone couverte par le programme Espace Atlantique.

Un partenaire en dehors de la zone peut apporter son expertise si les résultats du projet bénéficient au territoire d'intervention.

- **Typologie de projets :**

- Projets traditionnels : 36 mois maximum, budget compris entre 1 M€ et 3,5 M€. Ils doivent impliquer entre quatre et 12 partenaires issus des quatre États membres participants.
- Projet de gouvernance / ISO1 : 59 mois maximum, budget de 3,75 M€. Il doit réunir entre 10 et 15 partenaires des quatre États membres.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 75 % des dépenses éligibles.

MODALITÉS

- Appels à projets ponctuels publiés par la région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Interreg Espace Atlantique](#)
- [Programme 2021-2027 Interreg Espace Atlantique](#)



Transition écologique

Emploi et développement économique

Accès aux droits

Le programme NEXT MED dispose d'une enveloppe Feder de 263 M€ pour la période 2021-2027.

En mai 2025, le taux de consommation du programme s'élève à environ 10,3 %, avec un peu plus de 27 M€ versés par l'UE.

CONTACT :

Secrétariat général du programme
Mél : next.med@regione.sardegna.it

DE BIASE Patricia – point de contact
France – Région PACA
Mél : pdibiase@maregionsud.fr



TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le programme couvre un espace de coopération euro-méditerranéen large, englobant les territoires de l'Union européenne situés autour de la Méditerranée et les pays partenaires de la rive sud et est détaillés ci-dessous.

Le programme couvre 69 régions de 15 pays :

- Sept États membres de l'UE : Chypre, Espagne (partiellement), France (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse), Grèce (partiellement), Italie (partiellement), Malte, Portugal (partiellement).
- Sept pays partenaires du voisinage sud : Algérie (partiellement), Égypte (partiellement), Israël, Jordanie, Liban, Palestine, Tunisie (partiellement).
- Un pays candidat à l'UE : Turquie (partiellement).

Pour connaître les territoires éligibles, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : une Méditerranée plus compétitive et plus intelligente.
- Priorité 2 : une Méditerranée plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone.
- Priorité 3 : une Méditerranée plus sociale et inclusive.
- Priorité 4 : une meilleure gouvernance de la coopération en Méditerranée.

BENEFICIAIRES

- Centres d'enseignement supérieur et de recherche, organismes de soutien aux PME, autorités publiques nationales, régionales et locales, PME, ONG et associations.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Promouvoir l'accès à l'eau et la gestion durable de l'eau.
- Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

RESMYLE pour guider les jeunes sans emploi vers des « métiers verts »

Le projet Resmyle (2019–2023), porté par Petra Patrimonia (Jordanie), visait à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes NEETs en Méditerranée à travers des actions concrètes autour du développement durable. Il a combiné formations pratiques, échanges interculturels et création d'éco-incubateurs pour accompagner les jeunes vers des métiers verts.

Au total, 200 jeunes ont été accompagnés, 179 formés via ateliers ou éco-missions, et 200 emplois ont été créés. Le projet a également soutenu 18 projets d'éco-entrepreneuriat et sensibilisé plus de 10 000 personnes.

Le projet a bénéficié d'une subvention de 1,9 M€ sur un budget total de 2,1 M€.

- Assurer un accès équitable à la santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins primaires, et promouvoir la transition des soins institutionnels vers les soins familiaux et communautaires.
- Améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophe, la résilience en tenant compte des approches basées sur les écosystèmes.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.

ACCES AUX DROITS

- Favoriser les modèles et processus de gouvernance locale à travers des partenariats intersectoriels, multiniveaux et transfrontaliers, en encourageant la coopération et le dialogue entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage :** projets impliquant au moins trois partenaires issus de trois pays différents de la zone de coopération, dont au moins un situé sur la rive sud de la Méditerranée. Les projets ne peuvent pas intégrer plus de deux partenaires d'un même pays.

Un partenaire en dehors de la zone peut apporter son expertise si les résultats du projet bénéficient au territoire d'intervention.

Typologie de projets :

- Projets thématiques : durée de 24 à 36 mois, budget compris entre 1,5 et 2,5 M€. Ces projets couvrent les priorités 1, 2 et 3 du programme.
- Projets jeunesse : durée de 24 à 36 mois, budget compris entre 0,5 et 1 M€. Ils couvrent également les priorités 1, 2 et 3, avec un budget plafonné à 20 % des priorités concernées. Ils doivent impliquer directement les jeunes comme partenaires et respecter au moins un des critères suivants :
 - partenariat de deux organisations dont la majorité du personnel a entre 18 et 30 ans ;
 - partenariat de deux organisations ayant pour mission principale le travail avec les jeunes.



- o Projets gouvernance : durée de 24 à 36 mois, budget compris entre un et 1,3 M€. Ils sont axés sur la priorité 4 du programme, dédiée à la gouvernance de la coopération.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 89 % des dépenses éligibles.

MODALITÉS

- Appels à projets ponctuels publiés par la région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Page internet Interreg Next MED](#)
- [Programme 2021-2027 Interreg NEXT MED](#)



Accès aux droits

Transition écologique

Emploi et développement économique

Cohésion sociale

Le programme SUDOE dispose d'une enveloppe de 125,2 M€ pour la période 2021-2027.

En décembre 2024, le taux de consommation du programme Interreg SUDOE s'élève à environ 42 %, au bénéfice de 34 projets.

CONTACT :

Secrétariat conjoint SUDOE

Mél : scsudoe@interreg-sudoe.eu

PICHON Fabien – Région Occitanie

Mél : fabien.pichon@occitanie.gouv.fr

**Interreg
Sudoe**



Co-funded by
the European Union

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- France : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne.
- Portugal : Nord, Centre, Lisbonne, Alentejo et Algarve.
- Espagne : Galice, Principauté des Asturies, Cantabrie, Pays basque, etc.
- Andorre : en tant que pays tiers.

Pour connaître les territoires éligibles, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : préserver le capital naturel et renforcer l'adaptation au changement climatique du SUDOE.
- Priorité 2 : promouvoir la cohésion sociale et l'équilibre territorial et démographique du SUDOE à travers l'innovation et la transformation des secteurs productifs.
- Priorité 3 : promouvoir la cohésion sociale et l'équilibre territorial et démographique du SUDOE à travers l'innovation sociale, la valorisation du patrimoine et les services.
- Priorité 4 : renforcer les capacités d'impact du SUDOE sur les territoires.

BENEFICIAIRES

- Centres d'enseignement supérieur et de recherche, ONG, associations, PME, organismes de soutien aux PME, autorités publiques locales et régionales, agences sectorielles.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau.
- Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.
- Améliorer l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail, ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures sociales et à la promotion de l'économie sociale.
- Veiller à l'égalité d'accès aux soins de santé et renforcer la résilience des systèmes de santé, en particulier les soins de santé primaires, tout en favorisant la transition des soins institutionnels aux soins dans les contextes familiaux et locaux.



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

ARCAS, au service de la réhabilitation des logements sociaux

Le projet Arcas, porté par la Fundación Estudios Calidad Edificación Asturias, lancé en 2019 vise à concevoir une méthode de réhabilitation des logements sociaux fondée sur la durabilité, la performance énergétique et la lutte contre la précarité énergétique. Il a permis de développer un outil d'aide à la décision pour les administrations et opérateurs de logement, avec une certification testée dans plusieurs bâtiments du SUDOE. Le projet a aussi produit des critères et indicateurs pour guider les politiques publiques dans ce domaine.

Le projet a bénéficié d'un financement Feder de 987 684 € pour un budget total de 1,3 M€.

- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.
- Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projets impliquant au moins trois partenaires issus de trois pays différents de la zone Sud-Ouest européenne.

Un partenaire en dehors de la zone peut apporter son expertise si les résultats du projet bénéficient au territoire d'intervention.

Typologie de projet :

- Projets classiques : d'une durée de 36 mois, sans plafond budgétaire (seuil minimum de 100 000 € par partenaire), impliquant au moins trois partenaires issus de trois pays différents. Ils couvrent exclusivement les priorités 1, 2 et 3 du programme.
- Projets de capitalisation : d'une durée de 36 mois, exclusivement sur la priorité 4. Ils visent à maximiser l'impact du programme en réutilisant les résultats des projets antérieurs pour créer des synergies et renforcer l'impact territorial sur les thématiques du programme.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 85 % des dépenses éligibles.

MODALITÉS

- Appels à projets ponctuels publiés par la région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Interreg SUDOE](#) • [Programme 2021-2027 SUDOE](#)



Programme Interreg de coopération en Outre-Mer



Accès aux droits

Transition écologique

Emploi et développement économique

Éducation et formation



Le programme Interreg Amazonie dispose d'une enveloppe de 18,9 M€ pour la période 2021-2027.

En décembre 2024, le taux de consommation de ce programme s'élevait à environ 6 %, avec près de 1,1 M€ versés par l'Union européenne.

CONTACT :

Secrétariat conjoint

Mél : fonds-europeens@ctguyane.fr

Autorité de gestion

Mél : fonds-europeens@ctguyane.fr

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- France : Région Guyane.
- Brésil (les trois Etats fédérés du Nord brésilien : Amapa, Amazonas, Para).
- l'État du Suriname.
- l'État du Guyana.

Pour connaître les territoires éligibles, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : pour un développement économique intelligent et une coopération scientifique du Plateau des Guyanes.
- Priorité 2 : pour un Plateau des Guyanes plus vert, mieux préservé et moins pollué.
- Priorité 3 : développer la coopération pour faciliter la mobilité au titre de la formation, renforcer les systèmes de santé et améliorer l'inclusion sociale à l'échelle du Plateau des Guyanes.
- Priorité 4 : renforcer les capacités administratives des acteurs institutionnels de la coopération régionale et faciliter la mobilisation de financements complémentaires dans l'optique d'améliorer la gouvernance.

BENEFICIAIRES

- Etablissements publics, ONG et associations, les autorités publiques locales, entreprises, PME, centres d'enseignement supérieur et de recherche.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.
- Renforcer la croissance durable, la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.
- Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Oyapock Coopération Santé

Le projet Oyapock Coopération Santé (OCS) est une initiative transfrontalière portée par le Centre Hospitalier de Cayenne, en partenariat avec les associations IDsanté (France) et DPAC Fronteira (Brésil), dans le cadre du programme Interreg Amazonie.

Le projet vise à stopper l'épidémie de VIH, prévenir les grossesses non planifiées et les violences faites aux femmes à la frontière entre la Guyane française et l'État d'Amapá. Il s'appuie sur la coopération sanitaire transfrontalière, en combinant actions de prévention, formation des professionnels, outils éducatifs et prise en charge adaptée des publics vulnérables, notamment les femmes, mineurs et personnes en situation de handicap.

Le projet a bénéficié d'une subvention Feder de 1,5 M€, pour un budget total de 2,2 M€.

- Favoriser l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux.
- Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, et promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive européenne (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergie renouvelables, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés.
- Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.
- Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.

EDUCATION ET FORMATION

- Améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projet impliquant un chef de file basé en Guyane française et au moins un partenaire situé dans un des territoires éligibles du programme Interreg Amazonie : Suriname, Amapá, Pará ou Amazona.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 85 % des dépenses éligibles.

MODALITÉS

- Appels à projets ponctuels publiés par la région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Fiche programme Interreg Amazonie](#)
- [Programme 2021-2027 Interreg Amazonie](#)



Education et formation

Transition écologique

Accès aux droits

Cohésion sociale

Le programme Interreg Caraïbes dispose d'une enveloppe de 67,8 M€ pour la période 2021-2027.

En juillet 2024, le taux de consommation de ce programme s'élevait à environ 43 %, au bénéfice de 15 projets.

CONTACT :

Secrétariat conjoint – Région Guadeloupe

Mél : interreg.caraibes@cr-guadeloupe.fr

Point de contact Guyane

Mél : viviane.tchung-ming@ctguyane.fr

Point de contact Martinique

Mél : maguy.marie-jeanne@ctm.mq

Point de contact Saint-Martin

Mél : omar.morales@com-saint-martin.fr



TERRITOIRE D'INTERVENTION

- France : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.
- Pays et régions des Caraïbes.

Pour connaître les territoires éligibles, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : pour une Caraïbe plus intelligente et plus innovante
- Priorité 2 : pour une Caraïbe plus verte, plus résiliente et à faibles émissions de carbone.
- Priorité 3 : pour une Caraïbe plus sociale et plus connectée.
- Priorité 4 : pour une Caraïbe plus sociale et plus inclusive.
- Priorité 5 : pour une coopération renforcée Saint-Martin - Sint-Maarten.
- Priorité 6 : renforcer la coopération dans la Caraïbe.

BENEFICIAIRES

- PME, autorités publiques régionales, ONG, associations, centres d'enseignement supérieur et de recherche, structures telles que des agences publiques, organismes de soutien, etc.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Renforcer la croissance durable, la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.
 - Renforcer la connectivité numérique.
 - Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive européenne (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergie renouvelables, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés.
 - Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.
 - Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.
 - Mettre en place et développer une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière.
- Améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

ADAPE pour favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap

Le projet, lancé début 2025 et porté par l'Association départementale des parents et amis de personnes handicapées (ADAPEI) de Martinique, vise à améliorer la formation et l'insertion des personnes en situation de handicap par le renforcement des services spécialisés, la sensibilisation au handicap et l'accompagnement des familles. Il se structure autour de quatre volets : polyhandicap, insertion professionnelle en milieu protégé, institut médico-éducatif et accompagnement familial. Il encourage également la coopération interrégionale et le rapprochement européen sur les enjeux du handicap.

Le projet bénéficie d'une subvention Feder de 511 072 € sur un budget total de 850 788 €.

la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne.

- Favoriser l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux.
- Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, et promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité.
- Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projets impliquant au minimum un partenaire non communautaire (hors UE), en plus d'un porteur situé dans un espace communautaire (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Martin ou Saint-Barthélemy), dans la zone de coopération du programme Caraïbes.
- **Typologie de projet** : projets classiques, avec deux modalités de dépôt :
 - Appel à projets : sur la base d'un cahier des charges prédéfini, avec instruction par le Secrétariat conjoint et validation en comité de pilotage.
 - Dépôt au fil de l'eau : candidature possible à tout moment pendant la programmation, avec instruction identique à celle des appels classiques.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 85 % des dépenses éligibles.

MODALITÉS

- Appels à projets ponctuels publiés par la région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.

ALLER PLUS LOIN

- [Interreg Caraïbes](#)
- [Programme 2021-2027 Caraïbes](#)



Emploi et développement économique

Transition écologique

Cohésion sociale

Education et formation

Le programme Interreg océan Indien dispose d'une enveloppe de 62,2 M€ pour la période 2021-2027.

En décembre 2024, le taux de consommation de ce programme s'élevait à environ 22,7 %, au bénéfice de 22 projets.

CONTACT :

Service animation Interreg océan Indien (Direction de la Coopération régionale)

Mél : secretariat.docr@cr-reunion.fr

Contact France

Mél : celleurope@agile-reunion.org

Interreg  Cofinancé par l'UNION EUROPÉENNE

Océan Indien

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- France : Régions ultrapériphériques de La Réunion et Mayotte.
- Pays et territoires partenaires : Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores, Maldives, Inde, Mozambique, Kenya, Tanzanie, Australie, Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

Pour connaître les territoires éligibles, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : consolider la recherche collaborative et la coopération économique.
- Priorité 2 : accentuer la résilience et le développement durable des territoires.
- Priorité 3 : renforcer les compétences, la culture et le tourisme en faveur du développement économique et social.
- Priorité 4 : améliorer la gouvernance de coopération dans l'océan Indien.

BENEFICIAIRES

- Établissements publics et parapublics, collectivités territoriales, universités, instituts de formation, établissements d'enseignement, associations, chambres consulaires, acteurs de l'économie sociale et solidaire, entreprises.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Renforcer la croissance durable, la compétitivité et la création d'emplois dans les PME.

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.



EXEMPLE DE PROJET FINANCÉ

Pré-définition des orientations stratégiques et coopération en économie circulaire de territoires dans l'océan Indien

Le projet « Pré-définition des orientations stratégiques et coopération en économie circulaire de territoires dans l'océan Indien », lancé en 2024, est une initiative régionale portée par l'Association des villes et collectivités de l'océan Indien (AVCOI) dans le cadre du programme Interreg océan Indien.

Le projet accompagne 16 collectivités de six îles (Madagascar, Comores, Maurice, Mayotte, La Réunion, Seychelles) dans leur transition vers l'économie circulaire, en structurant un processus partagé de diagnostic, plan d'action et formation. Il vise à renforcer les compétences locales en gestion des ressources et à favoriser la coopération régionale entre acteurs publics, experts et universités.

Le projet a bénéficié d'une subvention Feder de 163 030 €, sur un budget total de 289 418 €.

COHESION SOCIALE

- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique et l'innovation sociale.
- Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération.

EDUCATION ET FORMATION

- Améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **Eligibilité géographique et portage** : projet impliquant au moins un partenaire situé à La Réunion et/ou Mayotte et un partenaire établi dans un pays tiers de la zone éligible du programme Interreg Océan Indien.

FINANCEMENT

- Jusqu'à 85 % des dépenses éligibles.

MODALITÉS

- Dépôt principalement via des appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt. Le dépôt au fil de l'eau est réservé à la mobilité (volontariat) et aux projets de petite échelle (éducation, culture, sport).

ALLER PLUS LOIN

- [Programme Interreg Océan Indien](#)
- [Site internet Interreg Océan Indien](#)



Transition écologique

Emploi et développement économique

Cohésion sociale

Accès aux droits

Éducation et formation

Le programme Interreg Canal du Mozambique dispose d'une enveloppe de 10,2 M€ pour la période 2021-2027.

En janvier 2025, le taux de consommation de ce programme s'élevait à environ 42 %, au bénéfice de 8 projets.

CONTACT :

Secrétariat conjoint

Mél : interreg-canaldumozambique@cg976.fr

Contact France

Mél : dpgfe@cg976.fr



Canal du Mozambique

TERRITOIRE D'INTERVENTION

- France : La Réunion, Mayotte.
- Pays partenaires : l'Union des Comores, Madagascar, le Mozambique, la Tanzanie, les Seychelles.

Pour connaître les territoires éligibles, il convient de se référer au programme opérationnel du programme.

OBJECTIF DE L'AIDE

- Priorité 1 : faire de la zone de coopération un espace dédié à la recherche, à l'innovation, au numérique et au développement économique des entreprises.
- Priorité 2 : faire de la zone de coopération un territoire qui œuvre contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement, de la biodiversité et la prévention et la gestion des risques.
- Priorité 3 : faire de la zone de coopération un territoire géographique plus social et plus inclusif mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux.
- Priorité 4 : faire de la zone de coopération le cadre d'une meilleure gouvernance Interreg.

BENEFICIAIRES

- Autorités publiques locales, centres d'enseignement scolaire, centres de formation, ONG et associations, agences sectorielles, établissements publics.

ACTIONS FINANCEES

ZOOM TERRITOIRES URBAINS

- Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.



EXEMPLE DE PROJET FINANÇÉ

Le comptoir des Papam : les plantes à parfum à l'honneur

Le projet « Le comptoir des Papam », porté par la CCI de Mayotte, s'inscrit dans le programme Feder 2014-2020. Il visait à structurer et valoriser les filières locales de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Papam), à travers leur utilisation dans les secteurs de la cosmétique, de la pharmacopée et de l'alimentation.

Le projet agit à la fois sur le développement économique local, l'appui aux petites exploitations agricoles et à l'artisanat, la création de valeur ajoutée territoriale, et le renforcement des compétences des acteurs locaux par la formation et l'accompagnement à la professionnalisation. Il contribue ainsi à la montée en compétences, à l'insertion économique et à la valorisation durable des ressources naturelles du territoire.

Le comptoir des Papam a bénéficié d'une subvention Feder de 306 669 €, pour un budget total de 204 456 €.

LES AUTRES MESURES POUVANT CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT URBAIN

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Renforcer la croissance durable, la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.
- Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources.

COHESION SOCIALE

- Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

ACCES AUX DROITS

- Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, et promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité.

EDUCATION ET FORMATION

- Améliorer l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Éligibilité géographique et portage :

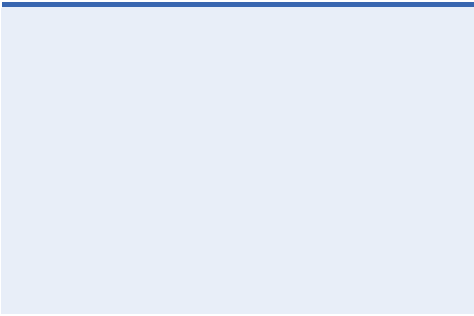
- Projet impliquant un chef de file situé à Mayotte ou à La Réunion, et au moins un partenaire situé dans un territoire éligible de la zone : Comores, Madagascar, Mozambique, Tanzanie ou Seychelles.
- Les candidatures peuvent être déposées au fil de l'eau ou via des appels à projets ponctuels, parfois ciblés sur certaines priorités.

Typologie de projet :

- Projet simple : 36 mois maximum, portant sur une seule priorité.
- Petit projet : montant inférieur à 100 000 €, ciblé sur certaines priorités thématiques (ex. gouvernance, culture).

FINANCEMENT

- Jusqu'à 80 % des dépenses éligibles.



MODALITÉS







- Appels à projets ponctuels publiés par la région ou candidature au fil de l'eau de la programmation.







ALLER PLUS LOIN







- [Page internet Interreg canal du Mozambique](#)
- [Programme 2021-2027 Interreg canal Mozambique](#)















ANNEXE

		PROGRAMMES SECTORIELS								
		Erasmus Jeunesse et sport	Europe créative	LIFE	EaSi emploi et innovation sociale	Erasmus + Education formation	Digital Europe	MIE (CERF)	CERV	Horizon Europe
	Espace public, aménagements et infrastructures	1. Tranquillité et sûreté publique								
		2. Transports et mobilités								
		3. Logement, habitat et mixité sociale								
		4. Aménagement urbain et cadre de vie								
	Transition écologique	5. Énergies renouvelables								
		6. Rénovation et efficacité énergétique								
		7. Verdissement, végétalisation et renaturation								
		8. Préservation, qualité de l'eau								
		9. Protection de la biodiversité								
		10. Éducation à la protection de l'environnement								
		11. Agriculture urbaine et jardins partagés								
		12. Alimentation								
		13. Mobilités douces								
	Accès aux droits	14. Santé								
		15. Soutien à la parentalité								
		16. Citoyenneté								
		17. Participation des habitants								
		18. Prévention et lutte contre les discriminations								
		19. Équipements et services publics								
20. Inclusion numérique										
	Cohésion sociale	21. Accès à la culture								
		22. Accès aux sports								
		23. Accès à la mobilité européenne et internationale								
		24. Accès aux vacances et aux loisirs								
		25. Médiation sociale								
		26. Tiers lieux								
	Éducation	27. Réussite éducative								
		28. Lutte contre le décrochage scolaire								
		29. Orientation								
	Emploi, dév. économique	30. Accès à l'emploi								
		31. Formation professionnelle								
		32. Entreprenariat								
		33. Attractivité et dév. économique								
		34. Soutien au commerce local								

		PROGRAMMES DE LA POLITIQUE DE COHESION								
		Centre-Val de Loire		Corse		Grand Est			Guadeloupe	
		FEDER	FSE+	FEDER	FSE+	FEDER	FSE+	FTJ	FEDER	FSE+
	Espace public, aménagements et infrastructures	1. Tranquillité et sûreté publique								
		2. Transports et mobilités								
		3. Logement, habitat et mixité sociale								
		4. Aménagement urbain et cadre de vie								
	Transition écologique	5. Énergies renouvelables								
		6. Rénovation et efficacité énergétique								
		7. Verdissement, végétalisation et renaturation								
		8. Préservation, qualité de l'eau								
		9. Protection de la biodiversité								
		10. Éducation à la protection de l'environnement								
		11. Agriculture urbaine et jardins partagés								
		12. Alimentation								
		13. Mobilités douces								
			Accès aux droits	14. Santé						
15. Soutien à la parentalité										
16. Citoyenneté										
17. Participation des habitants										
18. Prévention et lutte contre les discriminations										
19. Équipements et services publics										
20. Inclusion numérique										
	Cohésion sociale	21. Accès à la culture								
		22. Accès aux sports								
		23. Accès à la mobilité européenne et internationale								
		24. Accès aux vacances et aux loisirs								
		25. Médiation sociale								
		26. Tiers lieux								
	Éducation	27. Réussite éducative								
		28. Lutte contre le décrochage scolaire								
		29. Orientation								
	Emploi, dév. économique	30. Accès à l'emploi								
		31. Formation professionnelle								
		32. Entrepreneuriat								
		33. Attractivité et dév. économique								
		34. Soutien au commerce local								

		PROGRAMMES DE LA POLITIQUE DE COHESION								
		Guyane		Hauts-de-France			Ile-de-France		Réunion	
		FEDER	FSE+	FEDER	FSE+	FTJ	FEDER	FSE+	FEDER	FSE+
	Espace public, aménagements et infrastructures	1. Tranquillité et sûreté publique								
		2. Transports et mobilités								
		3. Logement, habitat et mixité sociale								
		4. Aménagement urbain et cadre de vie								
	Transition écologique	5. Énergies renouvelables								
		6. Rénovation et efficacité énergétique								
		7. Verdissement, végétalisation et renaturation								
		8. Préservation, qualité de l'eau								
		9. Protection de la biodiversité								
		10. Éducation à la protection de l'environnement								
		11. Agriculture urbaine et jardins partagés								
		12. Alimentation								
		13. Mobilités douces								
	Accès aux droits	14. Santé								
		15. Soutien à la parentalité								
		16. Citoyenneté								
		17. Participation des habitants								
		18. Prévention et lutte contre les discriminations								
		19. Équipements et services publics								
	Cohésion sociale	20. Inclusion numérique								
		21. Accès à la culture								
		22. Accès aux sports								
		23. Accès à la mobilité européenne et internationale								
		24. Accès aux vacances et aux loisirs								
		25. Médiation sociale								
	Éducation	26. Tiers lieux								
		27. Réussite éducative								
		28. Lutte contre le décrochage scolaire								
	Emploi, dév. économique	29. Orientation								
		30. Accès à l'emploi								
		31. Formation professionnelle								
		32. Entreprenariat								
		33. Attractivité et dév. économique								
		34. Soutien au commerce local								

		PROGRAMMES DE LA POLITIQUE DE COHESION								
		Martinique		Mayotte		Normandie			Nouvelle-Aquitaine	
		FEDER	FSE+	FEDER	FSE+	FEDER	FSE+	FTJ	FEDER	FSE+
	Espace public, aménagements et infrastructures	1. Tranquillité et sûreté publique								
		2. Transports et mobilités								
		3. Logement, habitat et mixité sociale								
		4. Aménagement urbain et cadre de vie								
	Transition écologique	5. Énergies renouvelables								
		6. Rénovation et efficacité énergétique								
		7. Verdissement, végétalisation et renaturation								
		8. Préservation, qualité de l'eau								
		9. Protection de la biodiversité								
		10. Éducation à la protection de l'environnement								
		11. Agriculture urbaine et jardins partagés								
		12. Alimentation								
		13. Mobilités douces								
			Accès aux droits	14. Santé						
15. Soutien à la parentalité										
16. Citoyenneté										
17. Participation des habitants										
18. Prévention et lutte contre les discriminations										
19. Équipements et services publics										
20. Inclusion numérique										
	Cohésion sociale	21. Accès à la culture								
		22. Accès aux sports								
		23. Accès à la mobilité européenne et internationale								
		24. Accès aux vacances et aux loisirs								
		25. Médiation sociale								
		26. Tiers lieux								
	Éducation	27. Réussite éducative								
		28. Lutte contre le décrochage scolaire								
		29. Orientation								
	Emploi, dév. économique	30. Accès à l'emploi								
		31. Formation professionnelle								
		32. Entreprenariat								
		33. Attractivité et dév. économique								
		34. Soutien au commerce local								

		INTERREG								
		Coopération interrégionale			Coopération transfrontalière					
		Interreg Europe	URBACT	Initiative urbaine europ.	Alcotra	France-Suisse	Rhin Supérieur	France-Wallonie-Flandres	Grande Région	France Italie Maritime
	Espace public, aménagements et infrastructures	1. Tranquillité et sûreté publique								
		2. Transports et mobilités								
		3. Logement, habitat et mixité sociale								
		4. Aménagement urbain et cadre de vie								
	Transition écologique	5. Énergies renouvelables								
		6. Rénovation et efficacité énergétique								
		7. Verdissement, végétalisation et renaturation								
		8. Préservation, qualité de l'eau								
		9. Protection de la biodiversité								
		10. Éducation à la protection de l'environnement								
		11. Agriculture urbaine et jardins partagés								
		12. Alimentation								
		13. Mobilités douces								
	Accès aux droits	14. Santé								
		15. Soutien à la parentalité								
		16. Citoyenneté								
		17. Participation des habitants								
		18. Prévention et lutte contre les discriminations								
		19. Équipements et services publics								
	Cohésion sociale	20. Inclusion numérique								
		21. Accès à la culture								
		22. Accès aux sports								
		23. Accès à la mobilité européenne et internationale								
		24. Accès aux vacances et aux loisirs								
		25. Médiation sociale								
	Éducation	26. Tiers lieux								
		27. Réussite éducative								
		28. Lutte contre le décrochage scolaire								
	Emploi, dév. économique	29. Orientation								
		30. Accès à l'emploi								
		31. Formation professionnelle								
		32. Entreprenariat								
		33. Attractivité et dév. économique								
		34. Soutien au commerce local								

Face aux enjeux de réduction des inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), la mobilisation des financements européens constitue un levier parfois méconnu ou insuffisamment exploité.

Ce guide méthodologique, commandé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) au cabinet de conseil Welcomeurope, offre un panorama des financements européens accessibles pour l'ensemble des régions de métropole et d'Outre-mer sur la période 2021-2027.

Il propose une analyse approfondie des dispositifs existants grâce à des fiches méthodologiques permettant d'identifier les fonds mobilisables par région et par thématique prioritaire, en illustrant par des cas concrets l'utilisation de ces financements.

L'objectif est de donner aux acteurs locaux les clés pour mieux comprendre et mobiliser ces ressources, afin de renforcer leurs capacités à structurer des projets ambitieux et adaptés aux besoins des habitants des QPV.

Parce que chaque financement mobilisé est une chance supplémentaire pour améliorer le quotidien des habitants.



LES FINANCEMENTS EUROPEENS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

GUIDE PRATIQUE

